Vasyl MARKUS
Docteur en droit
Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Paris

L'INCORPORATION DE L'UKRAINE SUBCARPATHIQUE A L'UKRAINE SOVIETIQUE

1944 - 1945

Préface de M. André PIERRE
Rédacteur au « Monde »

CENTRE UKRAINIEN
D'ETUDES EN BELGIQUE
Louvain
1956

En vente :
S. C. DNIPRO — 72, BOULEVARD CHARLEMAGNE, BRUXELLES
Tous droits d'auteur réservés.
All copyrights reserved. — Alle Rechte vorbehalten.
Printed in Belgium, October 1956.

L'INCORPORATION
DE L'UKRAINE SUBCARPATHIQUE
A L'UKRAINE SOVIETIQUE

1944 - 1945

Vasyl MARKUS

Docteur en droit
Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Paris

L'INCORPORATION DE L'UKRAINE SUBCARPATHIQUE A L'UKRAINE SOVIETIQUE

1944 - 1945

Préface de M. André PIERRE
Rédacteur au « Monde »

CENTRE UKRAINIEN
D'ETUDES EN BELGIQUE

Louvain
1956

PREFACE

Dans le tumulte des événements survenus à la fin de la dernière guerre, le monde a prêté peu d'attention à un fait historique qui se produisit au cœur même de l'Europe: le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à l'U.R.S.S. le 29 juin 1945. Aussi bien peu d'hommes politiques et de journalistes connaissaient l'existence de ce territoire slave, qui était situé à l'extrémité orientale de la Tchécoslovaquie et soumis avant la guerre à l'autorité du gouvernement de Prague. On sera donc reconnaissant à M. Vasyl Markus de consacrer une étude à ce petit pays à l'occasion du dixième anniversaire de son incorporation à l'immense Union soviétique.

L'auteur a été le témoin et le participant actif des événements qui ont précédé cette incorporation. Cela ne l'a pas empêché de faire œuvre d'historien et d'exposer les faits avec le maximum d'impartialité. Mais cette impartialité n'est pas synonyme de souveraine indifférence envers sa province natale et il ne cache nullement qu'il exprime dans son petit livre le point de vue ukrainien.

M. Markus rappelle d'abord les vicissitudes de l'Ukraine subcarpathique soumise par le passé à la domination hongroise ou tchécoslovaque, avant d'en arriver à la période ultime, qui commença en avril 1944 lorsque l'Armée soviétique victorieuse arriva sur les Carpathes. Période très brève, de quinze mois, au cours de laquelle la Russie soviétique parvint, sans trop de peine d'ailleurs, à éliminer la Tchécoslovaquie juridiquement souveraine et à rallier une partie importante des habitants à l'idée du rattachement à l'Ukraine. A le lire, l'on comprend les erreurs commises par le malheureux président Beneš. Il n'était pas de taille à résister au tout-puissant Staline qui, dans toute cette affaire, eut l'habilité de mettre en avant le gouvernement de Kiev et de faire vibrer la corde du nationalisme ukrainien.

La soviétisation progressive de l'Ukraine subcarpathique se fit selon les méthodes qui avaient déjà si bien réussi dans les républiques baltes en 1940. Mais comme le note justement M. Markus aucune puissance ne protesta, cette fois ; aucun homme politique occidental n'éleva la voix contre l'accord bilatéral conclu entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. C'est seulement plus tard que l'absorption de ce territoire par l'U.R.S.S. fut citée parmi les autres actes de l'impérialisme soviétique.

M. Markus n'approuve certainement pas la conduite de l'U.R.S.S. Cependant il s'efforce de dégager les résultats positifs de l'incorporation. Il estime que les intérêts de la population sont mieux assurés aujourd'hui dans le cadre de l'Ukraine soviétique qu'ils ne le seraient en Tchécoslovaquie ou en Hongrie, d'autant que ces deux pays sont eux-mêmes soviétisés. Il voit dans le rattachement de la petite Ukraine subcarpathique à la grande Ukraine la réalisation du rêve de beaucoup de ses compatriotes: la réunion de toutes les provinces ukraiennes en un seul Etat. Tout en reconnaissant que le nouveau régime soviétique a supprimé les libertés individuelles et politiques, et supprimé l'église catholique ukrainienne, il exprime l'espoir que le peuple ukrainien, divisé pendant des siècles, jouira un jour des fruits de son unité. Il rêve d'un futur Etat ukrainien libre et indépendant. Faut-il le suivre dans ses conclusions optimistes ? Peut-on s'imaginer que la grande Ukraine réalisée par les Soviets pourra un jour constituer un Etat séparé de l'énorme masse de l'U.R.S.S. ? C'est en définitive l'avenir qui nous dira comment évolueront les relations entre la Russie et l'Ukraine.

Mais ces points d'interrogation suscités par les conclusions de M. Vasyl Markus prouvent seulement à quel point son étude vivante et sérieusement documentée ouvre de larges perspectives et offre à ses lecteurs une riche matière à réflexion.

André PIERRE

AVANT-PROPOS

La présente étude constitue une partie de nos recherches d'histoire politique de l'Ukraine subcarpathique sur le plan intérieur et sur le plan international durant ces 35 dernières années. La période qui va de 1919 à 1944 est déjà assez bien étudiée, surtout en français, où il existe deux ouvrages excellents, l'un de R. Martel, l'autre de A. Dami (1). La dernière étape de 1944 à 1945, où l'Ukraine subcarpathique est devenue de nouveau un problème international, ne l'a pas encore été suffisament. Il est vrai qu'il existe deux études consacrées spécialement à ces évènements (l'une russe et l'autre tchèque) (2) et les traitant sous des angles différents ; la première traite des évènements intérieurs, la seconde des rapports tchécoslovaco-soviétiques. Chacune de ces études comporte également un point de vue politique, soviétique ou tchécoslovaque.

Pour étudier ce problème sous ses différents aspects et d'une façon approfondie, nous devions consulter toutes sortes d'articles, de mémoires et de journaux du temps. Nous avouons que nos sources ne sont pas toutes de même valeur. Mais nous y avons appliqué notre sens critique et notre objectivité. Cela nous a été possible en comparant les données publiées avec nos observations directes des évènements, puisque nous avons été le témoin et le participant actif des évènements de 1944-1945 en Ukraine subcarpathique.

Nous nous sommes donné pour tâche de réunir la documentation, de la vérifier, et d'en faire un récit abondamment étayé par des documents, travail qui n'existait pas jusque maintenant. Sur le plan de cette documentation, nous avons essayé d'être aussi objectif et impartial que possible.

Mais notre étude est aussi, du moins partiellement, une analyse politique des événements, un commentaire et un jugement. Ici donc (surtout dans les conclusions) nous exprimons un point de vue politique qui est le point de vue ukrainien. Nous nous gardons de l'exprimer d'une façon abstraite ; les données concrètes, les développements historiques, les processus en cours dans l'Ukraine subcarpathique d'aujourd'hui nous servent de bases pour nos conclusions politiques.

Ainsi notre étude prendra place à côté des deux précédents ouvrages sur l'Ukraine subcarpathique ; R. Martel traite les évène-

(1) Voir bibliographie.
(2) J. W. Brugel et I. F. Evseev ; voir bibliographie.

ments jusqu'en 1935 et présente un point de vue favorable aux Tchèques ; A. D a m i arrive jusqu'en 1944 en étudiant surtout dans les détails la période de 1939 à 1944 et présente une position prohongroise. Nous nous bornons à une période relativement brève, mais capitale pour le sort du pays, et nous exprimons le point de vue ukrainien. Pour mieux saisir notre problème, il serait utile de prendre connaissance des deux ouvrages mentionnés.

Encore quelques remarques techniques: les noms géographiques sont cités en Ukrainien, car cette terminologie est officielle depuis dix ans sur le territoire en question et depuis plus de trente-cinq ans dans l'Ukraine toute entière. Les noms propres slaves sont transcrits d'après le mode de transcription internationale (semblable au thèque). Voici leurs correspondants français: č = tch ; ž = j ; š = sh ; ch = kh ; c = ts ; g = gu (devant e, i) ; j = i (devant les voyelles) ; ě = ie ; u = ou ; Toutefois nous gardons la transcription française des noms ayant déjà acquis droit de cité.

La bibliographie, sauf pour quelques ouvrages principaux, n'embrasse que les études, articles et journaux relatifs à la période traitée.

La carte annexée permet de comprendre les modifications de frontières intervenues de 1919 à 1945.

PREMIERE PARTIE

INTRODUCTION

« La Ruthénie n'est qu'une annexe provisoire de la République tchécoslovaque qui doit être cédée plus tard à l'Ukraine. »
Prof. Jaroslav Bydlo « Československá Republika » 28 octobre 1928.

« ....La République tchécoslovaque n'abandonnera jamais ce pays ; c'est pourquoi elle n'admettra jamais aucun « révisionnisme » dans cette question et elle le défendra jusqu'à sa dernière goutte de sang. »
Dr Edvard Beneš : Discours sur le problème de la Ruthénie subcarpathique et ses rapports avec la République tchécoslovaque, prononcé à Užhorod en 1934.

En octobre 1944, pour la troisième fois dans l'histoire, les soldats russes franchissaient la crête des Carpathes. La première fois, en 1849, ce furent les soldats de Nicolas I venant écraser la révolution hongroise contre les Habsbourgs. La seconde fois, en automne 1914, ce furent ceux du général A. Brusilov pendant la grande offensive sur le front de Galicie.

Au cours du premier et du deuxième passage des Carpathes, les soldats russes n'ont fait qu'un bref séjour au-delà des montagnes. Mais trente ans après, lors de leur troisième passage, les soldats russes ont pris possession de l'Ukraine subcarpathique ainsi que de tout le bassin danubien.

La domination russe sur toute cette région ukrainienne du côté méridionnal des Carpathes, qui dure depuis plus de 10 ans (10 ans juste en juin 1955) a été consacrée par un traité international entre l'Union soviétique et la République tchécoslovaque, dernier souverain de l'Ukraine subcarpathique (29 juin 1945).

Ces aspirations russes au-delà des Carpathes et, plus loin encore, dans la vallée danubienne, ont déjà leur histoire. La Russie tzariste, au début du XIX° siècle, donnait ordre à ses émissaires diplomatiques en Autriche de s'intéresser au problème ruthène, ([1]) et,

(1) ruthène: vieux nom des Ukrainiens conservé jusqu'à une période récente en Galicie et surtout en Ukraine subcarpathique.

éventuellement, de l'utiliser. En 1843, Pogodine, lors d'un voyage d'étude dans cette région, entra en relations avec les dirigeants locaux de la vie politique et culturelle et essaya de les gagner à l'idée du rattachement de leur pays à la Russie. Cette agitation inspirée par les idées panslavistes, ici comme en Galicie ukrainienne, eut peu de succès. Un mouvement nouveau apparut, dirigé lui aussi vers l'Est. C'était le mouvement national ukrainien qui, renaissant au milieu du XIX° siècle sur les bords du Dniepr, s'épanouissait ensuite considérablement à Lviv (Léopol) et atteignait aussi, vers la fin de la première guerre mondiale, l'Ukraine subcarpathique.

Les tendances russes, soutenues jusqu'en 1917 par la Russie tzariste et ensuite par l'émigration des Russes blancs, continuent de s'exprimer ; à côté du mouvement ukrainien qui a reçu une impulsion et un dynamisme du fait de son étroite liaison avec les couches populaires, ces tendances ne touchent que les éléments intellectuels et une partie du clergé. L'orthodoxie constitue une ambiance favorable au russophilisme politique. Le fameux procès de Maramoroš-Sziget en 1913, contre une centaine de paysans carpatho-ukrainiens poursuivis par les autorités hongroises, a démontré jusqu'à quel point les liens politiques se mêlaient dans la propagation de l'orthodoxie parmi la population locale catholique de rite oriental. L'avance de l'armée de Brusilov en 1914 vers les Carpathes a donné à la diplomatie russe l'occasion de formuler ses prétentions à l'Ukraine subcarpathique. Ce qui s'est passé en Galicie ukrainienne occupée en 1914 aurait eu lieu également en Ukraine subcarpathique (installation d'une administration russe, extermination des éléments adverses). Mais à cause du recul de leurs armées devant la contre-offensive austro-hongroise, les Russes ne prirent pas possession du pays.

Pourquoi la Russie aspirait-elle à étendre ses frontières au-delà des Carpathes, en englobant la petite région de l'Ukraine subcarpathique ? Ce n'était pas dans l'intention de défendre une population slave contre l'assimilation hongroise.

R. Martel, dans son excellent ouvrage, donne une appréciation exacte de cette politique expansionniste :

« La possession de ce territoire, à la vérité très pauvre et peu favorisé par la nature, lui (la Russie) permettait de franchir les Carpathes et lui ouvrait les portes de l'Europe centrale. Avantage d'une importance énorme, progrès aux conséquences incalculables et qui était susceptible de déplacer le centre de gravité de l'Empire des tzars, d'en faire porter tout le poids vers l'Europe, d'autant que les acquisitions projetées en Prusse orientale et en Posnanie contribueraient à assurer et consolider cette poussée vers l'Ouest » (1)

(1) René Martel : **La Ruthénie subcarpathique, Paris 1935 p. 44.**

La Russie tzariste, avec ses diplomates habiles et ses armées courageuses, n'a pas réussi à prendre pocession de cette précieuse tête de pont au-delà des Carpathes parce, qu'elle a sombré en 1917 sous les coups de la révolution.

La Russie soviétique, fortifiée entre les deux guerres et victorieuse dans la deuxième guerre « patriotique », a réalisé, à l'issue de cette guerre, les aspirations historiques d'un impérialisme oriental. Ainsi l'Ukraine subcarpathique, depuis 10 ans, fait partie de l'Union soviétique ; elle est, sur la ligne frontalière de l'U.R.S.S., un des points névralgiques, comme ceux de Vipouri, de Koenigsberg (Kaliningrad) et d'Ismaïl. C'est le point de départ du contrôle de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et de la Transylvanie. Elle est devenue depuis 1945 un tremplin de l'impérialisme russe en Europe centrale, plus exactement dans la vallée danubienne.

En novembre 1949, à l'occasion du 32° anniversaire de la révolution d'octobre, G. Malenkov a déclaré:

« Jamais au cours de son histoire notre patrie n'a eu de frontières aussi justes et bien établies que maintenant » (1)

Sans doute, les frontières de l'Ukraine subcarpathique devaient avoir une place de choix dans cette réflexion.

Mais l'Ukraine subcarpathique fait aussi partie de la République ukrainienne au sein de l'U.R.S.S. Ce fait a une importance particulière qui exige une analyse spéciale, car ce ne sont pas les mêmes motifs et les mêmes buts qui ont orienté les Russes et les Ukrainiens vers l'entreprise commune: le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique. Contentons-nous de citer ici les deux objectifs principaux du mouvement ukrainien moderne: les aspirations à l'indépendance nationale et les tendances à la réunion des provinces ukrainiennes en un seul Etat. (Ce dernier point vaut autant pour les groupes nationalistes que pour les communistes ukrainiens).

Le cas de l'Ukraine subcarpathique en 1944-1945, c'est la réalisation du deuxième objectif. Cette région de l'Ukraine était séparée depuis des siècles de sa mère-patrie. Ce n'est qu'au cours des 35 dernières années que sa population est devenue consciente politiquement de l'entité ukrainienne comme constituant un peuple de quarante millions d'âmes. Sous le régime hongrois, le territoire était négligé au point de vue social, économiquement arriéré et, en ce qui concerne la culture, c'était la « terra incognita » au cœur même de l'Europe. Mais grâce à l'éclat du mouvement ukrainien, surtout

(1) Cité d'après « **Bolšaja Sovetskaja Enciklopedija** », vol. XII, p. 444-445.

après la première guerre mondiale, la conscience nationale et politique s'est emparée de ce peuple oublié et déjà, en 1938-1939, il ambitionne politiquement la création d'un Etat ukrainien, avec la prétention d'être le « Piémont » de la Grande Ukraine indépendante. Le rêve des Ukrainiens des Carpathes, être unis à leur frères de l'Est, ne se réalise ni en 1939, ni en 1941 avec des alliés douteux, les Allemands nazis ; mais ce rêve est devenu une réalité sous l'emprise de la Russie soviétique, alliée tout aussi dangereuse pour le peuple ukrainien. A partir de 1939, l'Ukraine, partagée entre les quatre puissances (U.R.S.S., Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie) dans l'Europe de Versailles, commence à réunir ses provinces occidentales ; l'Ukraine subcarpathique était en 1945 la dernière composante de cette unité nationale.

Il est vrai que cette unité s'est faite grâce à la prédominance de l'Union soviétique et grâce à une politique expansionniste de Moscou. Mais il n'est pas moins vrai que c'est aux aspirations nationales que les dirigeants soviétiques ont fait appel, et qu'ils ont profité du mouvement permanent nationaliste afin de montrer que la population des provinces en question désirait le rattachement à la République ukrainienne.

Ainsi s'est faite une alliance accidentelle entre deux éléments contradictoires : le bolchevisme russe et le nationalisme ukrainien ; l'un profitait à l'autre. Personne ne pense que cette alliance de fait soit stable ni organique, même dans l'esprit des communistes ukrainiens. Le processus de l'émancipation de la nation ukrainienne se poursuit et c'est à l'avenir de dire le dernier mot sur les futures relations russo-ukrainiennes. Mais l'unité politique au sein de la République soviétique d'Ukraine est déjà une réalité acquise. Ce fait, et par là-même le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine ne pourrait être que difficilement contesté dans les rapports internationaux relatifs à cette région de notre continent.

Les vicissitudes politiques en Ukraine subcarpathique de 1918 à 1944

L'Ukraine subcarpathique (1) comme notion politique fait son apparition en politique internationale vers la fin de la première guerre mondiale.

Les principes wilsoniens de l'autodétermination des peuples ont aussi trouvé écho chez les Ukrainiens du sud des Carpathes. Et d'abord ce furent les Hongrois eux-mêmes qui essayèrent de satisfaire les aspirations autonomistes des Carpatho-ukrainiens. Le gouvernement républicain du comte M. Károlyi promulga, le 24 décembre 1918, la loi sur l'autonomie de la «Ruska Kraina» (le Pays ruthène). Cette loi prévoyait une large autonomie interne en matière d'éducation, de langue et de self-governement communal. Les lois, en ces matières, devaient émaner d'une Diète régionale. Un Commissaire du Gouvernement, faisant partie simultanément du gouvernement de Budapest, était placé à la tête de la « Ruska Kraina ».

Cette autonomie n'a duré qu'un bref moment (jusqu'au coup d'Etat communiste de Hongrie du 21 mars 1919) et seulement sur un tiers du territoire carpatho-ukrainien ; car le reste fut occupé par les Tchèques et les Roumains. Pendant cette période intermédiaire, plusieurs actions furent engagées pour régler définitivement le sort de l'Ukraine subcarpathique.

Au-delà des Carpathes, à Lviv et à Kiev, où se formèrent les germes de l'Etat ukrainien indépendant, on proclama tout de suite les prétentions à ce territoire ukrainien du sud des Carpathes. Les actes constitutifs créant la République Démocratique de l'Ukraine occidentale (loi du Conseil National Ukrainien à Lviv, du 13 octo-

---

(1) L'Ukraine subcarpathique, appellée aussi autrefois Ruthénie, Ruthénie subcarpathique (Podkarpatska Rus) ou même Ruthénie hongroise est une région située sur les côtes méridionales des Carpathes et peuplée par les Ukrainiens. Ce territoire ukrainien qui appartint jusqu'en 1919 à la Hongrie, de 1919 à 1939 à la Tchécoslovaquie et partiellement à la Roumanie, puis de nouveau à la Hongrie et à la Slovaquie en 1939, comptait 17.000 km² et 600.000 habitants de race ukrainienne. L'Ukraine subcarpathique, ou Ruthénie subcarpathique, en tant qu'unité politique et administrative, réduite des régions ukrainiennes de Slovaquie et d'une étroite bande de territoire ukrainien en Roumanie (Maramoroš), englobait le gros du territoire ukrainien au-delà des Carpathes, avec une bande de territoire ethniquement hongroise dans la vallée du Tisa ; elle comptait, en 1930, 12.617 km² et 725.357 habitants dont 450.952 Ukrainiens.

bre 1918, constituant l'Etat ukrainien indépendant sur le territoire de l'ancienne Autriche-Hongrie) et proclamant la réunion des provinces ukrainiennes en un seul Etat: la République Démocratique Ukrainienne (acte d'union proclamé à Kiev le 22 janvier 1919), mentionnaient aussi l'Ukraine subcarpathique. Mais ces actes n'avaient qu'une portée déclarative puisque les organes ukrainiens n'exerçaient pas de pouvoir étatique sur ce territoire, sauf dans quelques villages de la partie orientale (dans la prétendue « République des Hutsuls »).

Les réactions des Carpatho-ukrainiens aux événements d'Ukraine furent vives. Partout des assemblées populaires se réunissaient, réclamant la réunion à l'Ukraine. La plus importante fut le « Congrès général de tous les Ruthènes vivant en Hongrie » qui représentait 400.000 Ukrainiens et qui vota le 21 janvier 1919, à Chust, une résolution tendant à réunir l'Ukraine subcarpathique à la République Démocratique Ukrainienne. Deux autres congrès prirent position ; celui d'Užhorod, qui représentait principalement l'intelligentsia et le clergé, vota pour le maintien au sein de la Hongrie de la région carpatho-ukrainienne dotée d'un statut autonome ; celui de Prjašev se prononça en faveur de la Tchécoslovaquie.

Au même moment, le sort de l'Ukraine subcarpathique préoccupait les émigrants de cette région habitant aux Etats-Unis, où ils étaient très nombreux (environ 300.000). Entre les leaders tchécoslovaques et les leaders des Carpatho-ukrainiens d'Amérique du Nord un arrangement intervint, en vertu duquel l'Ukraine subcarpathique faisait partie de la République tchécoslovaque en tant qu'entité étatique autonome. Cet arrangement fut confirmé par le Conseil National Ruthène réuni à Scranton le 12 novembre 1918, après un plébiscite fait à travers les paroisses et les associations culturelles et fraternelles de tous les Carpatho-ukrainiens des Etats-Unis (1).

La Conférence de Paix fut un autre lieu où l'on discuta et où l'on règla finalement le sort de l'Ukraine subcarpathique. Grâce à l'activité habile des dirigeants tchécoslovaques de Paris, appuyés par les résolutions des Carpatho-ukrainiens des Etats-Unis, la Conférence de Paix choisit, entre plusieurs solutions possibles, celle favorable à la Tchécoslovaquie.

Déjà le traité de Versailles mentionnait l'Ukraine subcarpathique. L'article 115 de ce traité stipule que l'Allemagne s'engage à re-

---

(1) Ce plébiscite donna les résultats suivants: pour l'union à la Tchécoslovaquie 67 % des voix ; pour l'union à l'Ukraine 28 % ; pour un Etat indépendant 2 % ; pour l'union à la Russie 1 % ; pour l'union à la Hongrie 1 % .

connaître la Tchécoslovaquie « à laquelle appartient le territoire autonome des Ruthènes au sud des Carpathes ». La solution ukrainienne n'avait aucune chance, non seulement à Paris où la conception d'un Etat ukrainien indépendant semblait inacceptable, mais aussi sur place où les Ukrainiens menaient des combats désespérés contre plusieurs voisins, Russes blancs et rouges, Polonais et Roumains. La solution hongroise fut aussi écartée, bien que les Hongrois vaincus fîssent beaucoup à Paris et sur place pour la sauvegarde de l'Ukraine subcarpathique.

Au mois de mai 1919, les conseils nationaux (« narodni rady ») se rallièrent à la solution tchécoslovaque, et un Conseil Central National Ruthène d'Užhorod, composé des conseils locaux, décida l'incorporation du pays à la République tchécoslovaque en tant qu'Etat fédéré.

Le traité des minorités, conclu entre les Alliés et la Tchécoslovaquie le 10 septembre 1919 mentionne le futur statut autonome de l'Ukraine subcarpathique (art. 10 à 13). Il devait comporter « la plus large autonomie compatible avec l'unité de l'Etat tchécoslovaque ». Une diète autonome, habilitée à exercer le pouvoir en matière de langue, d'instruction, de religion et d'administration locale devait être constituée. Un gouverneur du territoire, responsable devant cette diète, devait être nommé d'après le traité, qui disposait ensuite que les fonctionnaires devaient être choisis parmi la population locale et que le territoire autonome aurait une représentation équitable au parlement tchécoslovaque ([1]).

Les dispositions du traité, légérement modifiées, furent insérées dans la constitution de la Tchécoslovaquie le 29 février 1920.

La Hongrie, pour sa part, dut consentir à ce détachement de l'Ukraine subcarpathique, et signa, dans le traité de Trianon, la disposition suivante (art. 48) :

> « La Hongrie reconnaît, comme l'on déjà fait les Puissances Alliées et Associées, l'entière indépendance de l'Etat tchécoslovaque, qui comprendra le territoire autonome des Ruthènes au sud des Carpathes. »

La Hongrie ne consentit que difficilement à cette cession ; elle continua de mener pendant 20 ans une campagne révisionniste, principalement contre la Tchécoslovaquie. En Angleterre, surtout après 1927, elle trouva un important appui dans le cartel de presse de Lord Rothermere. La propagande hongroise se nourrissait largement du fait de la non-réalisation de l'autonomie carpatho-ukrainienne.

Il est vrai que la vie politique de l'Ukraine subcarpathique se

(1) Voir le texte de ces dispositions dans l'Annexe.

poursuivit pendant 20 ans de domination tchécoslovaque sous le signe de la lutte pour l'autonomie. Quelques milieux locaux, soutenus par la Hongrie et par la Pologne (cette dernière très intéressée par une frontière commune avec la Hongrie), voyaient dans cette action un moyen de désagréger la Tchécoslovaquie. Mais la majorité des autonomistes carpatho-ukrainiens exigeaient l'exécution par la Tchécoslovaquie des obligations internationales et voulaient rester en tant qu'éléments loyaux dans les cadres de l'Etat tchécoslovaque.

Les premières mesures prises par l'administration tchécoslovaque dans le territoire incorporé (Statut provisoire de la Ruthénie subcarpathique du 27 juillet 1920) montraient que la Tchécoslovaquie voulait faire face à ses obligations. Un directoire fut nommé avec les fonctions d'organe exécutif local et fut continué par le gouverneur assisté d'un conseil du gouverneur.

Le premier gouverneur de la Ruthénie subcarpathique (nom officiel du pays) fut H. Žatkovyč, originaire du pays, mais ayant déjà acquis la nationalité américaine. Ses fonctions étaient plus représentatives que réelles. Toute l'administration du territoire se trouvait entre les mains du chef de l'administration qui portait le titre de vice-gouverneur et qui était toujours un Tchèque. La Diète n'était pas convoquée, comme le prévoyaient le traité de Saint-Germain-en-Laye et la Constitution tchécoslovaque. Une tension entre Prague et Užhorod commença, qui eut pour conséquense la démission du gouverneur Žatkovyč, en 1921. Son exposé, adressé au président et au gouvernement de la République tchécoslovaque à l'occasion de sa démission, était un véritable réquisitoire contre la politique centraliste des Tchèques en Ukraine subcarpathique.

Une des raisons principales du malaise politique en Ukraine subcarpathique fut la question des frontières occidentales du territoire. Tous les dirigeants carpatho-ukrainiens étaient d'accord sur le fait que le statut autonome devait s'étendre aussi aux territoires ukrainiens des comitats (départements) de Zemplen, Šaroš et Spiš. Les Slovaques, d'autre part, avaient eux-aussi des prétentions sur ces comitats entiers. C'est pourquoi l'administration militaire tchécoslovaque traça une ligne de démarcation en 1919 entre la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique, ligne qui, le long de la rivière Už, laissait en Slovaquie plus de 150.000 Ukrainiens. Cette ligne fut légèrement améliorée en 1928, mais pas assez pour contenter les Ukrainiens.

En 1927 et 1928, une nouvelle étape de la politique centralisatrice commence ; le système ancien des « comitats », assurant un certain self-goverment à l'échelon local fut abrogé, et l'administra-

tion de l'Ukraine subcarpathique organisée sur le modèle d'autres provinces de l'Etat tchécoslovaque. Le second gouverneur, A. Beskid, le véritable artisan, du côté carpatho-ukrainien, de l'union avec la Tchécoslovaquie, se contenta de fonctions purement honorifiques.

Les objections tchèques à la réalisation de l'autonomie ukrainienne reposaient sur les arguments suivants:

1) l'Ukraine subcarpathique, pays arriéré, ne possède pas d'élite dirigeante et de cadres suffisamment formés pour une vie autonome.

2) L'influence communiste sur la population atteint un tel degré qu'en cas d'autonomie complète, il existe un danger pour l'intégrité de l'Etat tchécoslovaque (en effet, aux premières élections parlementaires de 1924, les communistes obtinrent 45 % des voix).

3) Le peuple carpatho-ukrainien est lui-même divisé entre différentes fractions confessionnelles (catholiques et orthodoxes), nationales (ukrainiens et russophiles), et politiques (une dizaine de partis politiques, surtout les sections locales des partis tchécoslovaques) qui se combattent.

Si les objections tchèques étaient fondées au début quant aux seuls points 1 et 2, elles ne l'étaient plus dans les années 1930. Une élite locale et des cadres d'administration pouvaient se former assez vite grâce au développement de l'éducation et grâce aux quelques hauts fonctionnaires tchèques qui, surtout dans le domaine de la culture, travaillaient consciencieusement au relèvement carpatho-ukrainien. Mais le gouvernement tchécoslovaque, et encore plus les fonctionnaires tchèques qui avec leurs familles atteignaient déjà le chiffre de 30.000 en 1930, ne voulait pas accorder l'autonomie promise. Quelques milieux tchèques soutinrent tendancieusement certaines fractions de la population carpatho-ukrainienne, afin d'empêcher l'unité dans la lutte pour l'autonomie.

Une réserve s'affirmait à Prague au sujet de l'autonomie de l'Ukraine subcarpathique, et surtout au sujet du mouvement ukrainien, en raison de la nouvelle orientation de la politique étrangère tchécoslovaque inaugurée par Beneš en 1934-1935: renforcement de la Petite Entente et rapprochement avec la Russie soviétique. Dans ce plan, l'Ukraine subcarpathique, bien enfermée dans les cadres de l'Etat tchécoslovaque, devait être un chaînon important. Dans son « Discours aux Slovaques sur le passé et l'avenir de notre nation », E. Beneš, ministre des Affaires étrangères, déclara:

« Jamais nous n'abandonnerons la Russie subcarpathique, car c'est précisément sur la Slovaquie et la Russie subcarpathique que nous édifions notre politique de la Petite Entente, notre politique dans toute l'Europe

centrale et, d'une façon générale, notre politique de répartition des nations dans l'avenir et de l'affirmation des droits des petites nations de l'Europe centrale dans la bataille européenne (1).

Cependant les poussées des masses populaires pour lesquelles le mot « autonomie » est devenu magique, la croissance du mouvement autonomiste et les ennuis causés aux Tchèques par les pétitions soumises à la Société des Nations, surtout par des individus et groupements pro-hongrois, pétitions relatives à la violation des engagements internationaux pris par les Tchèques quant à l'autonomie de l'Ukraine subcarpathique, tout cela amena Prague à envisager la réalisation de l'autonomie « par étapes ». Ce même Beneš déclara à Užhorod en 1934:

« Je veux bien vous déclarer catégoriquement que la République tchécoslovaque n'a jamais oublié ses obligations, ne les oubliera jamais et veut réaliser à tout prix tout ce qui est inclus dans les traités de paix. L'autonomie sera bientôt introduite, comme la République tchécoslovaque l'a promis et inclus dans sa Constitution » (2).

Par la loi 172 de 1937, le gouvernement de Prague consentit à renouveler le conseil du gouverneur et à élargir les compétences du gouverneur, qui était alors K. Hrabar.

La représentation de l'Ukraine subcarpathique au parlement tchécoclovaque constituait également un traitement injuste. Aux dernières élections de mai 1935 en Tchécoslovaquie, l'Ukraine subcarpathique envoya à Prague un plus grand nombre de députés et de sénateurs qu'aux élections précédentes (9 députés et 5 sénateurs). Cependant, d'après le chiffre de la population, elle aurait dû élire 14 députés et 8 sénateurs.

La réalisation de l'autonomie commença seulement en automne 1938 lorsque Prague fut obligé, par les événements de la politique internationale, de faire des concessions aux nationalités.

Parallèllement aux poussées révisionnistes allemandes et hongroises, les Slovaques et les Ukrainiens exigèrent la réalisation de la pleine autonomie interne.

Mais le développement juridico-politique de l'autonomie carpatho-ukrainienne ne se faisait pas en vertu des obligations tchécoslovaques incluses dans le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le nouveau statut de l'Ukraine subcarpathique fut assimilé à celui de la Slovaquie autonome. Le 8 octobre 1938, Prague nommait le premier gouvernement autonome de l'Ukraine subcarpathique, composé de 4 minis-

(1) Cité d'après R. Martel, op. cité p. 146.

(2) E. Beneš : « **Reč o problému podkarpatskému...** » Prague, Orbis 1934, p. 31.

tres et de 2 secrétaires d'Etat, sous la présidence de A. Brody. Le courant russophile prédominait dans ce gouvernement, et quand on sut que Brody et d'autres étaient favorables à l'annexion du pays par la Hongrie, le gouvernement de Prague chargea Mgr A. Vološyn et les hommes politiques de tendance ukrainienne de diriger le sort du pays.

Par la loi constitutionnelle N° 328 du 22 novembre 1938, votée par les chambres législatives tchécoslovaques, le nouveau statut autonome fut légalisé. En principe, toutes les dispositions du statut autonome de la Slovaquie s'appliquaient à l'Ukraine subcarpathique, à quelques modifications près. En vertu de l'article 3 de ladite loi, le pouvoir exécutif reposait entre les mains d'un gouvernement de 3 membres faisant partie en même temps du gouvernement central de Prague. La loi prévoyait l'élection d'une diète, organe législatif du territoire autonome. Les domaines suivants ne relevaient pas de la compétence des organes autonomes: la politique extérieure, la défense nationale, la douane, l'émission des monnaies, les postes ; en partie, les transports et certains monopoles d'Etat.

La nouvelle Tchécoslovaquie, morcelée par la décision de Munich et par la sentence de Vienne du 2 novembre (cette dernière a privé l'Ukraine subcarpathique de ses deux villes principales, Užhorod et Mukačevo) fut considérée comme un Etat fédéral. En effet les organes fédéraux n'étaient qu'en germe. La loi du 22 novembre donnait une solide base au futur développement des liens fédéraux entre l'Ukraine subcarpathique et Prague.

En 1938 et 1939, l'Ukraine subcarpathique devint un problème international. Le développement interne du territoire fut lié aux événements décisifs d'Europe centrale et orientale. Le problème ukrainien s'éleva comme un tout à l'horizon. Les plans expansionnistes de l'Allemagne hitlérienne furent connus: soumettre à ses ordres la Pologne, et marcher ensuite contre l'Union soviétique. Dans certains milieux allemands, l'argument de la « libération de l'Ukraine » devint le plus souvent un thème de propagande. L'opinion mondiale savait bien que chaque crise des pays occupant l'Ukraine (surtout la Pologne et la Russie soviétique) donnerait au mouvement nationaliste ukrainien l'occasion de se tourner contre l'oppresseur et de jouer la carte de l'agresseur éventuel. C'est pourquoi la presse mondiale, en 1938-1939 fit beaucoup de tapage autour des visées allemandes sur l'Ukraine. Et la petite Ukraine subcarpathique devint d'un jour à l'autre le noyau de la future grande Ukraine indépendante.

Ce développement inquiétait les gouvernements de Pologne, de Roumanie et surtout de Russie soviétique. C'est pourquoi Varsovie, désirant obtenir par la liquidation de l'Ukraine subcarpathique une

frontière commune avec la Hongrie, appuyait celle-ci sans réserve. Budapest et Varsovie avaient, dès le début, l'Italie fasciste de leur côté. Hitler jouait très bien la carte de l'Ukraine subcarpathique : en l'abandonnant, en mars 1939, il put faire de la Hongrie son satellite, calmer les Polonais qui craignaient plus le nationalisme ukranien que l'Allemagne impérialiste, et, ce qui était le plus important, préparer un marchandage secret avec Staline au sujet de la Pologne. Car Moscou lui-aussi tenait beaucoup à la disparition du « Piémont » ukrainien au sud des Carpathes. Moscou obtint de l'Allemagne la promesse de laisser l'Ukraine subcarpathique à la Hongrie ; les germes du futur accord germano-soviétique relatif à la Pologne prenaient naissance ([1]). C'est pourquoi, au XVIII° congrès du parti communiste, en mars 1939, Staline pouvait parler avec ironie des visées allemandes « d'annexer l'Ukraine soviétique de 30 millions d'habitants à la soi-disant Ukraine subcarpathique de 700.000 habitants. »

En dépit du choix hasardeux qui se préparait dans les combinaisons de la grande politique, les Carpatho-ukrainiens essayèrent, pendant leurs cinq mois d'existence comme Etat autonome, de former leur vie nationale propre. En février, les élections à la Diète eurent lieu. 32 députés de la liste de l'Alliance Nationale Ukrainienne furent élus. La Diète se réunit aux moments tragiques, alors que le sort de l'Ukraine subcarpathique se décidait ailleurs. Le 13 mars 1939, Hitler consentit à l'occupation hongroise du territoire ukrainien. Le même jour, M. Horthy, régent du royaume de Hongrie remercia le Fuehrer de ce cadeau et lui promit que le 16 mars, par un incident frontalier, commencerait l'opération militaire hongroise pour l'occupation du pays.

Après un conflit intérieur entre Tchèques et Ukrainiens à Chust (la nouvelle capitale de l'Ukraine subcarpathique) qui coûta des victimes aux deux parties, la Diète proclama, le 15 mars 1939, l'indépendance de la République Carpatho-ukrainienne. La Constitution de la République fut votée et Mgr Vološyn fut élu à la présidence de l'Etat Ukranien indépendant ; celui-ci ne vécut qu'un jour, car le lendemain Chust était occupée par les Hongrois. Des combats eurent lieu entre l'armée hongroise et les francs-tireurs ukrainiens qui n'étaient, sur le front, qu'à un contre dix. ([2])

---

(1) V. Shandor : « **Carpato-Ukraine in the international bargaining of 1919-1939** » The Ukrainian Quarterly, vol. 3, 1954, p. 240.

(2) Ces jours tragiques de l'Ukraine subcarpathique sont ainsi rapportés dans « The New York Times » (March 16, 1939) par Hare Mac Cormick :

« Carpatho-Ukraine was actually under three flags in twenty-seven

La Hongrie octroya une quasi-autonomie locale à l'Ukraine subcarpathique. Par la loi VI du 22 juin 1939, celle-ci fut constituée comme une unité administrative sous le nom de « Territoire subcarpathique ». D'après la même loi, le territoire devait envoyer dix membres au parlement de Budapest et, provisoirement, le président du Conseil hongrois devait les nommer parmi les membres des chambres législatives tchécoslovaques ou parmi les représentants provinciaux d'Užhorod originaires du pays. Seuls furent nommés des éléments fidèles aux Hongrois, qui restèrent définitivement au parlement, car les élections prévues pour le 30 juin 1940 par la même loi n'eurent jamais lieu pendant toute l'occupation hongroise.

Le « Territoire subcarpathique » fut organisé sur le modèle d'un comitat hongrois, mais, à la tête de l'administration, l'on nomma un « Commissaire du Régent » (toujours un hongrois) assisté d'un conseiller général nommé parmi les loyalistes locaux. La langue ukrainienne, sous le nom de ruthène, fut admise comme seconde langue dans l'administration et dans les écoles primaires et secondaires. (1)

R. Lemkin affirme, à juste titre, que l'autonomie promise fut limitée aux affaires de l'administration locale, tandis que dans les domaines politiques et culturels le gouvernement s'efforçait d'imposer le système hongrois à la population. (2)

La « Magyarisation » se poursuivit assez vite ; au lieu de fonctionnaires tchèques, les Hongrois vinrent encore plus nombreux, tandis que l'élite carpatho-ukrainienne était obligée de quitter le pays et de s'enfuir en Roumanie, en Slovaquie ou en U.R.S.S. Les

---

hours. In three days it had fought two wars — the first to drive out the Czechs, the second to keep Hungarians from coming in. The biggest battle in these eventful days was fought not at Prague or at Bratislava in Slovakia, but at Chust on Tuesday between Czech troops and the Sitch, the Ukrainian National Guard, composed of Carpathian mountain boys dressed in blue-gray uniforms. To-day, Ukrainians and only Ukrainians are resisting and being swallowed up. Tomorrow or the next day Chust will revert to the overgrown village it was before it became a symbole of a great Ukraine. In the café where Sitch member gathered nightly to plot and plan, there will be no more excitement. The great Ukraine will be developed somewhere else. But Chust was a capital for a day, and it goes down fighting »

Cité d'après A. Stephan : « **From Ruthenia to Carpatho-Ukraine** » New York 1954, p. 44-45.

(1) Les Hongrois écartaient le terme « Ukraine » pour le remplacer par celui de « ruthène » ; ils interdirent même la langue ukrainienne littéraire ; au lieu de cette langue, l'on essaya de créer une langue locale ruthène, qui n'était qu'une version artificielle de l'Ukrainien.

(2) R. Lemkin : « **Axis rule in occupied Europe** », 1944, p. 152.

leaders ukrainiens quittèrent pour la plupart le pays avant même l'occupation militaire ; les autres furent arrêtés et poursuivis. Le mouvement d'opposition ne pouvait se manifester que clandestinement.

L'occupation hongroise fut brève, car son sort était lié à celui de l'Allemagne nazie.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

La libération de l'Ukraine subcarpathique de l'occupation hongroise

En avril 1944, les premières troupes soviétiques atteignaient la crête des Carpathes. La désorganisation générale du front et la fuite en masse, surtout des soldats hongrois, dans le secteur Deljatyn-Nadvirna aurait permis à l'Armée Rouge d'occuper l'Ukraine subcarpathique au printemps 1944 si les Allemands n'avaient consolidé à la hâte leur front sur 40-50 kilomètres au nord de l'ancienne frontière polono-tchécoslovaque.

Seulement, l'armistice avec la Roumanie, conclu en septembre 1944, entraînait la marche rapide des armées soviétiques des 2ème et 3ème fronts ukrainiens à travers la Roumanie et la Hongrie, et donnait aussi la possibilité aux armées du 4ème front ukrainien, commandées par le général-colonel I. Petrov, d'effectuer le passage des Carpathes. L'opération dite « Karpatsko-Užhorodska » du 4ème front ukrainien se déroula entre le 18 et le 28 octobre 1944. Le 18 octobre, les armées soviétiques prirent possession des principaux cols des Carpathes au nord de l'Ukraine subcarpathique : Užockyj, Vereckyj, Torunskyj, Jabloneckyj et Tatarskyj. L'accès du territoire de l'Ukraine subcarpathique par les vallées était relativement facile. Les Allemands et les Hongrois n'eurent pas la chance de profiter, pour leur défense, des magnifiques obstacles naturels des montagnes ni de la ligne de défense construite entre 1940 et 1943 et dite « Arpádvonal », car en octobre 1944 l'Ukraine subcarpathique était presque encerclée. A la même époque, les armées soviétiques occupaient déjà la Transylvanie, une partie de la Hongrie (région de Debrecen), au sud et, au nord, ils se dirigeaient vers Cracovie. Les Allemands et les Hongrois étaient en effet obligés d'évacuer rapidement la région subcarpathique ; c'est pourquoi ne se sont déroulés ici que des combats d'arrière-garde de caractère local. En dix jours l'Armée Rouge occupa le territoire de l'Ukraine subcarpathique, à l'exeption de Čop, ville-frontière du sud-ouest, sur le triangle frontalier slovaco-hongrois-ukrainien, où de durs combats se déroulèrent encore pendant un mois.

Les pertes de l'Armée Rouge n'ont pas été considérables au cours de l'opération subcarpathique ; en revanche, elle s'est emparée d'un important butin en armes et en équipement ferroviaire, et elle a fait 40.000 prisonniers. La première Armée hongroise qui défendait l'Ukraine subcarpathique (les unités allemandes n'étaient ici que spécialisées et limitées) subit une défaite complète.

A trois reprises, Staline adressa un ordre du jour spécial à l'armée, à la flotte et aux forces aériennes, à l'occasion de cette opération et, par trois fois, des salves d'honneur furent tirées à Moscou, pour le passage des Carpathes (18 octobre), pour la prise de Mukačevo (26 octobre) et pour la prise d'Užhorod, capitale de l'Ukraine subcarpathique (27 octobre) ; les soldats qui participèrent à ces engagements reçurent le titre d'honneur de « karpatski », « mukačivski », « užhorodski ». (1)

Dans le récit des opérations militaires sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique en 1944, il faut mentionner deux faits d'un intérêt spécial, à savoir le mouvement des partisans et le sort de la brigade tchécoslovaque, formée en 1943 en U.R.S.S.

Aujourd'hui la propagande soviétique s'efforce de créer une légende autour des partisans subcarpathiques, comme elle le fait par ailleurs. En fait, l'importance du mouvement des partisans en Ukraine subcarpathique était minime. Il est vrai qu'au printemps 1944 existaient en Ukraine subcarpathique des groupes clandestins communistes composés de parachutistes soviétiques, d'éléments ukrainiens de la brigade tchécoslovaque déjà mentionnée ainsi que de quelques éléments locaux. Ces partisans, sous le commandement d'un officier soviétique, A. Tkanko, commirent quelques sabotages, désarmèrent quelques patrouilles militaires isolées et attendirent tranquillement l'arrivée de l'Armée Rouge en se cachant dans les forêts profondes des Carpathes. Dans tous les groupes de partisans, l'on ne comptait pas plus de cinq ou six cents personnes du pays. Si l'on compare ce nombre très limité au mouvements des partisans de Slovaquie, de Pologne ou même à la résistance ukrainienne antisoviétique entre 1944 et 1946, il apparaît vraiment insignifiant. Mais cela ne veut pas dire que la population était pro-hongroise ; non, elle était contre le régime d'occupation, mais n'avait pas assez d'enthousiasme envers les Soviets pour lutter à leurs côtés.

L'histoire de la première brigade tchécoslovaque en Union soviétique, qui se battait aux côtés de l'Armée Rouge contre les Allemands, commence en 1940. En septembre 1939, lors de l'arrivée

---

(1) Les communiqués du « **Bureau soviétique d'Information** » dans « Izvestia » des 19 et 28 octobre 1944 ; voir aussi dans « Bolšaja Sovetskaja Enciklopedija », vol. 20, p. 242-244.

de l'Armée Rouge en Ukraine occidentale (l'ancienne Pologne orientale), la frontière polono-hongroise devint la frontière soviéto-hongroise. Les Ukrainiens des Carpathes étaient devenus les voisins immédiats de l'Union soviétique et de la République ukrainienne. Etant donné que le régime hongrois d'occupation était très sévère, surtout vis-à-vis des membres des organisations ukrainiennes, un mouvement de fuite commença. Nombreux furent ceux (surtout parmi les jeunes) qui, dans leur naïveté, se rendirent, au delà des frontières, à la recherche de la « patrie ukrainienne ». La République ukrainienne, bien que soviétique, évoquait pour beaucoup de ces gens l'esprit patriotique et la terre promise. Pendant l'été de 1940, de 20 à 25.000 jeunes gens âgés de 20 à 35 ans se sauvèrent du « joug hongrois, en quête de la liberté ». Il faut dire que 95 % de ces réfugiés, bien que réfugiés politiques, n'étaient pas communistes.

Mais ce choix était fatal. Tous ceux qui ont passé la frontière de l'Ukraine occidentale ont été détenus et conduits devant les tribunaux militaires sous inculpation d'espionage. Ces jeunes paysans n'avaient aucune idée d'espionnage, mais ils étaient obligés de se reconnaître coupables, et de se laisser condamner à des peines allant de 3 à 8 ans de travaux forcés. La majorité de ces Ukrainiens rescapés ont été déportés dans les camps de Vorkuta et de Pečora. 60 % d'entre eux ont péri et peut-être le même sort aurait attendu les autres s'ils n'avaient profité de l'occasion donnée aux survivants de s'échapper. En vertu de l'accord passé entre l'Union soviétique et le gouvernement tchécoslovaque exilé, accord relatif à la lutte commune contre l'Allemagne, en date du 17 juillet 1941, les Tchèques commencèrent, vers la fin de 1942, d'organiser leurs unités militaires aux côtés des Alliés. En novembre 1942, les détenus carpatho-ukrainiens furent libérés des camps et incorporés, en tant que citoyens tchécoslovaques, à la première brigade tchécoslovaque en U.R.S.S. Peu après, deux autres brigades furent créées, dont les effectifs se recrutèrent chez les prisonniers de guerre du front d'Est combattant dans les unités slovaques et hongroises, parmi lesquelles l'on trouvait également des Carpatho-ukrainiens. Ces trois brigades tchécoslovaques en Russie furent placées sous le commandement du général L. Svoboda. Elles comptaient près de 80 % d'Ukrainiens qui se battirent courageusement sur le front de Kharkov jusqu'aux frontières tchécoslovaques. Mais le commandement soviétique, pour des raisons bien précises, ne permit pas à ces unités de participer à l'opération transcarpathique. Les unités tchécoslovaques furent jetées dans une des plus dures opérations, celle du col de Dukla, à la frontière slovaco-polonaise. Pendant l'hiver 1944-1945, les Allemands décimèrent ces

soldats ukrainiens des unités tchécoslovaques en des combats vigoureux.

Ces hommes étaient fortement marqués d'antibolchevisme, car ils avaient connu le régime soviétique sous son aspect le plus dur, du fait de leur détention dans les camps de concentration ; certes, ils combattaient les Allemands courageusement, (ils furent décorés à l'occasion des combats pour la prise de Kiev et de Bila Cerkva) ; mais leur ardeur provenait, non de leur sympathie envers les Soviets, mais de leur haine des Hongrois et des Allemands. ([1])

Les Russes craignaient que ces hommes, dont le retour était attendu dans presque chaque localité de l'Ukraine subcarpathique, ne fîssent de la propagande antisoviétique en racontant aux leurs ce qu'ils avaient vu en U.R.S.S.

En général, la population de l'Ukraine subcarpathique a reçu favorablement, bien que sans grand enthousiasme, l'Armée Rouge, libératrice de l'occupation hongroise. Les paysans recevaient les soldats chez eux, les acceuillaient, et très souvent les aidaient dans leur travail de construction de routes, de ponts. Dans presque chaque commune, l'on érigea un arc de triomphe pour honorer l'arrivée de l'Armée Rouge et l'on pavoisa avec des drapeaux tchécoslovaques, soviétiques et même, dans certains endroits, avec des drapeaux nationaux ukrainiens (sic). Mais l'atmosphère changea bientôt au détriment des Soviétiques, surtout lorsque commencèrent les perquisitions, le recrutement forcé des jeunes dans l'Armée Rouge et l'intervention dans les affaires de l'administration intérieure.

---

(1) Un récit complet du sort de ces réfugiés en U.R.S.S. est donné par M. Vajda dans une série d'articles publiés dans le journal « America » sous le titre: « **Tragedija Zakarpatskoji emigraciji** », N° 55-61, 1951.

CHAPITRE II

L'Ukraine subcarpathique — la partie libérée de la République tchécoslovaque

La Hongrie ne pouvait justifier l'occupation armée de l'Ukraine subcarpathique en mars 1939 par aucun titre juridique. Même politiquement, la Hongrie n'essaya pas de se justifier par un quelconque plébiscite, car les Hongrois n'étaient pas certains du succès d'une telle entreprise et ne voulaient pas se compromettre devant l'opinion mondiale. Ils évoquèrent leur domination millénaire dans cette région et la loyauté de jadis du peuple carpatho-ukrainien (« gens fidelissima ») envers la Couronne de Saint Etienne. Ils se contentèrent de la reconnaissance de cette mesure de la part des puissances de l'Axe.

Mais cela ne liait en aucune façon les Alliés occidentaux et l'U.R.S.S.

Le gouvernement tchécoslovaque exilé et le président E. Beneš entreprirent une action pour que fût reconnue l'intégrité des frontières de la Tchécoslovaquie d'avant Munich. Au début, le cas de l'Ukraine subcarpathique ne souleva pas de difficultés ; elles apparurent au sujet des provinces sudètes détachées de la Tchécoslovaquie par la décision de Munich (29 septembre 1938), car la France et la Grande Bretagne y avaient participé.

En août et septembre 1942, E. Beneš obtint un succès diplomatique considérable ; le Foreign Office déclara qu'il annulait la décision de Munich et la considérait comme nulle et non-avenue. La même déclaration fut faite par le Comité Français de la Libération Nationale. L'U.R.S.S., pour sa part, au temps de l'alliance germano-russe, avait nié le statut diplomatique du représentant du gouvernement tchécoslovaque de Londres à Moscou (déc. 1939). Dès que l'intangibilité des frontières occidentale et méridionale fut assurée, les Tchèques voulurent assurer l'appartenance sans équivoque de l'Ukraine subcarpathique à la Tchécoslovaquie restaurée.

En 1942 et 1943, aucune prétention ne s'éleva du côté soviétique envers le territoire ukrainien situé au sud des Carpathes. Quand les citoyens américains d'origine ukrainienne, avec lesquels les Tchèques exilés avaient eu des contacts amicaux, manifestèrent une certaine inquiétude au sujet du sort de leur ancienne patrie (l'annexion éventuelle de l'Ukraine subcarpathique par les Soviets), E. Beneš déclara, dans une conférence donnée à Chicago le 22 mai 1943 :

« Je souligne fortement que, quant à notre allié qui a un intérêt spécial au sujet de la Ruthénie subcarpathique, c'est-à-dire l'Union soviétique, nos affaires sont tout à fait réglées. Nous sommes d'accord avec l'Union soviétique à ce sujet, à savoir que le problème de la Ruthénie subcarpathique ne sera résolu que dans le cadre des frontières d'avant Munich, c'est-à-dire que la Ruthénie subcarpathique sera de nouveau incluse dans la République tchécoslovaque. » (1)

Un accord formel n'intervint pas à ce sujet, mais il n'était pas exclu que E. Beneš ait reçu des dirigeants soviétiques une assurance verbale du désintéressement soviétique du sort de l'Ukraine subcarpathique. A ce propos, un proche collaborateur du président E. Beneš pendant la guerre, E. Taborský, nous donne quelques éclaircissements. (2) En effet, au début de son action diplomatique pour la libération de son pays, Beneš n'était pas certain du sort réservé à l'Ukraine subcarpathique. Il était convaincu qu' après une victoire éventuelle des Alliés, la Hongrie ne garderait pas cette province qu'elle occupait en mars 1939. Mais il n'était pas exclu que l'U.R.S.S. vienne réclamer l'Ukraine sucarpathique en s'appuyant sur des arguments ethniques comme dans le cas analogue des territoires orientaux de la Pologne en 1939.

Donc Beneš était préparé à des prétentions soviétiques et il n'excluait pas, eu égard à la situation internationale de la Tchécoslovaquie, la satisfaction des réclamations soviétiques. D'après Taborský, l'on peut ainsi résumer l'attitude de Beneš :

« Il était partisan de l'intégrité de la République tchécoslovaque, mais il voyait la garantie de l'existance future de l'Etat tchécoslovaque dans l'alliance avec l'Union soviétique. Il ne voulait pas s'éloigner des Russes. D'atre part, il craignait qu'après la guerre les communistes introduisent la dictature avec l'aide de l'U.R.S.S. si l'on ne trouvait pas d'avance une base de bon voisinage avec celle-ci. Donc si le prix de ces bonnes relations avec le Kremlin devait être la Ruthénie subcarpathique, il (Beneš) était prêt à la sacrifier » (3).

Beneš voulait connaître l'attitude soviétique à ce propos. Le 28 août 1941, toujours d'après Taborský, le président tchécoslovaque invita l'ambassadeur soviétique à Londres, I. Maisky, pour s'entretenir avec lui des futures frontières de la République tchécoslovaque. Après cette rencontre, Beneš lui-même nota:

« Le résultat de nos entretiens, auxquels Maisky consentit fut le suivant: la Ruthénie subcarpathique ne peut appartenir ni à la Hongrie

---

(1) J.W. Brugel : « **Případ Podkarpatské Rusi** » Londres 1951, p. 3.
(2) E. Taborský : « **Beneš and Stalin — Moscou, 1943 and 1945** » dans « Journal of Central European Affairs », July 1953, p. 154-181.
(3) E. Taborský op. cité p. 161.

ni à la Pologne ; cette province ne peut appartenir qu'à la Tchécoslovaquie ou à la Russie. » (1)

Entre temps, le gouvernement tchécoslovaque exilé avait reçu la reconnaissance des frontières d'avant Munich (message de A. Bogomolov à Beneš, en mai 1942). C'était un atout important pour les Tchèques, que cette assurance soviétique de n'élever aucune prétention à l'Ukraine subcarpathique. Beneš s'assura également de cette attitude peu après, dans une conversation avec V. Molotov, le 9 juin 1942. Celui-ci confirma le message de Bogomolov en ajoutant que :

« L'U.R.S.S. ne peut accepter tout ce qui est en rapport avec Munich et ses conséquences. » (2)

C'est sur ces affirmations de dirigeants soviétiques que se basa le président Beneš pour son discours de Chicago cité plus haut. Des déclarations analogues à celles de Chicago furent prononcées à plusieurs reprises par Beneš et les personnalités responsables de gouvernement exilé à Londres. Bien que les accords conclus avec l'U.R.S.S. ne portâssent aucune précision à ce sujet, les Tchèques crurent que l'Union soviétique se désintéressait de l'Ukraine subcarpathique. C'était pourtant bien évident, car l'attitude soviétique dans le cas semblable de l'Ukraine occidentale était clairement manifestée et aboutissait bientôt au conflit polono-soviétique. Par contre, l'accord entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique, dit « traité d'amitié », signé à Moscou, le 12 décembre 1943, contenait une clause de non-intervention des parties contractantes dans les affaires intérieures de chacune (art 4).

Lors de ses entretiens à Moscou avec Staline et Molotov, le président tchécoslovaque souleva aussi la question de l'administration civile des territoires libérés de la Tchécoslovaquie. Il souligna la nécessité de faire participer les unités tchécoslovaques à la libération de la République aux côtés des armées soviétiques. Puis il exprima le voeu que le commandement soviétique effectuât le transfert du territoire libéré à l'administration civile tchécoslovaque dès la fin des opérations militaires. Staline consentit sans aucune réserve et promit de donner les ordres nécessaires à l'Armée Rouge.

Après son retour de Moscou, Beneš déclara dans un rapport au Conseil d'Etat : (3)

---

(1) E. Taborský, op. cité p. 165
(2) Des papiers privés de Beneš cités par Taborský, op. cité
(3) Conseil d'Etat (Státní rada), sorte de parlement exilé à Londres de la Tchécoslovaquie, ayant existé entre 1940 et 1945.

« Quand nous avons parlé, à Moscou ,de la Slovaquie et de la Ruthénie subcarpathique, nous les traitions seulement comme des problèmes de notre politique intérieure. » (1)

De même, Beneš exprima sa satisfaction du voyage à Moscou dans un message envoyé en janvier 1944 aux dirigeants clandestins de Bohême. Le président assure ses compatriotes que l'Union soviétique s'engage sincèrement à soutenir la Tchécoslovaquie nouvelle dans la politique internationale, et à respecter la souveraineté et l'intégrité de l'Etat tchécoslovaque dans ses frontières d'avant Munich. Il parle de la frontière commune tchécoslovaco-soviétique englobant l'Ukraine subcarpathique dans la République tchécoslovaque. Dans un autre message aux dirigeants de la résistance en Tchécoslovaquie, écrit en mars 1944 pour démentir les rumeurs selon lesquelles la Tchécoslovaquie, ou une partie, serait rattachée après la guerre à l'U.R.S.S., Beneš rejetait catégoriquement ces assertions en se basant sur les arrangements intervenus avec les Soviétiques.

Au sujet de l'Ukraine subcarpathique, il écrivit :

« l'Union de la Slovaquie et de la Ruthénie avec les provinces tchèques est un fait accompli qu'aucun pouvoir dans le monde ne peut empêcher. » (2)

Quand, en avril 1944, les armées rouges arrivèrent pour la première fois jusque la frontière tchécoslovaque, on prévoyait une libération rapide de la partie orientale de la République. A Londres, le 8 mai 1944, fut signé entre le gouvernement tchécoslovaque et l'envoyé soviétique auprès de ce gouvernement l'accord régissant les rapports entre le commandement soviétique et l'administration civile sur le territoire libéré de la Tchécoslovaquie. Conformément à cet accord, le commandement soviétique devait mettre le territoire libéré à la disposition des autorités civiles et militaires tchécoslovaques dès que ce terrain cesserait d'être une zone d'opérations militaires. Le pouvoir civil devait passer au Délégué du gouvernement tchécoslovaque qui organiserait l'administration et les forces armées d'après les lois tchécoslovaques. Les autorités tchécoslovaques seraient obligées de collaborer avec le commandement soviétique. (3)

En s'appuyant sur ces assurances quant à l'intégrité territoriale, les Tchèques menèrent leur politique de libération pour le territoire entier de l'ancienne République tchécoslovaque. A Londres, furent

(1) J.B. Brugel, op. cité, p. 3.
(2) E. Taborský, op. cité p. 166.
(3) Le texte de cette convention est publié dans «Izvestia» du 9 mai 1944 et dans le «Journal of Central European Affairs», volume 4, july 1944, p. 203-204.

amenés à collaborer avec le gouvernement exilé trois Carpatho-ukrainiens, dont deux étaient admis au sein du Conseil d'Etat (P. Cibere et I. Petruščak). La B.B.C. commença de diffuser des émissions en ukrainien destinées à la population de l'Ukraine subcarpathique. De même, en U.R.S.S., les Carpatho-ukrainiens participèrent activement aux organisations tchécoslovaques. En 1944 Moscou commença de diffuser la « Voix de l'Ukraine subcarpathique », émission dans laquelle l'Ukraine subcarpathique était considérée comme faisant partie de la République tchécoslovaque.

En fait, la nouvelle république était présentée, dans la propagande tchèque, comme un Etat commun des trois peuples slaves libres, Tchèques, Slovaques et Carpatho-ukrainiens. Dans le journal du front ainsi que dans la presse publiée sur le territoire slovaque pris par les insurgés en 1944 (« Pravda » à Banská Bystryca), des articles en ukrainien furent publiés en abondance. Dans les milieux tchèques de Londres et de Moscou, les tentatives pour faire revivre le russophilisme culturel ou le ruthénisme (1) en Ukraine subcarpathique n'existaient plus. Le vieux russophile qu'était E. Beneš, dans un memorandum transmis à Moscou en décembre 1943, désigne la région en question par le terme « d'Ukraine subcarpathique », terme jusque là inadmissible :

« La Tchécoslovaquie doit être reconnue internationalement comme un Etat tchécoslovaque national, à savoir l'Etat des Tchèques et des Slovaques auquel sera rattachée l'Ukraine subcarpathique avec un statut autonome spécial » (2)

Au sujet du contenu et des cadres de cette autonomie officiellement admise du côté tchèque, il n'y eut pas de précision et guère plus de projet ébauché. Dans les articles slovaques et ukrainiens du journal du front, on a fait allusion au statut fédéral de la nouvelle Tchécoslovaquie. Dans cet esprit s'exprimaient aussi officiers et soldats ukrainiens de la brigade tchécoslovaque déjà mentionnée. Il ne faisait aucun doute que la nouvelle République tchécoslovaque devait se différencier de celle de 1919-1939 par beaucoup de points quant à la politique des nationalités. Les Slovaques et les Carpatho-ukrainiens vécurent une brève période de vie autonome, brève mais suffisante pour laisser des traces durables dans l'esprit du peuple (surtout chez les Slovaques qui ont eu une indépendance relative

(1) En Ukraine subcarpathique, entre 1920 et 1938, il existait trois courants culturels : ukrainien, ruthène (local) et grand-russe. Le gouvernement tchécoslovaque, surtout après 1930, appuyait les deux derniers par peur de l'irrédentisme ukrainien.

(2) E. Taborský, op. cité p. 166.

sous la République slovaque de Mgr J. Tiso). L'on ne pouvait passer ces événements sous silence en les mentionnant simplement comme « l'héritage fasciste ».

Les Carpatho-ukrainiens possédaient déjà une élite intellectuelle et les cadres administratifs dont l'absence, en 1920, avait été pour les Tchèques une excuse à la non-réalisation de statut autonome. On peut penser que ce statut éventuel n'était pas qu'un simple retour aux dispositions du traité de Saint-Germain-en-Laye de 1919, car elles ne contentaient plus les aspirations du peuple carpatho-ukrainien. La majorité des Ukrainiens espéraient la restauration du statut quasi-fédéral de 1938-1939. Tels étaient aussi les voeux des membres du gouvernement de l'Ukraine subcarpathique de 1939 qui se trouvaient en Bohême. Mgr Vološyn eut des contacts avec les dirigeants tchèques, en 1944, à Prague, au sujet de la future collaboration entre Tchèques et Carpatho-ukrainiens, sur la base du statut autonome de l'Ukraine subcarpathique de 1939. Mais tout cela n'aboutit pas, car un facteur extérieur orienta le développement de la situation en région subcarpathique dans un autre sens.

CHAPITRE III

L'initiative locale de l'organisation du territoire libéré et l'arrivée du Délégué du gouvernement tchécoslovaque

Dans de nombreuses localités de l'Ukraine subcarpathique, avant même l'arrivée de l'Armée Rouge, les conseils populaires (narodni rady), créés clandestinement, prirent, après la libération du territoire, possession du pouvoir local. Des milices populaires furent formées dans le but d'assurer l'ordre public ; les armes étaient celles des postes de gendarmerie hongroise ou celles de l'armée en retraite.

Bien que les premiers organes locaux, les conseils populaires, n'aient pas été le résultat d'élections générales et à bulletin secret, ils étaient formés dans les assemblées des communes ; cependant, le principe de coalition fut respecté dans leur composition. Les communistes se faisaient actifs partout, mais ils étaient en minorité dans les premiers organes du pouvoir local ([1]). Les présidents et les membres de ces conseils étaient très souvent élus parmi les nationalistes ukrainiens, les maires et les députés des conseils locaux du temps de l'autonomie subcarpathique de 1938-1939, et même quelquefois parmi les anciens de la «Karpatska Sič» ([2]), ainsi que parmi les adhérents d'autres partis politiques existant en Ukraine subcarpathique en 1920-1939 : agrariens, sociaux-démocrates, autonomistes, chrétiens-populaires. Le cas n'était pas rare de prêtres participant à ces organes locaux et déjà il était très naturel que l'intelligentsia ukrainienne se trouvât à la tête de leur organisation. Toutes les classes sociales y étaient représentées ; à côté des pauvres et des paysans moyens, on y voyait aussi les riches. Seuls étaient exclus de la représentation dans les organes du pouvoir local du pays libéré ceux qui avaient collaboré avec le régime précédent, dits « magyarophiles ».

Après la création des conseils locaux, ayant à leur tête un présidium comme organe exécutif, on se préoccupa de former les organes du pouvoir à l'échelon des cantons. Déjà, au début de novembre 1944, les conseils locaux avaient pris l'initiative de convoquer les assemblées cantonales auquelles participaient les délégués des conseils

(1) Pendant la République tchécoslovaque, le parti communiste était le plus fort en Ukraine subcarpathique. Aux élections parlementaires du 19 mai 1935, il obtint 79.400 voix (25,6 %) soit deux députés sur 9. En 1938 et 1939 l'influence de ce parti diminua grâce à l'activité des nationalistes ukrainiens.

(2) Organisation paramilitaire nationaliste des franc-tireurs ukrainiens; en mars 1939 ils combattirent l'armée hongroise.

populaires locaux. Ces assemblées élirent les conseils de canton et les comités populaires de canton, ces derniers étant l'exécutif du pouvoir civil dans le canton. A titre d'exemple, citons ici quelques chiffres: à l'assemblée cantonale de Tjačiv, qui comptait en 1930 79.500 habitants, participèrent 80 délégués (1 délégué par 1000 habitants) et 35 personnes environ furent élues au Conseil cantonal. Le comité exécutif du canton se composa de 8 à 12 membres dont chacun était responsable d'une certaine branche de l'administration (finances, enseignement, industrie-commerce, approvisionnement, transport, santé, police, etc...).

Au début, les membres des exécutifs cantonaux se recrutaient parmi les personnes compétentes dans leurs branches respectives et ayant, le plus souvent, fait des études supérieures. Les communistes étaient élus aussi, mais ils ne formaient qu'une minorité dans chaque canton. Durant les deux premiers mois (novembre-décembre 1944) ces organes démocratiques fonctionnèrent sans difficulté ; l'administration était organisé sur le modèle de l'administration tchécoslovaque.

Il faut mentionner que, sur le territoire libéré, les actes irresponsables de vengeance sur les collaborateurs du régime d'occupation étaient à peu près inconnus. La population conserva une attitude sensée à l'égard des partisans du régime hongrois ; les organes nouveaux laissèrent arrêter les plus coupables d'entre eux en attendant les décisions des tribunaux ; les autres furent laissés en liberté ([1]).

La juridiction était établie sur le modèle des tribunaux cantonaux préexistant, qui constituaient une juridiction indépendante. Les soi-disant tribunaux populaires ne furent créés qu'après 1945 par les communistes.

Quant au pouvoir central en Ukraine subcarpathique, la conviction générale était que celui-ci devrait être créé en collaboration avec le Délégué du gouvernement tchécoslovaque de Londres, dont la population attendait l'arrivée d'un jour à l'autre.

Le gouvernement nomma le délégué gouvernemental pour le territoire libéré en la personne du ministre Fr. Němec ; son adjoint était le général divisionnaire R. Viest et le chef de la mission militaire était le général divisionnaire A. Nižborský. En septembre 1944, la délégation gouvernementale se rendit avec une vingtaine de collaborateurs en Slovaquie, libérée par l'insurrection, mais où le pouvoir entier était détenu par le Conseil slovaque national ; les émissaires du gouvernement tchécoslovaque de Londres n'avaient

(1) Ce fait devrait être souligné à l'encontre des cas de violence et des crimes irresponsables qui se produisirent en Ukraine subcarpathique au lendemain de l'occupation hongroise de ce territoire, en mars 1939.

rien à y faire. D'autant plus que l'insurrection slovaque fut bientôt liquidée par les Allemands ; le ministre Němec quitta la Slovaquie pour Lviv (Léopol) où il attendit l'occasion d'entrer sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique libérée.

Vers la fin d'octobre, Němec, avec la délégation tchécoslovaque, se rendit en Ukraine subcarpathique où il devait prendre l'administration civile en vertu de l'accord tchécoslovaco-soviétique de mai 1944. Avant son départ, il tint à Lviv une conférence de presse à l'issue de laquelle le ministre tchécoslovaque remercia

« au nom des Tchèques, des Slovaques et des Carpatho-ukrainiens, le Maréchal Staline et l'Armée Rouge de la libération de leur patrie qui avait tant souffert » (1).

Le 27 octobre, la délégation, comprenant d'ailleurs seulement les Tchèques et les Slovaques (le membre de la délégation I. Petruščak, communiste ukrainien, ne se trouvait pas avec le ministre Němec) arriva à Chust, ville principale de la partie orientale du pays. I. Turjanycja, seul Ukrainien, venant avec Němec, fut nommé conseiller politique. Le commandement soviétique du 4ème front ukrainien passa à l'administration civile cinq cantons de la partie orientale de l'Ukraine subcarpathique: ceux de Rachiv, Tjačiv, Chust, Volove, et Sevljuš, ayant une superficie de 6.000 km² et une population de 320.000 habitants (d'après la statistique de 1930). La délégation prit possession de l'ancien bâtiment du gouvernement de Mgr Vološyn de 1939 et commença l'administration d'un territoire tchécoslovaque sur place, après cinq ans d'exil.

Mais il faut souligner tout de suite que cette administration était très restreinte, car la délégation n'avait pas d'influence et de pouvoir réel sur la vie et sur l'organisation du pays ; cela était dû d'une part à sa propre faute, et d'autre part aux initiatives prises en vue de la soviétisation du pays. Les événements de 1944-1945 survenus en Ukraine subcarpathique sont passés au-dessus des émissaires du gouvernement tchécoslovaque de Londres, qui sont venus pour « administrer » et non pour diriger politiquement le sort du pays dont la situation était très délicate.

Avant de juger l'activité de la délégation gouvernementale à Chust, une analyse des sympathies et des états d'âme de la population carpatho-ukrainienne nous paraît importante.

La population, dans sa majorité, a réagi favorablement au fait que, après la libération, l'Ukraine subcarpathique devait prendre de nouveau sa place dans le cadre de la République tchécoslovaque avec un statut autonome. Vingt ans de domination tchécoslovaque

(1) « Izvestia » 26 octobre 1944.

n'étaient pas comparables à la dernière occupation hongroise, dont l'effet le plus sûr fut d'éliminer le reste des certaines sympathies que gardait encore la vieille génération (austro-hongroise) des Carpatho-ukrainiens. Les Ukrainiens espéraient aussi que les Tchèques ne renouvelleraient pas certaines fautes graves de leur politique précédente dans cette région (la tchéquisation, le support des tendances russophiles, le régime bureaucratique et le malaise social et économique). Ces espoirs étaient confirmés par de nombreuses déclarations d'hommes politiques tchécoslovaques en exil et par l'attitude déjà adoptée vis-à-vis du caractère national ukrainien du territoire et de la population de l'Ukraine subcarpathique. C'est pourquoi les paysans qui forment la majorité du pays, tout comme l'intelligentsia sortant des masses populaires, attendaient favorablement la prise du pouvoir par les membres du gouvernement tchèque.

Les éléments nationalistes ukrainiens, eux aussi, ne s'opposaient pas à une telle solution, qui pouvait avoir quelques avantages pratiques pour la cause ukrainienne. La population urbaine, la minorité hongroise et le reste des Juifs (qui à la suite des déportations faites par le régime nazi en Hongrie, étaient réduits à un quart, c'est à dire 25.000) adoptèrent une attitude favorale à la restauration de la souveraineté tchécoslovaque, d'autant plus qu'ils espéraient des Tchèques une certaine protection contre le radicalisme éventuel des éléments ukrainiens. Les sympathies pour la Tchécoslovaquie se sont d'autant plus renforcées que les premières expériences de rencontre avec l'Armée Rouge et le système soviétique n'avaient pas laissé dans la population une impression favorable aux « libérateurs ».

Alors que les premiers organes locaux du pouvoir, les comités communaux et cantonaux voulaient entrer en contact avec la délégation gouvernementale à Chust, alors qu'ils attendaient la coordination et l'aide technique dans l'administration et dans l'organisation économique du pays, le ministre Němec et ses collaborateurs ne montraient pas beaucoup d'initiative. Les Tchèques sentirent bientôt une nouvelle tendance dans la politique soviétique au sujet de l'Ukraine subcarpathique et ne bougèrent pas. Ils ne profitèrent pas de leur titre juridique à ce territoire et des sympathies incontestables de la majorité de la population, mais suivirent la nouvelle orientation de Moscou.

Tout ce qui a été fait par la délégation du gouvernement tchécoslovaque en 1944-1945, en Ukraine subcarpathique, peut être considéré comme négligeable. Elle a envoyé quelques circulaires aux organes locaux pour des affaires administratives, puis elle a convoqué une conférence des représentants des comités cantonaux ; on a publié deux ou trois numéros du « Journal Officiel » (Urjadovyj

Visnyk) rédigé en tchèque et en ukrainien, et qui ne furent que partiellement diffusés. Les membres de la délégation n'apparaissaient pas officiellement devant la population, sauf au début, quelques fois. Celle-ci voulait bien entendre ce que lui apportait le nouveau régime. Le ministre Němec se montra une seule fois au grand public, lorsqu'il prononça un discours à la grande réunion populaire du 28 octobre 1944 à Chust, à l'occasion de la fête nationale tchécoslovaque (fête de la Liberté). D'ailleurs la commémoration de cette journée eut lieu dans de nombreuses localités de l'Ukraine subcarpathique sur l'initiative des comités locaux.

J. Papanek, ancien délégué tchécoslovaque auprès de l'ONU mentionne un fait intéressant: le 11 novembre 1944 les autorités soviétiques ont interdit au délégué tchécoslovaque de participer à une réunion des comités ukrainiens favorables aux Tchèques, qui se tenait à Chust. Les membres de ces comités, furent d'après lui, arrêtés par les Soviétiques (1). D'après nous, cette réunion devait avoir un caractère purement local, car elle n'était pas connue en Ukraine subcarpathique. Il est vrai qu'au milieu de novembre 1944 un groupe de dirigeants ukrainiens favorables au gouvernement tchécoslovaque fut arrêté et déporté.

Parmi eux il faut citer J. Braščajko, avocat et ministre du gouvernement de Mgr Vološyn, E. Bačinskyj, sénateur et ministre, F. Revaj, ancien président de l'Alliance nationale ukrainienne, l'abbé D. Popovyč et d'autres (1).

Une certaine activité fut entreprise par la mission militaire, qui proclama, au mois de novembre, la mobilisation générale de tous les hommes de 20 à 40 ans. Les Kommandaturs tchécoslovaques organisés dans les chefs-lieux des cinq cantons déjà mentionnés ne purent exécuter que partiellement le décret de mobilisation. Dès le début, les organes soviétiques firent obstacle à cette entreprise du gouvernement tchécoslovaque en organisant de leur côté le recrutement des « volontaires » dans l'Armée Rouge et en menant une campagne vigoureuse contre l'entrée dans l'armée tchécoslovaque. Beaucoup de jeunes gens, surtout ceux qui avaient fait leur service militaire dans l'armée tchécoslovaque jusqu'en 1939 préférèrent être incorporés à cette dernière. Les commissions de recrutement soviétiques, bien que l'U.R.S.S. n'exerçait aucune souveraineté sur ce territoire, amenèrent, très souvent par la force, près de 10.000 ressor-

---

(1) Cité dans J. Josten : « **Oh, my country** » Londres 1949, p. 185.

(2) Le récit choquant du sort de ces détenus ainsi que d'autres déportés de l'Ukraine subcarpathique en 1944-1945 dans les camps de travail forcé de l'U.R.S.S. est rapporté par Jan Sad dans « **Echappé du paradis** » Paris 1952, p. 161-199.

tissants de l'Ukraine subcarpathique dans l'Armée Rouge en hiver 1944-1945. Après une brève période de formation, ils étaient envoyés sur le front de Pologne où ils furent décimés par les Allemands. (1)

La partie orientale de l'Ukraine subcarpathique, où se déroulait, officiellement, dans le même temps, la mobilisation tchécoslovaque, put envoyer près de 3.000 personnes dans les unités tchécoslovaques qui étaient hâtivement formées et instruites en Slovaquie orientale et ensuite envoyées au front.

Les contacts de la délégation gouvernementale avec Londres devaient se faire par Moscou. Tous les rapports de Němec et de ses collaborateurs sur la situation du pays passaient par les Soviétiques, qui s'opposaient à l'installation d'un poste émetteur à Chust. Tout de même, comme le fait remarquer E. Taborský, quelques rapports alarmants sont arrivés à Londres directement, émis par un poste clandestin. La situation en Ukraine subcarpathique décrite dans ces rapports paraissait plus que critique. La campagne pour le rattachement était en plein essor ; l'agitation dans la presse antitchèque, les meetings, les résolutions, les pétitions, tout était dirigé contre la délégation du gouvernement tchécoslovaque. Quelques unes de ces pétitions furent envoyées par les services télégraphiques de l'Armée Rouge à Beneš. Enfin Beneš reçut un télégramme du Délégué à Chust, envoyé en décembre 1944, qui décrivait la situation en Ukraine subcarpathique ainsi :

« Le transfert de l'administration n'est qu'une mystification. Les comités populaires abusent de leur pouvoir. Le Conseil populaire a été créé sans le consentement du délégué gouvernemental. Il déclare être lui-même le gouvernement, a approuvé une résolution demandant la sortie de la Ruthénie subcarpathique des cadres de la Tchécoslovaquie, et a ordonné à la délégation du gouvernement tchécoslovaque de quitter le pays. Tout est perdu. » (2)

Dès janvier 1945, la délégation du gouvernement tchécoslovaque à Chust cessa d'entretenir des contacts avec les organes locaux et avec la population. Pratiquement l'activité de l'organe suprême de la République tchécoslovaque sur son territoire libéré avait pris fin.

Le 1er février 1945, le ministre Němec partit en Slovaquie et passa son mandat de représentant tchécoslovaque en Ukraine subcarpathique à I. Petruščak, qui se trouvait déjà dans le

---

(1) L'auteur connaît plusieurs cas de recrutement forcé des « volontaires » dans l'Armée Rouge.

(2) E. Taborský, op. cité p. 172.

camp de ceux qui faisaient campagne pour le rattachement à l'Ukraine soviétique.

Le ministre tchécoslovaque et sa vingtaine de collaborateurs n'ont pas fait grand chose durant leur séjour de trois mois à Chust. Mais d'autres, entre temps, étaient très actifs, et leurs actions furent couronnées de succès.

TROISIEME PARTIE

CHAPITRE I

L'action pour le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à la République socialiste soviétique d'Ukraine

Nous avons déjà mentionné que même les communistes carpatho-ukrainiens, en exil ou chez eux, I. Turjanycja, I. Vaš, I. Petruščak, S. Borkanjukova et les autres se prononcèrent dès le début pour l'appartenance de l'Ukraine subcarpatique à la Tchécoslovaquie. I. Turjanycja, officier politique dans la troisième brigade en U.R.S.S. écrivait des articles et prenait souvent la parole au cours des meetings dans cet esprit.

Une orientation nouvelle se fit jour après l'occupation du pays par l'Armée Rouge. Lorsque les organes locaux du pouvoir, qui reconnaissaient l'autorité du gouvernement tchécoslovaque à Londres, s'organisèrent dans la partie orientale, quelques communistes carpatho-ukrainiens venant d'U.R.S.S. s'établirent dans la ville de Mukačevo puis à Užhorod, villes qui étaient encore dans la zone d'opérations militaires. En collaboration avec la section politique du 4ème front ukrainien, ils commencèrent à publier le journal « Zakarpatska Pravda » devenu plus tard l'organe officiel du parti communiste de l'Ukraine subcarpathique. Les premiers numéros du journal ne révélaient pas encore la nouvelle orientation politique.

Mais, dans les premiers jours de novembre, le journal se mit à critiquer non seulement le régime d'occupation hongrois, mais aussi celui de la République tchécoslovaque entre 1919 et 1939. Quoique le 27° anniversaire de la révolution d'octobre fut célébré sur l'initiative des communistes sous les drapeaux soviétiques et tchécoslovaques, l'on vit pour la première fois, à l'occasion de ces manifestations, les orateurs lancer le mot d'ordre sur « les rêves séculaires des Carpatho-ukrainiens de se réunir à leurs frères de race dans l'Ukraine soviétique ».

La propagande commença. Elle était menée dans un esprit national et patriotique, exploitant les aspirations passées de l'Ukraine subcarpathique, à la réunion au reste de l'Ukraine. C'est pourquoi la décision historique du Congrès populaire du 21 janvier 1919 à Chust, qui exprimait le voeu de la population d'être rattachée à la République Démocratique Ukrainienne, était interprétée en

faveur de l'Ukraine soviétique. Les manchettes des journaux (d'autres journaux étaient parus: « Zakarpatska Ukrajina » et « Molodj Zakarpattja ») firent paraître des slogans comme: « Vive notre mère-patrie l'Ukraine dont nous sommes la chair et le sang » ; « Ukraine, chère mère-patrie, acceuille tes enfants » ; « Nous voulons quitter notre marâtre pour notre mère » ; « Nous formons le voeu de nous unir pour toujours à notre mère, et que le soleil de la liberté ne nous abandonne jamais » etc...

Une vague de meetings déferla à travers le pays ; on adopta des résolutions, on envoya à Staline et au gouvernement de Kiev des pétitions relatives à l'union avec l'Ukraine. Les slogans patriotiques conquèrirent même les gens qui n'étaient pas communistes. Pourtant, la majorité de la population, et surtout l'intelligentsia manifestèrent une réserve passive à l'égard de cette propagande menée principalement par les communistes, mais aussi par les anciens russophiles connus pour leur haine de tout ce qui est ukrainien, mais obligés maintenant de se présenter comme Ukrainiens.

Chacun pouvait sentir que derrière cette propagande se trouvait l'Armée Rouge, ses élements politiques et même la police secrète soviétique. Ce fait était décisif pour les vrais patriotes ukrainiens. Aussi se tenaient-ils à l'écart de cette propagande. " L'union avec l'Ukraine " c'est un beau slogan, mais avec quelle Ukraine ? L'Ukraine soviétique est actuellement opprimée par le bolchevisme russe ; c'est pourquoi il serait préférable que ce petit morceau d'Ukraine reste en dehors de l'Union soviétique, dans la Tchécoslovaquie démocratique ». — Tel était le raisonnement de la majorité des Carpatho-ukrainiens. Car ils entrevoyaient avec espoir les possibilités du libre développement national et culturel hors du régime soviétique. Nombreux étaient ceux qui donnaient la préférence aux institutions démocratiques de la République tchécoslovaque contre le système totalitaire soviétique, même dans le cadre de la République ukrainienne. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les sympathies des Carpatho-ukrainiens envers la Tchécoslovaquie pendant les années 1944-1945, sympathies que les Tchèques exilés aiment tellement à souligner aujourd'hui encore.

Toutefois une explication est necessaire en ce qui concerne l'attitude des nationalistes ukrainiens dans cette région. Le mouvement pan-ukrainien a pris racine en Ukraine subcarpathique entre 1930 et 1938, surtout pendant la brève période d'autonomie, après Munich, où ce mouvement était devenu officiel.

Les Hongrois, en 1939-1944, interdirent toute activité ukrainienne, même sur le plan culturel. Mais le mouvement nationaliste existait clandestinement sous le nom d'Organisation des Nationalistes Ukrai-

niens (O U N), comme branche régionale d'une vaste organisation pan-ukrainienne. Ce mouvement clandestin et révolutionnaire exerçait une influence considérable sur la jeune génération. Le régime d'oppression hongrois n'avait pas l'intention de trouver un compromis avec les aspirations des Ukrainiens, mais il tâchait au contraire de liquider toutes les traces d'ukrainianisme, et cette politique renforça le mouvement nationaliste. (1)

L'attitude de ce mouvement, à la fois anti-bolchevique et anti-allemand (au cours de la deuxième guerre mondiale), était caractéristique. Bien que les nationalistes s'opposâssent fortement au régime soviétique et à l'appartenance de l'Ukraine à l'U.R.S.S., ils étaient, dans la situation du moment, pour le rattachement de l'Ukraine subcarpathique plutôt à l'Ukraine soviétique qu'à la Tchécoslovaquie. Ils reconnaissaient que politiquement c'était un fait majeur pour les perspectives ukrainiennes que de s'unir à la nation entière dans les cadres d'une entité politique. Mais ils ne prirent pas part activement aux menées soviétiques, car ils ne voulaient pas compromettre leurs idéaux nationalistes (2).

Malgré tout, une partie assez minoritaire de la population carpatho-ukrainienne prit, vis-à-vis des événements en cours, une attitude très caractéristique. Il s'agit d'une partie de l'intelligentsia locale, qui sous l'influence des émigrés russes se prononça entre 1920 et 1938 pour la culture russe ; c'était la tendance russophile, généreusement aidée par les milieux gouvernementaux tchécoslovaques jusqu'en 1938. Les russophiles carpatho-ukrainiens étaient tous anti-communistes (alors que le parti communiste de l'Ukraine subcarpathique supportait la tendance ukrainienne). Mais entre temps, lorsque l'alliance des russophiles avec la Hongrie eut échoué, ils commencèrent à prendre une orientation prosoviétique, surtout après les événements survenus sur le front oriental en 1943. Ils devinrent moins anti-ukrainiens, et il y eut même des tentatives de coopération avec les Ukrainiens dans la lutte antihongroise. Cela ne donna pas

(1) En 1941 et 1942, plusieurs centaines de nationalistes furent arrêtés et condamnés, par un tribunal militaire de Mukačevo, à différentes peines de prison. L'acte d'accusation portait sur haute trahison à la patrie (Hongrie), essais d'arracher l'Ukraine subcarpathique à la Hongrie pour la réunir à l'Ukraine indépendante et menées propagandistes et révolutionnaires (préparation du soulèvement). En 1943 les condamnés furent amnistiés.

(2) En 1945, l'auteur a été personnellement en contact avec les leaders nationalistes (liquidés depuis par les Soviets). Ils ont affirmé le côté positif du rattachement à l'Ukraine soviétique. En même temps, ils voyaient très judicieusement qu'aucune action des Ukrainiens en faveur de la Tchécoslovaquie ne donnerait de résultat. C'est pourquoi ils déconseillaient toute participation ukrainienne à l'activité tchécoslovaque.

de résultats pratiques, parce que les Ukrainiens soulignaient leur orientation nationaliste et antisoviétique alors que les autres tombaient dans le patriotisme soviétique qui était pour eux à la fois russe et ukrainien.

Les russophiles jouèrent un rôle actif dans les événements de 1944 et 1945. D'abord, ils coopérèrent avec les partisans rouges ; d'autre part, ils s'étaient engagés dès le début dans l'action pour le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique. C'est par une ironie du sort que les aspirations pan-ukrainiennes furent menées par ceux qui avaient combattu tout l'ukrainianisme pendant longtemps ; par contre, les nationalistes ukrainiens restèrent en marge de cette action qui correspondait à leurs sentiments les plus profonds. Les anciens russophiles chauvins et tzaristes se reconnaissaient Ukrainiens et employaient souvent la langue ukrainienne au lieu du russe ; de leur russophilie il ne leur restait qu'une certaine dévotion à la culture russe et la conviction que l'Ukraine devait partager le sort de la Russie. Quelques uns sont devenus par la suite des communistes ardents.

Quant à la campagne pour le rattachement à l'Ukraine soviétique, on aurait pu croire les premiers mois qu'elle serait provisoire et même sans succès. On parla de démarches possibles auprès des Soviétiques de la part des Alliés en faveur de la Tchécoslovaquie ; on attendait une réaction plus forte de la part des Tchèques eux-mêmes. En Ukraine subcarpathique le bruit courut qu'après la libération de Prague le gouvernement tchécoslovaque, conjointement avec les leaders carpatho-ukrainiens siégeant en exil, allaient poser le problème sur le forum international en exigeant un plébiscite sous contrôle international relatif au rattachement qui, dans la situation du moment, pouvait être aléatoire pour les Soviétiques. Il y avait dans ces illusions beaucoup de naïveté et l'ignorance de ce que sont la tactique et les méthodes politiques des Soviets. Le temps se chargea bientôt de convaincre tout le monde que le sort de l'Ukraine subcarpathique était déjà décidé.

CHAPITRE II

Le premier Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique et le Manifeste sur le rattachement

Le 19 novembre 1944, le Parti Communiste de l'Ukraine subcarpathique tint sa première conférence à Mukačevo. A l'ordre du jour figurait le problème du sort futur du pays. La conférence adopta à ce sujet une résolution tendant à réunir l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique.

« Dès maintenant nous ne sommes plus un petit peuple qui a besoin d'être protégé des étrangers. Nous faisons partie du grand peuple ukrainien. La première conférence du Parti Communiste de l'Ukraine subcarpathique étant le porte-parole de la volonté et des aspirations nationales de son peuple, exige que l'injustice historique soit réparée et l'Ukraine subcarpathique réunie à l'Ukraine soviétique. »

proclamait la résolution. (1)

La conférence du parti décida aussi de convoquer un congrès représentant toute la population.

Le comité d'organisation du Congrès fut créé sur l'initiative des comités populaires des villes d'Užhorod et de Mukačevo (2).

Le commandement militaire soviétique mit à la disposition des organisateurs tous les moyens techniques. Comme le transport par chemin de fer n'était pas rétabli à la suite des destructions, la majorité des délégués vint par les camions de l'Armée Rouge. Participèrent au Congrès, d'après les sources soviétiques, 663 délégués de tous les cantons (12) représentant vraisemblablement 80 % des communes de l'Ukraine subcarpathique (3). Chaque délégué représentait 1.000 habitants. Une partie des délégués étaient élus par les réunions communales des habitants. Mais la majorité était mandatée par les comités locaux et cantonaux. D'après le cens, il y avait environ 40 % de paysans, 30 % d'ouvriers et 30 % de l'intelligentsia. Le parti

(1) « Zakarpatska Pravda » n° 10, 21 novembre 1944.

(2) La même procédure fut appliquée, en octobre 1939, en Ukraine occidentale. La municipalité de Lviv, conjointement avec celles de Stanislav, de Lucjk et de Ternopilj, organisa les élections des députés à l'Assemblée Populaire de l'Ukraine occidentale qui devait décider le rattachement à l'Ukraine soviétique.

(3) I. F. Evseev : « **Narodnye Komitety Zakarspatskoj Ukrainy-organy gosudarstvennoj vlasti 1944-1945** » Moscou 1954, p. 69.

communiste n'avait plus que 30 % des délégués. Les autres partis n'avaient pas l'autorisation de renouveler leur activité, et c'est pourquoi ils n'avaient pas de représentants officieux. Parmi les délégués, l'on pouvait remarquer quelques prêtres orthodoxes.

Le Congrès eut lieu les 25 et 26 novembre 1944, dans le cinéma municipal de Mukačevo, sous le mot d'ordre « Vive la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique ». Dans le même esprit, des discours furent prononcés par le maire de Mukačevo, N. Dragula, un russophile carpatho-ukrainien, ainsi que par les communistes I. Turjanycja, D. Tarachonyč et par d'autres. On a pu constater, du début à la fin, la bonne mise en scène de ce congrès et de ses décisions.

Chaque opinion divergente devait être non seulement être rejetée, mais encore attirer des ennuis personnels à son auteur éventuel. Les discours étaient suivis par les interventions des représentants des cantons généralement en faveur du rattachement, quoique quelques uns aient eu une autre opinion à ce sujet. Au sein de quelques délégations cantonales surgit l'idée de faire, d'une façon très délicate, la proposition d'un plébiscite car, disaient-ils, 600 personnes non mandatées pour une telle tâche ne pouvaient décider du sort du pays. Quand les organisateurs apprirent une telle initiative, ils menacèrent de prison quelques délégués s'ils osaient faire une proposition pareille. (1)

Le premier Congrès des Comités populaires adopta, le 26 novembre 1944, le Manifeste concernant la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique. Dans ce document, adopté par des applaudissements « unanimes », nous lisons :

« En se basant sur la volonté immuable du peuple entier, exprimée dans les pétitions et dans les résolutions des ouvriers, des paysans, de l'intelligentsia et du clergé (2) de tous les villes et villages de l'Ukraine subcarpathique au sujet de la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique, le premier Congrès des Comités populaires de toute l'Ukraine subcarpathique décide:

1 — de réunir l'Ukraine subcarpathique à sa mère-patrie, la grande Ukraine soviétique, et de sortir des cadres de la Tchécoslovaquie.

---

(1) L'affaire est connue de l'auteur car il était délégué à ce Congrès. Les précisions ne peuvent être apportées par mesure de sécurité envers les personnes en question.

(2) Les auteurs du Manifeste font probablement allusion à une pétition des habitants d'Užhorod, adoptée à un meeting, le 7 novembre 1944 et adressée à Staline. La pétition était signée entre autres par Mgr T. Romža, évêque catholique, et le Rév. Kačur, professeur de théologie. La pétition a été publiée dans « Izvestia », le 11 novembre 1944. On a prouvé ultérieurement que les dites personnes n'ont pas signé un pareil document.

2 — de demander au Conseil suprême de la République soviétique socialiste d'Ukraine et au Conseil suprême de l'Union des Républiques soviétiques socialistes l'entrée dans la République soviétique socialiste d'Ukraine.
3 — d'élire le Conseil populaire de l'Ukraine subcarpathique comme unique pouvoir central agissant par la volonté du peuple sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique.
4 — d'autoriser et d'obliger le Conseil populaire de l'Ukraine subcarpathique à réaliser la décision du Congrès au sujet de la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique » (1).

Ce manifeste devint l'acte politique capital auquel se rapportaient toujours les Soviétiques ainsi que les éléments locaux. Au cours de décembre, les cellules communistes et les organes locaux reçurent l'ordre de rassembler des signatures pour ce Manifeste. D'après les sources soviétiques, 250.000 signatures furent receuillies, soit 50 % de la population adulte. Ce chiffre n'est pas impossible si l'on prend en considération que les signatures ont été extorquées par chantage ou par duperie: « signez, vous aurez du tissu » ; ou mieux encore « signez pour la distribution des terres ». Certains ont signé plusieurs fois, dans la rue, dans les établissements publics, au cours de meetings... On a forcé a signer jusqu'aux élèves des écoles primaires.

Ce document devint une sorte d'acte constitutionnel de l'Ukraine subcarpathique jusqu'à son rattachement à l'Ukraine. Le texte était diffusé abondamment partout à des milliers d'exemplaires, il était exposé dans les lieux publics, il était souvent cité et enfin c'est sur ce texte que le serment était prêté par les fonctionnaires du nouveau régime. (2)

Le Congrès opprouva aussi le décret concernant la confiscation des terres des grands propriétaires et leur attribution en toute pro-

---

(1) B.M. Babij : « **Vozzjednannja Zachidnoji Ukrajiny z Ukrajinskoju RSR** » Kiev 1954, p .190-192.

(2) Le texte du serment était rédigé comme suit:

« Moi, citoyen de l'Ukraine subcarpathique, je prête solennellement le serment de loyauté à ma patrie, au Conseil populaire de l'Ukraine subcarpathique et au Manifeste du premier Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique concernant la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique et sa sortie des cadres de la Tchécoslovaquie. Je prête le serment d'exécuter exactement et sans hésitation toutes les décisions du Conseil populaire, unique pouvoir central agissant par la volonté du peuple de l'Ukraine subcarpathique. Je prête le serment de ne pas épargner mes forces et s'il est nécessaire ma vie pour défendre les intérêts du peuple et de ma patrie au nom de la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique, partie composante de l'Union des Républiques soviétiques socialistes. Si je faillis à ce serment prêté devant le peuple entier, que je sois frappé d'une peine sévère comme traître au peuple et poursuivi par la haine populaire. » Cité d'après I. F. Evseev, op. cit p. 111.

priété aux paysans pauvres. Par le même décret, on attribua des parcelles forestières aux comités locaux afin d'approvisionner la population en bois et en matériaux de construction. (1)

Le Congrès élit à l'unanimité les membres du Conseil populaire dont la composition avait été proposée, sur une seule liste, par les organisateurs du Congrès. En fait le Congrès ne différait en rien de beaucoup d'autres manifestations "populaires" (assemblées, élections, plebiscites) organisées par les bolcheviks depuis 27 ans: tout était préparé, tout était prévu, tous les votes étaient obtenus à l'unanimité. Les représentants soviétiques, militaires ou politiques, n'ont pas participé officiellement au Congrès ; ils dirigeaient la machine de derrière les coulisses. Les représentants du gouvernement tchécoslovaque s'abstenaient également de participer d'autant plus qu'ils savaient leur présence indésirable.

Une délégation spéciale fut mandatée par le Congrès pour se rendre à Kiev et à Moscou avec les voeux de la population carpatho-ukrainienne. (2)

---

(1) Babij, op. cité p. 192.

(2) La délégation du Conseil populaire s'est probablement rendue à Moscou et à Kiev avec la délégation du clergé orthodoxe de l'Ukraine subcarpathique, au milieu de décembre 1944 (voir «Izvestia» du 14 décembre 1944). Il est à noter que la presse soviétique centrale n'a pas mentionné le séjour de la délégation du Conseil populaire en Union soviétique.

CHAPITRE III

Le Conseil populaire de l'Ukraine subcarpathique — l'organe du pouvoir central en 1944-1945

Le Premier Congrès des Comités populaires élit le Conseil populaire (Narodna Rada) composé de 17 membres. Ce conseil était l'organe suprême, à la fois législatif et exécutif, du pouvoir civil en Ukraine subcarpathique à la fin de 1944 et pendant toute l'année 1945. Les membres élus à ce Conseil furent:

Ivan Turjanycja, président
Petro Sova et Petro Lintur, vice-présidents.

Puis, chargés de différentes branches du gouvernement:

Samuel Weiss: commerce, industrie, approvisionnement, ravitaillement; Jurij Ivaško: finances; Ivan Kerča: culture et éducation; Stephan Boreckyj: justice; Stephan Čekan: assistance sociale; Havrylo Rusyn: transports; Ivan Moldavčuk: agriculture; Ilko Kerečanyn: santé; Mykola Cuperjak: économie forestière; Ivan Vaš: sécurité;

Membres sans portefeuilles:
Sara Borkanjukova, abbé Ivan Kopolovyč, Steslovyč et Dmytro Tarachonyč (ce dernier reprit la charge de l'agriculture, en janvier 1945, après la mort de Ivan Moldavčuk).

L'un des vice-présidents dirigeait l'économie communale (Petro Sova) et l'autre dirigeait la section des beaux-arts et présidait l'office des cultes (Petro Lintur) (1). Parmi les membres du Conseil il y avait cinq communistes, quatre sympathisants communistes, 8 sans parti (antérieurement dans les partis bourgeois); d'après l'orientation culturelle, ils se partageaient ainsi: 7 Ukrainiens, 7 Russophiles, 1 neutre et deux Juifs.

Le Conseil populaire siégeait dans le bâtiment de l'administration provinciale à Užhorod, dans ce magnifique palais administratif du nouveau quartier « Galago » qui avait été construit par le gouvernement tchécoslovaque pour être le siège de la Diète et des organes centraux autonomes de l'Ukraine subcarpathique.

(1) La liste du Conseil est reproduite et corrigée de l'article « **Karpatska Ukrajina v SSSR** » dans « Novyj Svit » New York février 1954.

La langue de l'administration était, presque dans chaque service, l'ukrainien, sauf dans quelques départements spéciaux, où dominait le russe (la sûreté et les finances). Ce gouvernement local centralisa tout le pouvoir civil entre ses mains. Il gouvernait par décrets publiés dans le Journal Officiel (Visnyk Narodnoji Rady Zakarpatskoji Ukrajiny). En dehors des membres du Conseil et des fonctionnaires engagés par eux, dans chaque département travaillaient quelques spécialistes venant de l'Ukraine soviétique. Grâce à l'aide de ces cadres, et grâce surtout à l'aide matérielle et technique du commandement de l'Armée Rouge et du gouvernement de Kiev, la vie économique et culturelle du pays entra dans une voie à peu près normale. Le fait de la coopération des Soviétiques dans l'administration du pays est reconnu par les auteurs soviétiques (1).

Le Conseil populaire entretenait des contacts permanents avec la centrale du parti, Comité central du Parti communiste de l'Ukraine subcarpathique et avec la section politique du 4ème front ukrainien qui était le vrai initiateur et l'agent de l'action pour le rattachement et pour la soviétisation du pays. La responsabilité de tout cela reposait sur le colonel Tjulpanov et le général-colonel Lev Mechlis, bien connus plus tard tous les deux par leur activité politique à Berlin. Dans le parti, le rôle primordial était joué par Andrienko (2) de Kiev ; l'organisation de la jeunesse communiste était assurée par le commandant Levko et les « Družyny » populaires (organisations paramilitaires de défense) étaient dirigées par le colonel A. Tkanko ; nous citons seulement les représentants les plus marquants de Kiev en Ukraine subcarpathique, laissant de côté toute l'administration de la police secrète soviétique qui, dès le début, intervenait dans les affaires du pays.

Les premières mesures à prendre par le Conseil populaire, conformément à la décision du Congrès, fut la réalisation du rattachement du pays à la République ukrainienne.

Le 1er décembre 1944, une délégation du Conseil populaire conduite par I. Turjanycja vint chez le ministre tchécoslovaque Němec à Chust. Elle transmit une note déclarant la sortie de l'Ukraine subcarpathique de la République tchécoslovaque et déclarant que le Conseil populaire rompait toutes relations avec le gouvernement tchécoslovaque. Le ministre Němec et ses collaborateurs civils et militaires furent invités à quitter le territoire de l'Ukraine subcarpathique dans un délai de trois jours. Le ministre, d'après le récit qu'il fit lui-même plus tard au journaliste tchèque

(1) « **Bolšaja Sovetskaja Enciklopedija** » 1947, Vol. 8, p. 947.

(2) Ce nom pourrait être le pseudonyme d'un communiste ukrainien de premier rang, envoyé par Kiev à Užhorod.

J. Josten, refusa de recevoir cet ultimatum. Il déclara qu'il considérait de son devoir, conformément au traité tchécoslovaco- soviétique, de restaurer l'administration de l'Etat sur le territoire libéré. (1)

Le 5 décembre 1944, d'après Evseev, le Conseil devait notifier au gouvernement tchécoslovaque de Londres la décision du Congrès concernant la sortie de l'Ukraine subcarpathique des cadres de la République tchécoslovaque. Il déclare dans sa note:

« Le temps est venu pour l'Ukraine subcarpathique libérée par l'Armée Rouge héroïque de jouir, pour la première fois dans son histoire, de son droit naturel à l'autodétermination. Elle a décidé, par la voix de ses représentants, délégués au Premier Congrès historique, le 26 novembre 1944 à Mukačevo, de se réunir à l'Ukraine soviétique. » (2)

Le gouvernement tchécoslovaque ne répondit pas à cette note. A ce propos, nous avons une indication intéressante dans le télégramme de Beneš adressé à Zd. Fierlinger, ambassadeur tchécoslovaque à Moscou, le 24 décembre 1944, où il écrit:

« Dernièrement je n'ai reçu aucun télégramme du Conseil central (Conseil populaire-V.M.) d'Užhorod ; probablement la censure russe l'a supprimé et, s'il arrive, je ne répondrai pas. » (3)

Au même moment, le Conseil informa le commandant du 4ème front ukrainien des décisions du Congrès. Il demanda au général Petrov et à la section politique du commandement d'entrer en contact direct avec le Conseil populaire comme organe central du pouvoir de l'Ukraine subcarpathique pour toutes les questions concernant ce territoire. (4)

Lorsque les tentatives de répudier la délégation tchécoslovaque du territoire de l'Ukraine subcarpathique eurent échoué, le Conseil populaire s'efforça, du moins, d'isoler complètement le ministre tchèque et ses collaborateurs de la population. Par le décret du 5 décembre 1944, tous les organes locaux et cantonaux furent avisés d'avoir à cesser les contacts avec la délégation tchécoslovaque:

---

(1) J. Josten, op. cité, p. 40-41.
(2) Evseev, op. cité p. 72-73.
(3) J.W. Brugel, op, cité p. 13. Nous n'admettons pas que la censure russe n'ait pas transmis le télégramme à Londres, puisque le 27 novembre 1944 Beneš a reçu les pétitions de deux communes ukrainiennes en faveur du détachement. Beneš ne leur a pas répondu non plus (ibid. p. 10). Beneš niait probablement l'existence de cette note devant Fierlinger pour l'encourager à faire des démarches auprès du gouvernement soviétique.
(4) Evseev, op. cité p. 73.

« Les Comités populaires, à partir de cette date — déclarait le décret — sont obligés, dans tous les domaines de caractère administratif, militaire ou autre, d'exécuter seulement les ordonnances du Conseil populaire et de n'entretenir de rapports qu'avec lui. » (1)

Quelques jours plus tard le Conseil interdit la mobilisation tchécoslovaque sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique et obligea les Comités populaires

« à prendre des mesures afin de faire cesser la mobilisation des citoyens de l'Ukraine subcarpathique dans l'Armée tchécoslovaque et d'organiser le recrutement dans l'Armée Rouge. » (Décret du 9 novembre 1944) (2)

---

(1) Evseev, op. cité p. 78-79.
(2) ibid. p. 78.

CHAPITRE IV

La soviétisation du pays

Nous nous limiterons ici aux mesures et aux entreprises appliquées par le Conseil populaire et ses organes, au cours de la période transitoire, jusqu'à la fin de 1945. En général, c'était une période de « démocratie populaire » où quelques institutions anciennes et le vieux système bourgeois se mêlaient aux institutions soviétiques nouvelles.

En premier lieu, la Justice se trouva « démocratisée ». Le Tribunal spécial chargé de juger les collaborateurs du vieux régime et tous les autres ennemis du pouvoir soviétique fut créé par le décret n° 22 du 18 décembre 1944. En janvier 1945, le système des tribunaux cantonaux et régionaux fut remplacé par des tribunaux populaires de première instance pour toutes les affaires civiles et criminelles et par le Tribunal suprême populaire en dernier ressort. En même temps furent créés, d'après le modèle soviétique, les organes de la « Prokuratura » (procureurs cantonaux, municipaux et procureur général) (1).

Le décret du 12 janvier 1945 formule les compétences des organes de la « Prokuratura », qui étaient établies :

> « pour le renforcement du régime politique, pour lutter contre les ennemis du peuple et contre les autres criminels, ainsi que pour surveiller l'activité des organes judiciaires, de la sûreté d'Etat, de la milice populaire et en général l'activité de tous les organes locaux du pouvoir, pour surveiller l'application des décrets et des décisions du Conseil populaire. » (2)

Auprès du Tribunal spécial fonctionnait, au début, une commission d'instruction, mais au mois de mars 1945 elle fut remplacée par les organes de sûreté et par les organes d'instruction auprès de la « Prokuratura ». Toutes ces institutions fonctionnaient d'après les modèles soviétiques et leurs principaux fonctionnaires étaient des personnes venant d'U.R.S.S.

Les premières victimes de la nouvelle juridiction furent, en Ukraine subcarpathique, les collaborateurs du régime précédent, parmi les Hongrois et les Carpatho-ukrainiens « magyarophiles » qui occu-

---

(1) La « prokuratura » correspond au Ministère public dans la juridiction française.

(2) Evseev, op. cité p. 82.

paient les hauts postes sous l'occupation. Parmi ceux-ci figuraient des députés au Parlement de Budapest, A. Brody, M. Demko, S. Fencik et Mgr A. Ilnyckyj, conseiller principal du Commissaire du Régent pour le territoire subcarpathique, ainsi que plusieurs autres. Quelques-uns furent condamnés à mort.

Plus tard le tour est venu pour les nationalistes ukrainiens ; leurs dossiers furent préparés directement par les organes soviétiques du N.K.V.D. (Commissariat du Peuple de l'Intérieur) et la justice fut rendue par le Tribunal spécial. Ce dernier à prononcé, dans l'affaire des nationalistes, quelques sentences de mort et plusieurs sentences d'emprisonnement de longue durée.

Tandis que les collaborateurs du vieux régime étaient jugés pour leur activité précédente, les nationalistes ukrainiens l'étaient pour leur activité présente: organisation de résistance contre le régime soviétique et « activité subversive dans les institutions de l'Etat ».

L'auteur déjà cité (Evseev) s'exprime ainsi sur les menées anti-soviétiques des nationalistes qu'il appelle « les agents fascistes travaillant à la solde du service d'espionnage des impérialistes »:

« Les nationalistes ukrainiens bourgeois, entourés des restes des classes exploiteuses chassées par la révolution, s'efforçaient de former en Ukraine subcarpathique des bandes armées et de mener, par la terreur, une action subversive, de troubler la vie libre des Carpatho-ukrainiens et d'empêcher la réalisation de leur aspiration séculaire qui est la réunion avec le peuple de l'Ukraine soviétique. » (1)

De même, pour combattre les éléments antisoviétiques, en particulier le maquis ukrainien nationaliste qui avait organisé des raids dans différentes régions de l'Ukraine subcarpathique, en hiver et au printemps de 1945, pour éviter également d'éventuelles actions des unités militaires tchécoslovaques dans lesquelles servaient les Carpatho-ukrainiens de tendance anticommuniste, on créa dans les chefs-lieux de canton, en plus des milices populaires, des « Družyny » populaires qui étaient des unités armées. Le décret du Conseil Populaire du 18 décembre 1944 ordonna:

---

(1) Le maquis nationaliste ukrainien créé en 1943 sous le nom de l'UPA (Armée Ukrainienne Insurrectionnelle) contre les occupants allemands et les bolcheviks était actif, surtout en Ukraine occidentale, dans les montagnes des Carpathes. Jusqu'en 1948 il présentait un réel danger et un obstacle à la soviétisation des régions nouvellement récupérées. Les raids de l'UPA en Pologne, en Tchécoslovaquie et même jusqu'en Lithuanie et en Prusse orientale en 1945-1947 causaient des ennuis à l'Armée Rouge et surtout aux organes de la police secrète. En 1950 le commandant en chef de l'UPA, le général Čuprynka fut tué dans un engagement près de Lviv. Le programme politique de l'UPA c'est l'Ukraine indépendante, démocratique et unie.

« de créer dans chaque canton les « družyny » populaires des volontaires ; d'admettre dans les rangs des « družyny » les ouvriers, les paysans et l'intelligentsia qui, sans interrompre leur travail professionnel, devaient être prêts à manier les armes pour défendre la population d'Ukraine subcarpathique contre toute atteinte venant de l'extérieur ou de l'intérieur. » (1)

Sur le même plan fut créée, le 13 avril 1945, la police de frontière dont l'organisation et le commandement furent confiées au colonel A. Tkanko, chef d'état-major des « družyny » populaires pour tout le territoire de l'Ukraine subcarpathique.

Il faut remarquer que tous ces organes spéciaux subcarpathiques de sûreté et d'ordre public n'étaient que les organes subsidiaires et parallèles des organes de l'Armée Rouge occupante et du N.K.V.D. (police secrète soviétique) qui avaient le contrôle des organes locaux. Ainsi, dès le début, il existait un double système de services de renseignements et un double système de représailles.

De même, selon le modèle soviétique, la milice du chemin de fer fut organisée.

Sous la pression du parti communiste, des organes de sûreté et même du Conseil populaire, les comités locaux et cantonaux perdirent leur caractère plus ou moins représentatif, comme les organes de l'administration locale. Aux postes de présidents furent élus des personnes n'ayant ni la formation appropriée ni l'expérience des affaires publiques, mais ayant pleinement la confiance du parti. L'idée de se présenter comme étant un régime des masses populaires, du prolétariat, dominait partout. En été 1945, d'après les données soviétiques, sur 13 présidents des comités cantonaux il y avait 5 ouvriers, 2 paysans et 6 fonctionnaires. Parmi les 561 présidents des comités locaux, 40 % appartenaient au parti communiste (2). C'était sans doute un changement radical par rapport à ce qui existait dans les premiers mois qui suivirent la libération.

---

(1) Evseev, op. cité p. 76-77.
(2) Ibid. p. 83.

CHAPITRE V

L'organisation de la vie économique du pays

Les mesures prises en vue de la soviétisation de l'économie nationale par le nouveau régime méritent d'être traitées à part. En décembre 1944, le Conseil populaire adopta une série de décrets par lesquels les différentes branches de l'industrie et les banques étaient nationalisées. Par le décret du 21 décembre 1944, la « Banque populaire de l'Ukraine subcarpathique » fut créée comme unique institution de ce genre, avec pour but de liquider les autres banques nationalisées et de trasférer leurs biens à l'Etat, « sans préjudice cependant pour les petits actionnaires étrangers ». Les mines de sel et les usines des industries chimiques furent nationalisées automatiquement en raison du fait que leurs propriétaires étaient étrangers.

Mais en vertu d'autres décrets, la nationalisation se limita, dans la pratique, à l'industrie de l'alcool et à la centrale électrique d'Užhorod. Pour les autres industries de consommation, les décrets eurent seulement une signification théorique. Il fallait faire marcher les entreprises existantes ; c'est pourquoi, au début, l'on poussa les propriétaires à la production. La même situation se reproduisit sur le plan de l'organisation commerciale ; l'on permit aux commerçants, surtout aux Juifs, d'ouvrir leurs magazins. Ces derniers ont pu, au lendemain de la guerre et dans cette période de pénurie, importer des produits manufacturés de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Roumanie, ce qui n'était pas superflu. Le Conseil populaire decréta le prix maximum à l'échelon existant au 1er septembre 1944. Naturellement, dans cette période de pénurie de produits et dans les conditions flottantes de la vie économique et financière le marché noir fleurissait.

En ce qui concerne les devises, les billets hongrois, tchécoslovaques (émission en exil) et soviétiques avaient cours. Jusqu'au milieu de 1945, ces derniers n'inspiraient pas confiance. Les soldats soviétiques stationnés en Ukraine subcarpathique recevaient leur solde en argent tchécoslovaque.

L'industrie et le commerce furent définitivement nationalisés par le décret général du 17 août 1945. La nationalisation concernait les transports par chemin de fer, les P.T.T. (en général tout ce qui était déjà propriété d'Etat), les entreprises industrielles employant plus de 15 ouvriers ou plus de 8 ouvriers et un moteur, les chantiers de bois, les établissements commerciaux de plus de 50.000 pengö

de chiffre d'affaires annuel à la date de 1941, les dépôts de pétrole, l'alcool, les pharmacies, les cinémas, les stades, les musées, etc... (1).

Parallélement à la nationalisation, les artisans furent invités à s'unir dans les corporations « artels » (cordonniers, coiffeurs, tailleurs, etc...).

La centralisation de la production par le Conseil populaire et sa main-mise sur toute l'économie nationale exigeaient un contrôle et une planification considérables. En juin 1945, le département de l'industrie, commerce, approvisionnement et ravitaillement fut réorganisé et divisé en plusieurs départements: a) commerce ; b) approvisionnement ; c) industrie locale ; d) industrie des combustibles ; g) industrie légère.

D'après les données soviétiques, au 1er avril 1945, 250 grandes et moyennes entreprises, sans y inclure les petites entreprises et les moulins de campagne, fonctionnaient déjà en Ukraine subcarpathique. (2)

La nationalisation des entreprises et l'organisation de la vie économique pouvaient se dérouler sans grandes frictions grâce au rôle joué par les syndicats, formés d'après le modèle soviétique sous le contrôle exclusif des communistes. Ce fut un communiste, I. Petruščak qui fut élu président du Conseil de toutes les associations professionnelles. Le décret du 5 mars 1945 inaugurant la journée de travail de 8 heures pour les travailleurs des entreprises et des établissements d'Etat, coopératifs ou privés, n'eut qu'un effet de propagande. En effet, les ouvriers étaient obligés de travailler davantage.

Le problème très sérieux du régime agraire, dû à la rareté des terres en Ukraine subcarpathique fut résolu par le nouveau régime de telle sorte qu'il donna aux communistes une base de propagande.

En 1944 et 1945 personne ne parlait des kolkhozes (artels agricoles) ; mais, au contraire, le mot d'ordre était la distribution des terres aux paysans pauvres. En effet, aucun gouvernement précédent n'avait résolu le problème des paysans sans terre. La réforme des propriétés agricoles faite dans les années 1920 par le gouvernement tchécoslovaque n'avait pas satisfait les paysans pauvres carpatho-ukrainiens ; premièrement, cette réforme ne profita qu'à un nombre très restreint de paysans ; et deuxièmement, les Tchèques envoyèrent en Ukraine subcarpathique, sur les terres à distribuer, les colons de Bohême. Le problème de la terre fut, pendant les 20 ans du régime tchécoslovaque, l'un des plus brûlants et l'un des plus exploités par les partis politiques dans leurs campagnes électorales.

Il était donc naturel que le Conseil populaire, afin de gagner les

(1) Evseev, op. cité p. 85-86.
(2) Ibid. p. 87.

sympathies de la paysannerie, édictât, parmi les premiers, les décrets relatifs au partage des terres entre les paysans pauvres et sans propriété (décret du 29 novembre 1944). Le fond des terres à distribuer fut formé des propriétés confisquées aux propriétaires fonciers hongrois et allemands. Les commissions spéciales distribuaient gratuitement les terres par parcelles pouvant être cultivées par une famille de paysans sans aucun travail mercenaire. Les bénéficiaires n'avaient pas le droit de louer ou de vendre cette terre.

A ce fond de terre s'ajouta le surplus des normes-maxima décrétées le 19 mars 1945, à savoir 40 kholds (24 ha) dans les cantons méridionaux et 50 kholds (30 ha) dans les cantons montagneux.

Puisque la terre se trouvait dans la plaine, 1.600 familles paysannes émigrèrent en 1945 des montagnes vers la partie méridionale du pays.

En définitive, d'après les données soviétiques, 113.000 hectares de terres furent distribués en 1945 à 27.000 familles paysannes pauvres ou sans terre ([1]).

Ainsi le nouveau régime gagna le support politique d'une certaine partie de la population, bénéficiaire des mesures sociales radicales prises par le Conseil populaire.

Il n'est pas nécessaire de nous occuper de la collectivisation générale en Ukraine subcarpathique en 1948-1949, quand toutes ces terres accordées aux paysans pauvres et leurs propriétaires provisoires furent contraints d'entrer dans les kolkhozes.

---

(1) Evseev, op. cité p. 92.

CHAPITRE VI

Les réformes dans le domaine culturel et la situation religieuse

Dans le secteur de l'éducation et de la culture, le nouveau régime entreprit des efforts sérieux dont les résultats furent satisfaisants. Dès les premiers mois, toutes les écoles existant sous le régime tchécoslovaque et considérablement réduites par les Hongrois reprirent leur activité. Dans l'année scolaire 1944-1945 le vieux système d'éducation fut, en principe, retenu: écoles primaires, écoles secondaires inférieures (horožanski), lycées (gymnasium), écoles normales (séminaires), écoles commerciales (academies). Le programme d'étude fut complété par la culture politique obligatoire dans le régime soviétique (constitution, léninisme, marxisme) ; et l'enseignement de la religion, jadis obligatoire, fut supprimé.

Par les décrets du Conseil populaire du 5 décembre 1944 et du 20 avril 1945, l'Eglise fut séparée de l'Etat et l'école de l'Eglise :

« L'enseignement et l'éducation de la jeunesse sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique est l'affaire de l'Etat, qui aura la charge d'organiser et de contrôler toutes les œuvres d'éducation et d'enseignement »

annonçait le décret n° 58. (1)

Déjà, en mars 1945, 560 écoles primaires, 30 écoles secondaires inférieures, 6 lycées fonctionnaient en Ukraine subcarpathique ; 2.500 professeurs et instituteurs enseignaient dans toutes ces écoles à environ 100.000 élèves. L'enseignement fut surtout donné en Ukrainien ; la langue russe devint obligatoire et dans les lycées quelques diciplines furent enseignées en russe. L'administration politique du 4ème front ukrainien mit à la disposition du département de la culture et de l'enseignement des livres ukrainiens et russes ainsi que d'autres moyens pédagogiques en quantité considérable.

Les instituteurs furent obligés de suivre différents cours et conférences de formation soviétique ainsi que des cours supplémentaires de langue et de littérature russe et ukrainienne. Ces cours, en été 1945, étaient donnés par des professeurs et des commissaires politiques venant de Kiev.

---

(1) A.D. Bodnar, « **Iz istoriji školy v Zakarpatskoj Ukrajine do vossojedinenija jejo s Sovetskoj Ukrajinoj** » dans « Sovetskaja Pedagogika » n° 3 ; 1954, p. 106.

En décembre 1944, le Conseil populaire adopta un décret portant organisation de l'Université d'Užhorod. L'Université Ukrainienne d'Etat d'Užhorod, avec ses 4 facultés, fut inaugurée en 1945-1946 ; elle était la septième et la plus jeune université de la République soviétique socialiste d'Ukraine. Ainsi fut réalisée l'idée de plusieurs générations carpatho-ukrainiennes qui voulaient avoir une école supérieure chez eux.

De même l'éducation culturelle des masses populaires qui avait été difficile sous le régime hongrois connaissait un développement rapide. Les paysans et la jeunesse étaient habitués à l'activité des maisons populaires (salles de lecture) « Prosvita », des chorales, des groupements artistiques et sportifs. Cette population était avide de biens spirituels et d'activité culturelle. Et les Soviétiques ont su la satisfaire.

Comme initiative intéressante du nouveau régime, il faut mentionner « l'Olympiade de l'activité artistique » organisée en mai 1945, à laquelle participèrent plus d'un millier de jeunes artistes et amateurs venant de tous les coins de l'Ukraine subcarpathique pour montrer la culture folklorique du peuple. « L'Ensemble d'Etat des chants et des danses » de Kiev et le « Théâtre Dramatique » de Zaporižža firent une tournée en Ukraine subcarpathique.

« L'Union des Jeunesses de l'Ukraine subcarpathique » qui devenait la seule organisation de jeunes et se trouvait sous l'influence et le contrôle total du parti fut organisée sur le modèle soviétique du Komsomol (Jeunesse soviétique communiste). Le Congrès constitutif de l'Union eut lieu le 26 décembre 1944 à Mukačevo. L'Union publiait le journal « Molodj Zakarpattja ».

Les écrivains, les peintres et les artistes étaient aussi au service du régime.

Pour compléter cet aperçu général, il faut également mentionner la politique du nouveau régime en matière religieuse.

Presque un tiers des Carpatho-ukrainiens (environ 150.000) appartenait à l'Eglise orthodoxe, formant ainsi le diocèse de Mukačevo-Prjašev, sous la juridiction du patriarcat serbe. Cette Eglise fut favorisée au détriment des Ukrainiens catholiques (d'après le vieux terme : gréco-catholiques), qui furent l'objet de persécutions dès 1945. En décembre 1944, une délégation orthodoxe de l'Ukraine subcarpathique se rendit à Moscou auprès d'A l e x e y , vicaire du patriarcat, avec lequel la délégation régla le transfert de la juridiction sur les orthodoxes carpatho-ukrainiens du patriarcat de Belgrade au patriarcat de Moscou. L'on discuta aussi, probablement, du problème de la liquidation de l'Eglise catholique de rite oriental en Ukraine subcarpathique. La délégation était conduite par Th. S a b o v , ad-

ministrateur de l'Eglise orthodoxe en Ukraine subcarpathique. Dans cette délégation figurait également P. Lintur, chef du département des cultes bien qu'athée, qui devait se faire connaître plus tard par son attitude intransigeante à l'égard des catholiques.

En janvier 1945, un décret fut édicté par le Conseil populaire, concernant le libre passage du catholicisme à l'orthodoxie. Lorsqu'on pu constater que le passage individuel à l'orthodoxie n'était pas à la mode, le décret fut complété de manière à permettre le passage collectif à l'autre religion : dans une commune où les ⅔ de la population acceptaient la nouvelle religion, l'église et les biens écclésiastiques passaient à la nouvelle paroisse, ce qui signifiait que l'ancienne paroisse se trouvait dissoute. En pratique, ce décret fut interprété ainsi ; tous ceux qui avaient quitté l'Eglise catholique pendant la période de lutte religieuse de 1920-1930 furent considérés comme étant passés à l'orthodoxie par le dit décret. Par la suite, dans tous les villages où les orthodoxes étaient en majorité auparavant, c'est-à-dire surtout dans la partie orientale du pays, on commença la prise des églises. Les organisateurs de cette action ont appliqué différentes méthodes malhonnêtes : ils réunissaient, par exemple, les signatures « pour le partage des terres », puis les soumettaient au département des cultes comme étant les signatures de personnes favorables au passage à l'orthodoxie. Sur cette initiative, une série d'églises furent transférées avec l'aide des milices et des soldats de l'Armée Rouge. Les prêtres catholiques furent chassés des paroisses et les biens écclésiastiques confisqués.

Les arrestations parmi le clergé catholique n'étaient pas rares. L'Eglise catholique ukrainienne était vivement critiquée par suite des étroits rapports entretenus par quelques prélats avec le régime hongrois.

La pression se transforma en persécution ouverte surtout après les tentatives avortées des meneurs soviétiques, qui avaient voulu gagner certains prélats à l'orthodoxie par des promesses ambitieuses. Les communistes préféraient appuyer une église contrôlée et tout à fait subordonnée aux buts politiques du régime, telle qu'était l'Eglise orthodoxe russe, plutôt que tolérer une église indépendante, bien que loyale au régime, mais dont le chef se trouvait à l'étranger.

Nous ne pouvons donner ici un tableau complet du calvaire de l'Eglise ukrainienne catholique en Ukraine subcarpathique, calvaire qui dura cinq ans et se termina en 1949 par la liquidation officielle de cette église. Celle-ci donna un témoignage saisissant de fermeté

religieuse et de souffrance, avec le martyre de l'évêque Mgr Théodore Romža en 1947. (1)

*
* *

Pour conclure l'analyse des changements intervenus en Ukraine subcarpathique, il faut dire que le nouveau régime n'était, pendant la brève période 1944-1945, qu'un simple régime de transition qui, de la démocratie populaire, s'est rapidement et complétement transformé, pour s'intégrer aux cadres de l'Union soviétique.

---

(1) L'article de R.N.: « **Golgota Uniji v Karpatskij Ukrajini** » dans « Žyttja i Slovo » n° 3-4, 1948, pp. 327-346 présente un récit complet de la persécution religieuse en Ukraine subcarpathique.

QUATRIEME PARTIE

CHAPITRE I

L'Ukraine subcarpathique dans les relations tchécoslovaco-soviétiques en 1944-1945

Quoique le gouvernement tchécoslovaque de Londres ait réussi à s'assurer la garantie des frontières d'avant Munich, et malgré les bons rapports entretenus pendant la guerre avec l'U.R.S.S., les Tchèques envisageaient les difficultés du problème carpatho-ukrainien.

H. Ripka, ministre du gouvernement exilé, lorsqu'il parlait des craintes tchèques en ce qui concernait la reconnaissance par les Alliés de l'intégrité de l'Etat tchécoslovaque vis-à-vis de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Pologne, présentait ainsi l'état d'esprit des leaders tchèques au sujet de l'Ukraine subcarpathique :

« Par contre, nous étions prêts à céder à la Russie, au cas où elle serait notre voisine directe, la Russie subcarpathique... Nous savions qu'en gardant cette province éloignée, nous risquions des frictions constantes et même des conflits graves avec les Ukrainiens soviétiques qui étaient animés d'un nationalisme outrancier. Mais nous tenions à ce que cette question ne fut réglée de manière définitive qu'après la guerre, après que nos frontières avec l'Allemagne auraient été fixées et que le Parlement put être en mesure de donner sa ratification. » (1)

Mais au cours de la guerre les Soviets n'ont pas manifesté de prétentions sur ce territoire. En outre, certains faits démontrent que l'U.R.S.S. ne s'intéressait pas à ce sujet et le laissait à la Tchécoslovaquie.

E. Taborský, publiciste et homme politique tchécoslovaque de l'entourage du président Beneš fait le récit des pourparlers tenus entre Beneš et Staline en décembre 1943. Le président tchécoslovaque souleva ouvertement la question de l'Ukraine subcarpathique dans l'espoir d'obtenir une confirmation formelle du désintéressement soviétique. D'après Taborský, Staline aurait répondu brièvement :

« La Ruthénie subcarpathique doit retourner à la Tchécoslovaquie.

---

(1) H. Ripka : **Coup de Prague**, Paris, Plon, 1949, p. 11.

Nous avons reconnu les frontières de la Tchécoslovaquie d'avant Munich, et cela règle la question une fois pour toutes. » (1)

Les traités tchécoslovaco-soviétiques de 1943 et 1944 ne mentionnaient ni ne faisaient allusion à l'Ukraine subcarpathique, et pourraient eux aussi confirmer ce désintéressement soviétique. (2)

La situation ne changea qu'avec l'arrivée des armées soviétiques sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique. Il est à noter que la presse et la radio centrale soviétiques se tenaient à l'écart de toute campagne de propagande en faveur du rattachement. En revanche, les journaux et le radio de Kiev devenaient les porte-parole de l'action pour la réunion. Ceci était noté dans les rapports de l'ambassadeur tchécoslovaque à Moscou et au même moment ce fait était observé par la presse étrangère.

Dans quelle mesure cette attitude était-elle le reflet réel des choses ? Etait-ce là seulement une tactique du Kremlin ? Il est difficile de le prouver. Il y avait coïncidence, à notre avis, entre les aspirations authentiques du peuple ukrainien d'être uni dans un seul Etat, et les tendances impérialistes de l'U.R.S.S. d'occuper un tremplin important dans le bassin danubien. Il n'est pas exclu que l'initiative dans le problème carpatho-ukrainien ait été due au gouvernement de Kiev, et dans ce cas les motifs patriotiques auraient joué un rôle essentiel. (3)

L'un des plus importants chaînons dans cette action pour le rattachement de l'Ukraine subcarpathique devait être, sans doute, le Commissariat du peuple aux Affaire étrangères de la République ukrainienne, nouvellement créé. (4)

Les premières frictions entre les autorités tchécoslovaques et soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique surgirent bientôt, après l'arrivée de la délégation gouvernementale tchécoslovaque à

---

(1) E. Taborský, op. cité p. 167.

(2) Toutefois nous trouvons l'opinion contraire chez E.D. Carman « Soviet territorial agrandizement 1939-1948 » Genève 1950, p. 110:

« Early in 1943, Moscou raised the question of Ruthenia (known also as the Carpatho-Ukraine, and the Transcarpathian Ukraine) with the Czechoslovak government in London. This region, said Moscou, contained a population predominantly Ukrainian, and it was therefore only right that it should be reunited with its ukrainian homeland. »

Nous faisons toutes réserves à propos de cette information car l'auteur ne cite aucune source relative à pareille démarche soviétique auprès du gouvernement tchécoslovaque. Cet événement est inconnu des auteurs tchèques.

(3) Déjà, en été et en automne 1944, dans les résolutions des meetings d'Ukraine, l'on avait exprimé l'espoir que « les frères de l'Ukraine subcarpathique soient libérés », « Izvestia » 4 août 1944 et 8 octobre 1944.

(4) Loi constitutionnelle de l'U.R.S.S. du 1er février 1944.

Chust. Bien que sa présence sur le territoire carpatho-ukranien ait été tolérée, ses possibilités d'action étaient malgré tout bien limitées.

Entre autres, lorsque le gouvernement tchécoslovaque voulut envoyer de Londres à Chust un poste émetteur, les autorités soviétiques s'y opposèrent, arguant du fait que le vol d'un avion allié dans la zone soviétique d'opérations militaires ne pouvait être admis. Tout simplement, elles ne voulaient pas qu'entre Londres et Chust existât une communication directe. Aussi, au début de novembre 1944 on faisait obstacle à l'arrivée du général S. Ingr, chef de l'armée tchécoslovaque sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique.

Entre temps, les autorités soviétiques commendèrent l'incorporation des volontaires dans l'Armée Rouge. Dès que le président Beneš l'apprit à Londres, il ordonna à son ambassadeur à Moscou, Fierlinger, de faire les démarches nécessaires auprès du Commissariat du peuple aux Affaires étrangères. En même temps, le président Beneš pria son diplomate accrédité auprès du gouvernement soviétique de lui faire connaître l'attitude exacte de Moscou à propos de l'action menée en Ukraine subcarpathique en faveur de la cession de ce territoire.

Comme le relèvent les mémoires et les documents publiés par Fierlinger lui-même, ce dernier n'insista pas spécialement auprès des autorités soviétiques, selon les instructions reçues de Londres, mais au contraire, dans ses télégrammes, il tâchait de convaincre Beneš et son entourage londonien de la correction de la conduite soviétique en Ukraine subcarpathique et de l'absence de toute intention inamicale envers la Tchécoslovaquie. Le 19 novembre 1944, Fierlinger informa Beneš que le mouvement pour le rattachement à l'Ukraine était l'expression authentique des aspirations du peuple carpatho-ukrainien et que l'opinion soviétique elle-même était surprise de cette situation en Ukraine subcarpathique.

« Je doute que les organes soviétiques, d'une manière ou d'une autre, encouragent cette aspiration à se rattacher à l'U.R.S.S., mais ils ne l'interdisent pas »,

écrivait Fierlinger dans son télégramme.

Pour ce qui est du recrutement dans l'Armée Rouge, il pensait que ce mouvement était spontané « par suite de l'enthousiasme bien compris de la population libérée. » (2)

---

(1) Zdeněk Fierlinger : « **V službach Č S R** », vol. 2, Prague 1948. Après le coup d'état communiste à Prague, en février 1948, le livre fut saisi ; il est abondamment cité par J.W. Brugel : « **Případ Podkarpatské Rusi** » op. cité.

(2) J.W. Brugel, op. cité p. 8.

Moscou, entretemps, fit sentir aux Tchèques (conversation entre Zorine et Fierlinger, rapportée à Londres le 22 novembre 1944) que leurs inquiétudes au sujet de l'Ukraine subcarpathique déplaisaient aux Russes, et l'attitude soviétique devint assez froide. L'ambassadeur tchécoslovaque en donne un rapport exact et répète ses recommandations à Beneš afin que celui-ci prenne, avec le gouvernement, une attitude favorable aux événements d'Ukraine subcarpathique. Cependant Beneš ne voulait pas capituler sur ce problème capital, car il estimait que c'était un problème de principe. D'abord, pour lui, tout recrutement destiné à former une armée étrangère sur le territoire tchécoslovaque était un acte anti-constitutionnel ; et d'autre part, Beneš n'avait pas la garantie que les autorités soviétiques ne feraient pas la même chose sur le territoire libéré de la Slovaquie.

Dans le télégramme du 27 novembre 1944 à Fierlinger, le président de la République exprime ses inquiétudes et instruit ainsi son envoyé à Moscou :

« Dès que nous abandonnons le principe de la loi et du traité sur n'importe quel point, nous sommes sur la mauvaise pente pour tous les autres problèmes. »

Beneš demanda à Fierlinger de se renseigner afin de savoir si les Soviétiques n'envisageaient pas de faire la même chose en Slovaquie. En même temps il remarque que tout ce qui se passait pourrait être réglé sans incident et sans polémique, mais qu'il fallait cependant prendre comme base de solution le statut juridique et les obligations consenties par les deux partenaires. (1)

Une autre correspondance entre Londres et Moscou (en particulier le télégramme envoyé par H. Ripka à Fierlinger le 6 décembre 1944) fait ressortir clairement que le gouvernement tchécoslovaque se rendit compte de la nouvelle situation, et de ce que la Tchécoslovaquie avait perdu la partie au sujet de l'Ukraine subcarpathique. Cependant les Tchèques voulaient sortir de cette impasse la tête haute. Ripka fit savoir que le président Beneš pourrait donner ultérieurement son consentement officiel au recrutement déjà réalisé des citoyens tchécoslovaques dans l'Armée Rouge, mais à condition d'arrêter tout recrutement nouveau. En ce qui concernait l'avenir de l'Ukraine subcarpathique, il pourrait être défini par un accord entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S.

La position des Tchèques devint beaucoup plus précaire après le Congrès des comités populaires de Mukačevo le 26 novembre 1944 et après l'ultimatum présenté par le Conseil populaire au mi-

(1) J.W. Brugel, op. cité pp. 9 et 10.

nistre Němec, lui demandant de quitter le territoire de l'Ukraine subcarpathique. Le 11 décembre 1944, Němec se rendit à Moscou pour y régler le problème de son séjour en Ukraine subcarpathique auprès des organes compétents. Mais Londres exige son retour à Chust et lui conseilla de rester sur place jusqu'au bout. Fierlinger, de son côté, informa Londres que Němec et sa délégation étaient devenus « persona non grata » aux yeux des Sovietiques. Il suggéra à Beneš d'avoir une attitude plus souple dans ce litige et de faire des concessions telles que l'on puisse publier une déclaration du gouvernement tchécoslovaque favorable aux décisions de Mukačevo:

« Vous pourrier déclarer que la République tchécoslovaque n'ira jamais à l'encontre de la volonté du peuple carpatho-ukrainien et que tout sera réglé entre les gouvernements de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S. en temps voulu et de telle sorte que les relations avec le peuple ukrainien de 40 millions d'âmes seront encore fortifiées »,

écrivit l'ambassadeur tchécoslovaque de Moscou à son président le 15 décembre 1944. (1)

Fierlinger (à qui les Tchèques reprochaient de faire le jeu de l'U.R.S.S. et de ne pas servir la cause tchécoslovaque) rapporte ainsi l'état des choses tel qu'il était à Moscou où, en effet, plus personne ne cachait les prétentions soviétiques à l'Ukraine subcarpathique. La nouvelle attitude prise par Moscou n'empêchait cependant pas Zorine, du commissariat aux Affaires étrangères de donner à Fierlinger une réponse a la fois ambigüe et cynique:

« Comme nous vous avons promis, et en vertu des stipulations des traités soviéto-tchécoslovaques, nous ne sommes pas autorisés et nous ne voulons pas intervenir dans vos affaires intérieures. C'est pourquoi il nous est difficile de vous aider dans vos problèmes d'Ukraine subcarpathique. » (2)

Entre Molotov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères et Němec, ministre de l'Ukraine subcarpathique, eut lieu, au milieu de décembre, une conversation décisive. Sans aucune gêne Molotov déclara que, par décision du Congrès des comités populaires, l'Ukraine subcarpathique devait être rattachée à l'Union soviétique. Il était donc impossible à l'Union soviétique de rester sourde aux appels de la population carpatho-ukrainienne. (3)

Des conversations, peu importantes sans doute, relatives à l'Ukraine subcarpathique, se poursuivaient à Londres entre le gouver-

(1) J. Josten, op. cité p. 41.
(2) E. Taborský, op. cité p. 172.
(3) J. Josten, op. cité p. 41.

nement tchécoslovaque et le ministre soviétique V. Lebedjev. Beneš fait allusion à ces conversations dans un télégramme à Fierlinger en date du 19 décembre 1944. Il lui fait part de deux entrevues avec Lebedjev et de la transmission récente, par ce dernier, de la réponse de Molotov. (1)

Le texte du télégramme de Beneš indique que la réponse de Molotov a été évasive. Le ministre n'a pas déclaré à Beneš ce que l'on avait dit à Moscou à Fierlinger. C'est pourquoi le président télégraphie :

« Il me semble que ces affaires ne sont pas du goût de Moscou, de la même façon qu'elles ne plaisent pas à notre gouvernement. Moscou voudrait bien régler tout cela avec notre gouvernement par des moyens pacifiques. J'ai l'impression que sur ce plan les deux gouvernements sont d'accord et de bonne foi.

Cependant il me semble que le gouvernement ukrainien, les soldats ukrainiens et surtout le parti communiste ukrainien procèdent différemment exprès. Le parti communiste ukrainien veut mettre Moscou devant le fait accompli, ne veut respecter personne et entend poursuivre imprudemment ses propres buts.

Je ne pense pas qu'il y ait un double jeu de Moscou et j'ai l'impressions que cela se passe à l'insu et contre la volonté du gouvernement central. Cela pourrait amener sans doute des développements sérieux. Il ne faut pas oublier que le nationalisme ukrainien présente des dangers sous tous ses aspects et que Moscou devra compter avec lui.

C'est ainsi que je vois les choses, du moins maintenant. » (2)

On peut douter que la réalité correspondît aux données de Beneš. En effet, Moscou consentait totalement aux aspirations ukrainiennes, et l'accord était complet sur le rôle des deux gouvernements dans cette affaire. Il reste à savoir si Beneš n'était pas dupé par l'ambassadeur soviétique Lebedjev ou si c'est lui-même qui trouva cette hypothèse de la « politique indépendante » de Kiev et voulut en persuader Fierlinger.

En même temps Fierlinger et Němec recevaient à Moscou des instructions de Londres que l'on pourrait résumer ainsi : persévérer sur la position formelle des traités en vertu desquels est garantie l'intégrité du territoire tchécoslovaque ; considérer le problème carpatho-ukrainien comme une affaire intérieure de la République tchécoslovaque ; rester sur place en s'efforçant d'agir selon les accords et, si cela devient impossible, constater les faits dans le calme ; ne pas provoquer de conflits. Němec reçut l'ordre de retourner en Ukraine subcarpathique.

---

(1) J.W. Brugel, op. cité p. 12.

(2) J.W. Brugel, op. cité p. 12-14 ; cité d'après la version de Taborský, reproduite dans l'article : « Beneš and the Soviets », « Foreign Affairs », janvier 1949 p. 312.

Mais il fut retenu à Moscou durant tout le mois de décembre car, pour les Soviétiques, son retour était indésirable. Les conversations avec Molotov et Vychinski ne donnèrent pas de résultats favorables aux Tchèques. On pouvait ressentir partout une pression destinée à faire céder les Tchèques et à leur faire abandonner leur position de principe. Le problème carpatho-ukrainien jeta en même temps une ombre sur d'autres rapports tchécoslovaco-soviétiques qui connaissaient certaines difficultés.

Zd. Fierlinger, Kl. Gottwald, I. Valo et d'autres communistes tchèques, à Moscou, essayaient de convaincre Němec d'insister auprès du président Beneš et de son gouvernement de Londres et de leur faire comprendre qu'un changement d'attitude était inévitable. A la suite de cela, le 29 décembre 1944, Beneš reçut un télégramme de Němec qui affirme que le mouvement de la population carpatho-ukrainienne en faveur du rattachement à l'Ukraine soviétique est en effet un mouvement populaire et organique et qu'il est impossible actuellement à l'administration tchécoslovaque de s'organiser sur ce territoire. Němec proposa également que le gouvernement tchécoslovaque, avec en vue « le prestige de l'Etat et le développement futur, extérieur et intérieur, de la République », fasse part formellement à l'Union soviétique de sa reconnaissance de la décision du Congrès de Mukačevo et demande à entamer des pourparlers avec elle à ce sujet. L'ajournement de ce problème jusqu'à la conférence de paix était, d'après Němec, impossible. (1)

Le président Beneš rejeta catégoriquement la proposition d'une solution immédiate. Il s'appuya sur ses conversations avec Lebedjev à Londres, et sur les déclarations de Molotov et de Vychinski (qui lui furent rapportées par Fierlinger) pour soutenir que l'Union soviétique n'exigeait pas une solution rapide. Beneš souligna qu'une solution anticipée du problème carpatho-ukrainien pourrait constituer un dangereux précédent pour les autres frontières de la Tchécoslovaquie. Il ne cacha pas que la solution à cette question était visée par les prétentions soviétiques, mais il voulait au moins l'ajourner jusqu'à son arrivée à Moscou avec le gouvernement. Et ici Beneš invoqua une nouvelle raison de se méfier de toute hâte :

« Il se pose le problème de la frontière entre la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique, problème très délicat ; ce point doit être clair pour nous à l'avance. » (2)

---

(1) Brugel, op. cité p. 16.
(2) Télégramme de Beneš à Němec du 5 janvier 1945 ; ibid. p. 17-18.

Donc, il n'y avait plus de doute ; le gouvernement tchécoslovaque était prêt à céder l'Ukraine subcarpathique, mais il voulait d'autres garanties, et voulait aussi respecter les formalités indispensables.

Dans cette situation, assez inconfortable pour les Tchèques, Staline lui-même prit l'initiative en envoyant un message personnel à Beneš le 23 janvier 1945 (1). Staline répéta la thèse soviétique déjà connue selon laquelle:

« Le gouvernement soviétique ne défendait pas et ne pouvait pas défendre à la population de l'Ukraine subcarpathique de manifester la volonté populaire. »

Ensuite, il promet de résoudre le problème par un accord entre les deux gouvernements.

Il y a un élément interessant dans ce message: Staline parle du désir de Beneš, exprimé auparavant, de céder l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique. Cette conversation entre les deux hommes politiques devait avoir eu lieu en décembre 1943 lors du voyage du président tchécoslovaque à Moscou. Taborský qui faisait partie de l'entourage de Beneš, lui demanda des explications au sujet de l'affirmation de Staline. Le président répondit qu'il n'avait jamais offert ce territoire à Staline. Mais, d'après Taborský, Staline aurait tiré une pareille conclusion de ses discussions avec Beneš parce que celui-ci lui disait, en parlant de l'Ukraine subcarpathique:

« Elle ne peut pas rester à la Hongrie et ne peut appartenir à personne d'autre qu'à la Tchécoslovaquie ou à l'U.R.S.S. » (2)

En principe, le chef de l'Etat soviétique voulait souligner deux choses dans ce message: 1. que le problème de l'Ukraine subcarpathique devait être résolu par le rattachement à l'Union soviétique, 2. que la décision définitive à ce sujet pourrait être ajournée. La première affirmation avait pour but de faire disparaître tous les espoirs tchèques de souveraineté sur le territoire carpatho-ukrainien ; et la seconde était destinée à calmer les craintes de Beneš au sujet des conséquences d'une éventuelle solution unilatérale et anticipée du problème.

La réponse de Beneš du 1er février 1945 était servile et capitulante. Le président tchécoslovaque, par exemple, se hâte d'affirmer une chose qu'il ne croit pas lui-même, à savoir que l'action pour le rattachement, en Ukraine subcarpathique, a

---

(1) Voir le texte complet dans l'annexe.
(2) E. Taborský, op. cité p. 173.

« un caractère purement local et que ses partisans sont seulement des éléments locaux. »

Beneš craignait d'indisposer Staline en mentionnant la coopération des agents soviétiques. Par contre, il considérait qu'on pouvait mentionner les opérations de Kiev, ce qui, d'après lui,

« fut exploité dans la presse internationale par les adversaires de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie. »

Il précise que, connaissant les principes de la politique soviétique, il n'a jamais pensé que l'U.R.S.S. résoudrait ce problème unilatéralement. Beneš souligne à ce propos qu'il n'a pas modifié son avis déjà exprimé en 1939 dans une discussion avec l'ambassadeur Maisky, à savoir que pour l'Ukraine subcarpathique il n'y a qu'un seul choix: appartenir à la Tchécoslovaquie ou à l'U.R.S.S.

« Ce problème ne fera, de notre part, aucun sujet d'intervention ou de discussion avec les autres puissances, et nous voulons arriver à une éventuelle conférence après en avoir décidé en pleine amitié avec vous. » (1)

L'échange de cette correspondance entre les deux chefs d'Etat révèle le consentement tchécoslovaque à la cession de l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique, et le consentement de cette dernière d'ajourner la solution.

---

(1) Voir le texte intégral de la lettre de Beneš à Staline dans l'annexe.

CHAPITRE II

La dernière phase des rapports tchécoslovaco-soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique et la réaction de l'opinion internationale

En mars 1945, lors du séjour à Moscou du président Beneš et des membres du gouvernement exilé, et avant leur retour dans la patrie libérée, le problème de l'Ukraine subcarpathique fut le sujet de discussions tchécoslovaco-soviétiques. Les Soviétiques voulaient extorquer à cette occasion le consentement définitif de Beneš à la cession prochaine du territoire. La situation devint telle que le président tchécoslovaque ne put s'opposer. Il sentit bien que l'atmosphère était changée et il décida de faire cette concession. Lors de l'entrevue avec Molotov, le 17 mars 1945, Beneš déclara ouvertement que toutes les conditions étaient déjà remplies pour que l'Ukraine subcarpathique se réunisse à l'Ukraine soviétique. Il considérait que cette cession devait être accomplie par un traité qui serait signé après qu'il ait pris contact avec les leaders politiques à Prague (1). Le président posa aussi discrètement la question des investissements tchécoslovaques importants opérés avant la guerre sur le territoire en question, espérant probablement une indemnisation. Beneš suggéra aussi la possibilité d'option pour la population ukrainienne de la Slovaquie orientale, et réciproquement des Slovaques et des Tchèques de l'Ukraine subcarpathique.

Cette question fut posée avec prudence. En effet, en Slovaquie orientale, surtout dans la partie septentrionale, vivent 150.000 Ukrainiens qui ont toujours espéré leur réunion à l'Ukraine subcarpathique. Beneš se demanda si les Soviétiques avaient l'intention de laisser les mains libres à cette population pour qu'ils puissent mener la même action de rattachement. Pour Beneš et la Tchécoslovaquie, il était bien préférable de laisser opter les éléments ukrainiens intransigeants pour la nationalité ukrainienne plutôt que de se trouver en face de nouvelles difficultés en Slovaquie orientale. C'est pourquoi Beneš soulignait à Moscou que les frontières entre la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique devaient rester intactes.

---

(1) E. Taborský dans «**Beneš and Stalin**» op. cité p. 177 note que les communistes tchèques à Moscou (Gottwald et d'autres) insistèrent pour que Beneš prenne tout de suite les mesures nécessaires à cette décision.

A ce propos le gouvernement tchécoslovaque obtint l'assurance nette qu'entre ces deux pays les frontières resteraient inchangées. Mais le commissaire aux Affaires étrangères Molotov, de son côté, insistait pour que le président Beneš fasse, sur la cession de l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique, une déclaration de principe qui pourrait être portée devant le Conseil suprême (parlement soviétique), dont la réunion était prochaine.

« En concluant, le commissaire Molotov dit que la cession de l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique provoquera un grand enthousiasme dans l'Ukraine et influencera beaucoup les rapports mutuels de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S. (d'après l'ambassadeur tchécoslovaque Fierlinger qui prit part à ces discussions les 21 et 23 mars 1945 à Moscou). (1)

La première déclaration officielle du gouvernement tchécoslovaque, où il s'engageait à céder le territoire carpatho-ukrainien à l'Union soviétique fut incluse dans le programme gouvernemental de Košice (2) du 5 avril 1945, où le problème qui nous intéresse était formulé de la façon suivante :

« En raison de notre voisinage avec l'Union soviétique, nous nous efforcerons de maintenir les contacts les plus étroits et les plus amicaux avec le grand peuple ukrainien. Il n'existe aucun obstacle à notre coopération permanente. Le problème de l'Ukraine subcarpathique sera résolu conformément à la volonté de la population ukrainienne de l'Ukraine subcarpathique manifestée par la voix démocratique et en toute amitié entre la République tchécoslovaque et l'Union soviétique. » (3)

Le sort de l'Ukraine subcarpathique était décidé. On attendait que la consécration de ce consentement intervînt entre temps par un traité. Théoriquement, l'Ukraine subcarpathique faisait partie de la République tchécoslovaque, et il y avait même auprès du Conseil populaire à Užhorod un représentant du gouvernement tchécoslovaque ; mais en fait le pouvoir était détenu depuis le début par les organisations et les hommes qui ne reconnaissaient pas la souveraineté tchécoslovaque.

---

(1) Le récit complet de l'échange de vues entre Beneš et Molotov fut publié dans l'ouvrage de Fierlinger: « V službach ČSR » cité ici d'après J.W. Brugel, op. cité pp. 23-26.

(2) En avril 1945, dans la ville slovaque Košice, le gouvernement tchécoslovaque fut remanié avec une participation plus large des communistes. Un programme fut adopté en faisant des concessions considérables aux partis de gauche, au point de vue politique, social et économique. En politique extérieure, la Tchécoslovaquie se proposait de constituer un lien entre l'Est et l'Ouest, mais « elle fera de son alliance avec l'U.R.S.S., protectrice des peuples slaves, sa principale ligne de conduite » « Combat » 9 avril 1945.

(3) « Izvestia » 10 avril 1945.

C'est pourquoi, en avril 1945, le président Beneš, a sa rentrée en République libérée n'est pas passé par le territoire carpatho-ukrainien, mais rentra directement à Košice en Slovaquie. Par contre, vers la même époque, au printemps de 1945, N. Khrouchtchev, alors président du Conseil des commissaires du peuple de l'Ukraine et premier secrétaire du parti communiste ukrainien, visita l'Ukraine subcarpathique. Il s'y comporta comme dans sa propre république.

D. Manuilskyj, commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'Ukraine et président de la délégation ukrainienne à la Conférence de San Francisco, déclara pour sa part à une conférence de presse, le 22 mai 1945, que l'Ukraine espérait recevoir de la conférence de paix l'Ukraine subcarpathique. Interrogé sur le processus possible de cette cession de territoire, D. Manuilskyj répondit :

« Nous estimons que, de la façon la plus pacifique, l'Ukraine subcarpathique pourra être réunie au pays avec lequel elle désire associer ses destinées. » (1)

C'était la première fois qu'un homme politique d'un des Etats intéressés par le problème de l'Ukraine subcarpathique posait ouvertement la question devant l'opinion internationale. La question était posée, dans le sens cité, alors que la solution était déjà adoptée. L'opinion mondiale et les chancelleries n'avaient qu'à en prendre acte.

Le problème de l'Ukraine subcarpathique, en 1944-1945, n'était pas devenu un problème international au sens large du terme. Il restait l'affaire de deux Etats.

Ni à Téhéran ni à Yalta on n'a parlé de l'Ukraine subcarpathique. Au lieu d'une conférence internationale de paix qui n'aurait pu résoudre la question et qu'avaient espéré Beneš et d'autres, c'est un accord bilatéral qui était intervenu. Aucune note, aucune démarche, aucune déclaration ne fut faite par les Etats intéressés.

Les Alliés manquaient-ils d'informations, ou bien ne prenaient-ils aucun intérêt au sort de l'Ukraine subcarpathique ? J. W. Brugel, dans l'étude bien documentée que nous avons souvent citée, reproche au président Beneš et au gouvernement tchécoslovaque de n'avoir pas informé les Américains et les Britanniques des développements du problème carpatho-ukrainien. De certains passages de la correspondance entre Beneš et Fierlinger il tire la conclusion que

---

(1) « Le Monde » 24 mai 1945 ; l'AFP appelle le territoire en question « Russie subcarpathique » alors que Manuilskyj emploie le terme d'Ukraine subcarpathique.

« en contre-partie de la déclaration du gouvernement soviétique de ne pas agir en Slovaquie comme en Ukraine subcarpathique, on avait promis aux Soviétiques de tenir secrètes pour les Alliés les expériences subies par le gouvernement tchécoslovaque du fait de la coopération avec l'Union soviétique. » (1)

Nous pensons que les chancelleries occidentales ont été tenues au courant de l'affaire, au moins semi-officiellement, par les milieux tchécoslovaques de Londres. D'autant plus qu'une personalité tchécoslovaque de Londres (le ministre des Affaires étrangères J. Masaryk) se trouvait dans l'ombre des rapports tchécoslovaco-soviétiques relatifs à l'Ukraine subcarpathique. J. Masaryk ayant des liens très étroits avec les hommes politiques des Etats-Unis et du Royaume-Uni, devait les informer, en plus de ce qu'ils savaient déjà. Mais il paraît que les Alliés occidentaux eux-mêmes déconseillèrent aux Tchèques de s'opposer aux prétentions soviétiques sur l'Ukraine subcarpathique.

Nous partageons l'avis d'un auteur tchèque, J. Smutný qui, dans son commentaire de l'étude de J. W. Brugel, affirme, à juste titre, que l'Ukraine subcarpathique n'était pour les Alliés qu'une affaire mineure. Ils connaissaient les prétentions de l'U.R.S.S., mais ils ne voulurent pas soulever la question au cours des pourparlers de Yalta ; car, dit J. Smutný :

« L'influence exclusive sur toute la région de l'Europe centrale, orientale, et méridionale fut reconnue à l'Union soviétique. »

L'Ukraine subcarpathique où il s'agissait, en définitive, de l'union de territoires linguistiquement et racialement identiques était peu de chose, comparée aux concessions faites à l'U.R.S.S. à Yalta (2).

Entre temps, l'opinion internationale apprenait peu de chose sur les événements. De temps en temps, des nouvelles parfois contradictoires s'infiltraient dans la presse mondiale. Mais les faits, de quelqu'intérêt qu'ils fussent, ne pouvaient préoccuper cette opinion qui se limitait exclusivement aux événements du grand drame de la deuxième guerre mondiale qui touchait à sa fin.

Cependant, des nouvelles furent publiées dans la presse sur la création d'un gouvernement provincial en Ukraine subcarpathique, sur ses tendances autonomistes, et même sur la campagne en faveur du rattachement à l'Ukraine soviétique. L'on apprenait parallèlement que le gouvernement tchécoslovaque exerçait sa souveraineté sur le territoire. Le caractère de ces nouvelles dépendait de leur

(1) J.W. Brugel, op. cité pp. 34-35 ; le 27 novembre 1944 Beneš écrivait: « nous tairons publiquement toutes ces choses » op. cité p. 10.
(2) Cité dans J.W. Brugel, op. cité p. 35.

source ; les milieux tchèques à Londres craignaient surtout que les nouvelles de l'Ukraine subcarpathique ne leur créent une mauvaise réputation dans l'opinion mondiale.

Parmi les journaux français, « Le Monde » fut le premier à prêter attention aux menées séparatistes en Ukraine subcarpathique. Parlant des difficultés de la nouvelle Tchécoslovaquie, le journal ajoute, dans son numéro du 21 janvier 1945 :

« En outre, les éléments ukrainiens, fort actifs, de Russie subcarpathique, paraissent mener campagne pour le rattachement de cette province à l'Ukraine soviétique. »

Cette information a été publiée à la suite de nouvelles semblables dans la presse anglo-saxonne (1). D'après cette presse, les Soviétiques ont renouvelé leurs prétentions à l'Ukraine subcarpathique. I. Petruščak, communiste carpatho-ukrainien, devait présenter au président Beneš une pétition demandant que le territoire soit cédé à l'Ukraine soviétique.

Des bruits encore plus nets sur le désir de l'U.R.S.S. d'annexer l'Ukraine subcarpathique se faisaient aussi jour dans la presse allemande.

Des deux côtés, soviétique et tchécoslovaque, un démenti formel fut donné. Le 29 janvier 1945, « Observer » (Londres) écrivait :

« Le gouvernement soviétique a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'annexer des parties du territoire tchèque. Cette mise au point, poursuit le journal, serait le résultat d'un échange de vues entre le gouvernement tchécoslovaque de Londres et le gouvernement soviétique, provoqué par une récente information de la radio de Kiev qui déclarait que les habitants de la Russie subcarpathique avaient demandé à être incorporés à l'U.R.S.S. » (2)

D'après le « New York Times » (3), Moscou se tint éloigné de la campagne en faveur du rattachement de l'Ukraine subcarpathique. Elle prétendait que l'affaire était d'intérêt purement ukrainien et que c'était le commissaire du peuple aux Affaires étrangères à Kiev qui dirigeait cette action.

Les Tchèques, de leur côté, tâchaient de minimiser les rumeurs sur les tentatives d'incorporation de l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique, et présentaient les événements de cette partie libérée de la République comme bons et satisfaisants. Le 31 janvier 1945, la presse publia une déclaration du ministre tchècoslovaque H. Ripka :

---

(1) « The Times » 16 janvier 1945 ; « The Economist » (Londres) 20 janvier 1945 ; « New York Times » 20 janvier 1945.
(2) Cité dans « Le Monde » 30 janvier 1945.
(3) « New York Times » 31 janvier 1945.

« Les bruits qui ont couru au sujet d'un différend entre le gouvernement tchécoslovaque et l'Union soviétique à propos de l'Ukraine subcarpathique sont dénués de tout fondement. » (1)

Cependant, le journal tchécoslovaque publié en U.R.S.S. est beaucoup plus prudent que H. Ripka pour donner son appréciation des événements d'Ukraine subcarpathique. Il écrit:

« Chaque démocrate tchécoslovaque comprend et respecte les sentiments et les aspirations de la population carpatho-ukrainienne, qui à bien connu les occupations hongroise et allemande dont elle a été libérée par les armées russes et ukrainiennes. Il n'y a rien d'étrange à ce que les Carpatho-ukrainiens voient, dans leur union nationale et politique avec le peuple ukrainien, la réalisation de leurs rêves populaires » (2)

Au mois de février 1945, personne ne parla de l'Ukraine subcarpathique, ni sur place, ni à la conférence de Yalta. Cette dernière, il est vrai, ne s'occupa aucunement du problème carpatho-ukrainien.

En mars, quelques journaux osent affirmer que la situation est favorable à la Tchécoslovaquie.

« Le fait que le gouvernement russe ait remis au représentant du gouvernement tchécoslovaque de Londres les territoires libérés de Ruthénie et de Slovaquie coupe court aux bruits tendancieux selon lesquels il aurait favorisé des menées séparatistes. La Tchécoslovaquie retrouve son intégrité. »

Tel est le commentaire de « Combat », inspiré, sans doute, par les milieux tchèques exilés. (3)

Il est intéressant de noter que la presse mondiale n'a pas prêté attention au programme gouvernemental de Košice du 5 avril 1945, qui parle expressément de l'abandon de l'Ukraine subcarpathique.

Mais, en mai, lorsqu'on prépara la solution définitive, il fallut aussi préparer l'opinion publique de Tchécoslovaquie et de l'étranger. Fierlinger, nouveau premier ministre, interrogé sur le gouvernement autonome de l'Ukraine subcarpathique et sur l'avenir de ce territoire déclara, d'après l'agence Reuter :

« La population de l'Ukraine subcarpathique composée d'Ukrainiens parlant la langue des paysans des régions de Poltava et de Kharkov, qui vient de composer son gouvernement autonome, et qui a exprimé le désir de s'unir à l'Union soviétique, reconnaît pour l'instant l'autorité de notre gouvernement... Le président Beneš et notre gouvernement désirent régler la question de l'Ukraine subcarpathique avec Moscou dans

(1) « Le Monde » 31 janvier 1945.
(2) « Nové Československo » 20 janvier 1945.
(3) « Combat » 17 mars 1945.

l'atmosphère la plus cordiale en tenant compte des voeux sincères exprimés par la population locale. » (1)

Il est a remarquer que la dépêche citée de Reuter était la première nouvelle publiée à ce sujet dans la presse de Moscou (2). Son silence avait été totale jusque là.

Les échanges de vues entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. au sujet de l'incorporation de l'Ukraine subcarpathique à la République ukrainienne ne restèrent pas tout à fait secrets pour l'opinion internationale. C'est ainsi qu'à la veille des négociations à Moscou et de la conclusion du traité relatif à la cession, « Le Monde » pouvait écrire :

« La question de la Russie subcarpathique est déjà réglée en principe entre Moscou et Prague. Ce territoire peuplé d'Ukrainiens sera réuni à la République soviétique d'Ukraine qui englobera aussi, on le sait, la Galicie orientale. Ainsi la grande Ukraine sera réalisée et, pour la première fois dans l'histoire tous les Ukrainiens, ou presque, seront réunis en un seul Etat. » (3)

---

(1) « Combat » 16 mai 1945 ; « Le Monde » 17 mai 1945.
(2) « Izvestia » 17 mai 1945.
(3) « Le Monde » 20 juin 1945.

CINQIEME PARTIE

CHAPITRE I

L'accord tchécoslovaco-soviétique concernant l'Ukraine subcarpathique du 29 juin 1945

Le dernier acte des rapports entre la République tchécoslovaque et l'U.R.S.S. au sujet de l'Ukraine subcarpathique fut accompli à Moscou en juin 1945. Une délégation importante du gouvernement tchécoslovaque se rendit dans la capitale soviétique. Elle avait a sa tête Zd. Fierlinger, premier ministre depuis avril, et les ministres H. Ripka, général L. Svoboda, L. Prochazka, Zd. Nejedlý et d'autres. Les négociations relatives à la cession du territoire carpatho-ukrainien eurent lieu à Moscou, puis le traité fut signé, le 29 juin 1945, entre les deux Etats. Le principal artisan de ce document, le premier ministre tchécoslovaque Zd. Fierlinger, et V. Klementis, secrétaire d'Etat aux Affairs étrangères, signèrent au nom de la République tchécoslovaque. V. Molotov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, signa au nom de l'U.R.S.S. L'acte de signature fut honoré de la présence du maréchal Staline ; le gouvernement de la République soviétique d'Ukraine était représenté par P. Rudnyckyj, membre du gouvernement ukrainien. Le traité devait être soumis à la ratification, et la capitale tchécoslovaque fut choisie comme lieu d'échange des instruments. Il est a remarquer que le traité fut rédigé en langues ukrainienne, russe et slovaque, et que les trois textes font foi.

La disposition essentielle de ce traité de cession est la suivante :

« **Article premier:** L'Ukraine subcarpathique, ou Russie subcarpathique selon la constitution tchécoslovaque, qui, d'après le traité du 10 septembre 1919 conclu à Saint-Germain-en-Laye, est incorporée en qualité d'unité autonome dans les cadres de la République tchécoslovaque, est rattachée, suivant le désir témoigné par la population de l'Ukraine subcarpathique et à la suite d'un accord amical conclu entre les deux parties, à son ancienne patrie l'Ukraine ; elle se trouve ainsi incluse dans la République soviétique socialiste d'Ukraine. Les frontières entre la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique qui existaient jusqu'au 29 septembre 1938, deviennent, avec les modifications apportées par le présent traité, les frontières de l'Union des républiques soviétiques socialistes et de la République tchécoslovaque. » (1)

---

(1) Claude-Albert Colliard, « **Droit international et histoire diplomatique** », Paris 1950, p. 638.

Au même moment fut signé un protocole additionnel considéré comme faisant partie du traité et devant être également soumis à la ratification. Le protocole portait:

a) sur la manière de délimiter la frontière tchécoslovaco-soviétique. A cette fin une commission de démarcation devait être créée, composée de trois membres de chaque pays ;

b) sur l'option des personnes de nationalité ukrainienne et russe en Tchécoslovaquie en faveur de la citoyenneté de l'U.R.S.S. et l'option des personnes de nationalité tchéque ou slovaque vivant sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique en faveur de la citoyenneté tchécoslovaque. Le droit d'option pouvait s'appliquer à toutes les personnes en question jusqu'à la date limite du 1er janvier 1946. L'application du droit d'option devait se faire, pour ceux qui optaient pour la citoyenneté soviétique, selon la législation de l'U.R.S.S., et selon les lois de la République tchécoslovaque pour ceux qui choisissaient la citoyenneté tchécoslovaque. Les personnes bénéficiant du droit d'option avaient la possibilité de transférer tous leurs biens mobiliers. Elles devaient être indemnisées pour leurs biens immobiliers ;

c) sur l'indemnisation des Tchèques et des Slovaques qui, à la suite de l'occupation hongroise de l'Ukraine subcarpathique en 1938-1939, avaient été obligés de quitter le territoire en abandonnant leurs biens. Ce traitement devait être étendu aux personnes juridiques de nationalité tchèque ou slovaque existant sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique à la date de 1939 ;

d) sur la création d'une commission de liquidation de composition paritaire destinée à réaliser le passage du territoire et de résoudre toutes les questions juridiques, financières et de propriété liées au transfert de souveraineté. (1)

Il faut mentionner que ni le traité ni le protocole annexe n'indiquaient le régime exact du transfert de souveraineté, ni surtout le réglement et la procédure d'option. La première tâche fut laissée à la commission de liquidation, et le problème de l'option fut laissé aux arrangements ultérieurs en forme d'accords administratifs entre les deux gouvernements.

A l'occasion de la signature du traité entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. au sujet de l'Ukraine subcarpathique, le premier ministre tchécoslovaque Zd. Fierlinger prononça un discours au cours duquel il déclara que ce traité manifestait « les sentiments authentiques de tous les Tchèques et les Slovaques » qui suivaient depuis le début, avec sympathie, la situation d'Ukraine subcarpathique:

---

(1) C.A. Colliard, op. cité pp. 639-640.

« Notre peuple sent, déclara Fierlinger, que le moment est venu où l'Ukraine subcarpathique peut rentrer au sein de sa patrie, la grande Ukraine soviétique qui, dans notre lutte commune, a consenti les sacrifices les plus pénibles » (1)

Le président du Conseil des ministres tchécoslovaques exprima la conviction que la réunion de l'Ukraine subcarpathique à sa mère-patrie contribuerait a l'approfondissement des liens amicaux entre la Tchécoslovaquie et le « grand peuple ukrainien », et consoliderait encore les relations amicales de la Tchécoslovaquie avec tous les peuples de l'Union soviétique.

V. Molotov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S. qualifia, dans sa réponse, le traité de

« manifestation éclatante de l'amitié sincère des peuples slaves et de la collaboration fraternelle de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie.»

Il fit l'histoire de l'oppression du peuple carpatho-ukrainien sous régime hongrois, qui s'éfforçait de faire disparaître la culture ukrainienne de ce peuple, et menait une politique colonialiste.

« L'ancien rêve du peuple de l'Ukraine subcarpathique est réalisé, disait Molotov, par la signature de ce traité. Il rentre dans sa patrie, l'Ukraine. Pour la première fois dans son histoire, le peuple ukrainien se trouve réuni au sein de son Etat. » (2)

Lors de la signature du traité, à Kiev, siégeait la 7me session du Conseil suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine. N. Khrouchtchev, président du Conseil des commissaires du peuple d'Ukraine prononça à cette occasion un discours au parlement de la république. Il disait entre autres:

« C'est avec une grande joie que l'Ukraine soviétique embrasse ses frères et sœurs, les travailleurs de l'Ukraine subcarpathique. En effet, camarades, c'est un moment historique. Dès maintenant et pour toujours, le peuple ukrainien, pour la première fois dans son histoire, est réuni dans un seul Etat ukrainien. » (3)

Le traité tchécoslovaco-soviétique concernant la cession de l'Ukraine subcarpathique fut ratifié par les deux partenaires: le 22 novembre 1945, l'Assemblée nationale provisoire tchécoslovaque le ratifia sans discussion après le discours du député communiste J. Dolanský et les avis favorables des commissions juridico-constitutionelles et des Affaires étrangères (194 voix pour, 0 voix contre). (3)

---

(1) et (2) «Izvestia» 30 juin 1945, voir annexe.
(3) «Radjanska Ukrajina» 30 juin 1945.
(3) La loi constitutionnelle sur l'Ukraine subcarpathique et sur la

Le 27 novembre 1945, le traité fut ratifié par le Praesidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S. L'échange des instruments de ratification eut lieu à Prague.

Dans sa chronique politique, riche alors en événements plus intéressants: capitulation de l'Allemagne, guerre en Orient, la presse mondiale enregistra le fait sans commentaire, critique ou protestation particulière. Le seul fait d'un consentement mutuel des partenaires intéressés, les motifs indiscutables de caractère ethnique, et enfin le prestige de l'U.R.S.S., vainqueur de cette guerre, ont interdit à l'Occident de faire des réserves ou des critiques à ce transfert de territoire.

En général, les journaux faisaient remarquer que le nationalisme ukrainien était devenu pendant la dernière guerre un élément important et que c'était à lui que Moscou faisait droit. D'autre part, presque tous les journaux mettaient en valeur les aspirations de la population locale à s'unir à leurs frères d'Ukraine.

L'opinion française était refletée par l'éditorial du « Monde » publié sous le titre « Grande Ukraine ». Ce journal, à la différence de la grande majorité de la presse internationale qui se contentait de noter le transfert de territoire, donnait un commentaire intéressant:

« C'est un événement dont l'importance historique doit être soulignée. Le rêve séculaire de plusieurs générations de patriotes ukrainiens prend forme aujourd'hui. L'aspect international de la question a, lui aussi, de la valeur. Pour la première fois, la Russie s'étend au delà des Carpathes jusqu'en Europe centrale. Un bloc slave d'une imposante envergure se constitue sous nos yeux. La Russie, l'Ukraine, la Russie blanche, la Pologne, la Tchécoslovaquie, les Slaves des Balkans sont désormais plus ou moins groupés sous l'égide de Moscou. La France compte chez les peuples slaves de nombreuses et actives sympathies, qui se sont manifestées aux pires heures de notre histoire. De plus, aucun différend territorial ou autre ne l'oppose au monde slave.

Au moment où la Grande Ukraine se constitue, elle salue sans arrière-pensée cet événement historique. » (1)

Une légère critique, concernant la forme plutôt que le fond du traité, se trouve dans l'« Economist » de Londres, qui se méfie du terme « le retour » (return) de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine, terme souvent employé dans la presse soviétique.

« The talk about its « return » to the Soviet Union is therefore an exercice in political mythology. It is more correct to say that the incorporation of the Sub-carpathian Ukraine is merely the last episode in the « collection » of all Ukrainian lands by Generalissimo Stalin » (2)

---

modification des frontières d'Etat avec l'U.R.S.S., du 22 novembre 1945, publiée dans le Sb. Č. 2/L946 et le discours de Dolanský, voir annexe.

(1) « Le Monde » 30 juin 1945.

(2) « The Economist » July 7, 1945.

En vertu de ce traité, le territoire de la République socialiste soviétique d'Ukraine fut augmenté de 12.617 km² (superficie de l'Ukraine subcarpathique en 1938), à laquelle s'ajoutèrent les modifications de frontières avec la Slovaquie, surtout près de Čop, carrefour international ferroviaire appartenant à l'U.R.S.S. Ces modifications de frontières, prévues par le traité et ensuite effectuées par la commission de délimitation, donnèrent à l'Ukraine subcarpathique environ 250 km². La superficie actuelle de la région subcarpathique est, d'après les données soviétiques, de 12.900 km². (1)

Hormi ces modifications, la frontière slovaco-ukrainienne tracée en 1928 par une loi tchécoslovaque, au détriment des Ukrainiens, restait en vigueur. Sur ce point Beneš avait obtenu satisfaction, car les Soviétiques auraient pu, en se basant sur le principe ethnique, exiger d'autres régions ukrainiennes de Slovaquie, ou du moins la ligne de frontière slovaco-hongroise de 1939-1944. (2)

Quoique les Ukrainiens de Slovaquie aient manifesté leur désir d'être rattachés à l'Ukraine soviétique au cours de 1945, les Soviétiques, tenant la parole donnée aux Tchèques et aux Slovaques à ce sujet, ne répondirent pas favorablement à ces tentatives. En revanche, les autorités slovaques accordèrent l'autonomie culturelle à cette minorité ukrainienne de 150.000 âmes de Slovaquie orientale.

Les frontières entre l'Ukraine subcarpathique et la Hongrie d'octobre 1938 restaient en vigueur. La ligne roumano-ukrainienne restait, elle aussi, celle de l'ancienne frontière roumano-tchécoslovaque.

Bien que la délégation hongroise, menée par le général Veres à Moscou, en janvier 1945, ait essayé d'obtenir la rectification des frontières de Trianon, qui laissaient en Ukraine subcarpathique environ 100.000 Hongrois, le status quo du 1er janvier 1938 fut maintenu. L'armistice signé par la Hongrie, le 20 janvier 1945, consacrait la renonciation au territoire récupéré par l'arbitrage de Vienne du 2 novembre 1938. Le traité de paix avec la Hongrie du 10 février 1947 a consacré les mêmes dispositions en ce qui concerne la frontière avec l'Ukraine soviétique.

« Article premier....

3) La frontière entre la Hongrie et l'Union des Républiques soviétiques socialistes, du point de vue de la jonction de la frontière de ces deux Etats et de la Roumanie jusqu'au point de jonction de la frontière de

(1) « **Bolšaja Sovetskaja Enciklopedija** » vol. XVI, p. 351.

(2) Cette nouvelle frontière occidentale de l'Ukraine subcarpathique, tracée dans un protocole slovaco-hongrois le 4 avril 1939, après un court conflit armé, ajoutait à l'Ukraine subcarpathique 1.056 km² et 40.000 habitants.

ce deux Etats et de la Tchécoslovaquie, suit l'ancienne frontière entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie, telle qu'elle existait le 1er janvier 1938.

4) Les décisions de la Sentence de Vienne du 2 novembre 1938 sont déclarées nulles et non avenues. » (1)

Ainsi la demande hongroise d'obtenir ses frontières ethniques ne fut pas satisfaite. Une minorité hongroise vit actuellement en Ukraine subcarpathique, où elle jouit de quelques libertés culturelles (écoles, presse, admission de la langue hongroise devant la justice).

La frontière roumano-ukrainienne de 1938 reste aussi inchangée. L'article 1er du traité de paix avec la Roumanie dispose:

« La frontière soviéto-roumaine est ainsi fixée conformément aux dispositions de l'accord soviéto-roumain du 28 juin 1940 et à celles de l'accord soviéto-tchécoslovaque du 29 juin 1945. » (2)

Pour ce qui est de la frontière roumaine, c'étaient les Ukrainiens qui demandaient une modification en leur faveur. Les prétentions ukrainiennes visaient une étroite bande du territoire peuplé en majorité par des Ukrainiens, avec la ville de Maramoroš-Sziget (en ukrainien Syhit). Pendant la période trouble qui suivit l'armistice en Roumanie et surtout en Transylvanie, les Carpatho-ukrainiens prirent ce territoire et, de décembre 1944 à mars 1945, installèrent leur administration sous les auspices de l'Armée Rouge. Mais, dès que P. Groza et G. Tatarescu eurent formé le nouveau gouvernement roumain, le commandement soviétique consentit à transférer toute la Transylvanie aux Roumains. (3)

L'administration ukrainienne à Sziget et dans les environs cessa. La population locale (environ 35.000 personnes) voulait partager le sort de l'Ukraine subcarpathique, non seulement pour des raisons d'affinité, mais aussi pour des raisons économiques.

La population de l'Ukraine subcarpathique, au moment de l'incorporation de ce territoire à l'Ukraine, comptait environ 800.000 habitants (contre 725.357 en 1930), car les pertes humaines n'avaient pas été tellement considérables, et une partie des Juifs déportés était revenue. A la suite du départ des Tchèques, Slovaques, Allemands, de la diminution du nombre des Juifs et du départ partiel des Hongrois, le pourcentage des Ukrainiens était passé de 65 % en 1930 à 75-80 % en 1945-1950. (4)

---

(1) « **Traité de paix avec la Hongrie** » (en français, anglais, russe et hongrois) 1947, Printed in U.S.A. p. 2.

(2) « **Traité de paix avec la Roumanie** » (en français, anglais, russe et roumain) 1947, Printed in U.S.A. p. 2.

(3) « Izvestia » 10 mars 1945.

(4) 10 ans après, l'Ukraine subcarpathique peut compter un million d'habitants, surtout après l'arrivée de plusieurs milliers d'immigrants des

Conformément à l'accord sur l'option de nationalité, le reste des Tchèques et des Slovaques résidant dans le pays quittèrent l'Ukraine subcarpathique (la majorité était déjà partie en 1939 après l'occupation hongroise). Une proportion assez limitée d'Ukrainiens de Tchécoslovaquie opta pour l'U.R.S.S.

Mais le droit d'option profita à une catégorie de personnes non mentionnées dans le traité. Il s'agissait des Carpatho-ukrainiens qui ne voulaient pas rester sous le régime des Soviets et qui optèrent pour la citoyenneté tchécoslovaque, en particulier les Ukrainiens servant dans l'armée tchécoslovaque et ceux qui avaient survécu au régime communiste des camps de concentration de 1940-1943. L'intelligentsia et la jeunesse ukrainienne a volontiers quitté son pays natal en raison de son opposition au nouveau régime. Les optants devaient prouver un lien quelconque avec le territoire tchèque ou slovaque (séjour précédent, études, travail, famille). Il faut dire que les autorités tchécoslovaques ont largement facilité cette procédure d'option aux Carpatho-ukrainiens. Aucune des parties n'a publié de statistiques des personnes ayant opté pour leurs nationalités respectives. On peut généralement admettre qu'environ 10.000 Ukrainiens sont devenus citoyens tchécoslovaques en vertu de cet accord.

Les actes finaux de législation intérieure incorporant l'Ukraine subcarpathique à la République socialiste soviétique d'Ukraine furent deux décrets des organes suprêmes de l'U.R.S.S. et de l'Ukraine soviétique.

Le 22 janvier 1946, le Praesidium du Conseil suprême de l'U.R.S.S. confirma la demande du Praesidium du Conseil suprême de l'Ukraine visant à créer la région trans-carpathique, avec pour centre Užhorod. A cette nouvelle région furent inclus 13 cantons (okruhy) et deux villes, comme unités administratives ; les 13 cantons sont: Berehiv, Velykyj Bereznyj, Volovec, Volove, Iršava, Mukačevo, Perečyn, Rachiv, Svaljava, Sevljuš, Tjačiv, Užhorod et Chust ; les villes sont Užhorod et Mukačevo. Les chefs-lieux de cantons de Volove et Sevljuš ont changé depuis, leurs noms en ceux de Mižhirja et Vynohradiv.

Ensuite, le 24 janvier 1946, fut édicté le décret du Praesidium du Conseil suprême de l'Ukraine par lequel, dès le 25 janvier 1946, la législation de la République soviétique ukrainienne était introduite sur le territoire de la région trans-carpathique. (1)

Ainsi le traité international consacrant le transfert de la souve-

---

régions orientales de l'Ukraine. Les villes d'Užhorod et de Mukačevo ont doublé leur population.

(1) Les textes des décrets sont dans: B.M. Babij, op. cité p. 194 Voir annexe.

raineté sur l'Ukraine subcarpathique fut complété par les actes internes de l'U.R.S.S. et de la République ukrainienne par lesquels l'incorporation de ce territoire au sein de l'Etat ukrainien soviétique était réalisée définitivement.

Quelle a été la réaction sur le plan diplomatique international ? Comme nous l'avons dit plus haut, ni au moment de la campagne pour l'incorporation, ni avant, ni même après la signature du traité tchécoslovaco-soviétique, aucune puissance ne protesta, aucun homme politique n'éleva la voix contre cet arrangement entre les deux parties intéressées. L'affaire était considérée comme une conséquence normale de l'émancipation d'un peuple et de la réunion de ses territoires en un seul Etat.

C'est seulement plus tard, lorsque commença la soviétisation des autres pays de l'Europe orientale, que certains auteurs et hommes politiques se souvinrent de cette cession du territoire, en l'inscrivant dans l'inventaire des autres faits d'impérialisme, d'agression, d'intervention soviétique.

Officiellement, le cas de l'Ukraine subcarpathique fut évoqué au parlement britannique, le 10 février 1947. Le professeur Savory, député conservateur, interpellait ce jour-là Mc Neil, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au sujet de l'incorporation des pays baltes par l'Union soviétique. La réponse fut que le gouvernement de Sa Majesté ne reconnaissait pas « de jure » cette annexion et la considérait comme une violation flagrante de la Charte Atlantique. (1)

Le député conservateur interrogea en même temps le Secrétaire d'Etat au sujet de l'Ukraine subcarpathique. Nous citons ce dialogue dans le texte original :

« **Professor Savory:** asked the Secretary of State for Foreign Affairs whether His Majesty's government have approved the incorporation of Sub-carpathian Ukraine in the U.R.S.S., and, if not, whether any action has been taken in the matter.

Mr Mc Neil: The transfert was effected under a treaty between Czechoslovakia and the Soviet Union and does not call either for approval or disapproval on the part of His Majesty's government. No action has been taken in the matter nor is it proposed to take any.

Professor Savory : Does not the right hon. Gentleman realise that this annexation is inconsistent with the Anglo-Soviet Agreement in accordance with which Russia renounced all territorial aggrandisement ?

Hon. Members: Answer ». (2)

Mais la réponse ne fut pas donnée par le gouvernement aux mem-

(1) Hansard, « **Commons** », vol. 433, February 10, 1947 ; p. 5.
(2) ibid. p. 6.

bres des Communes. La Grande Bretagne considérait cet arrangement intervenu entre les deux Etats intéressés comme normal, n'appelant aucune réserve politique ou juridique. Les Etats-Unis, eux aussi, ne firent aucune démarche à ce sujet (contrairement à ce qui fut fait lors de l'annexion des pays baltes). Implicitement, ils l'ont reconnue.

Pour être complet, il faut mentionner que le problème de l'Ukraine subcarpathique fut évoqué encore une fois devant un forum international ; cette fois ce fut devant le Conseil de Sécurité, dans une réunion du 22 mars 1948, consacrée à la question de l'intervention russe dans le coup d'Etat communiste de Prague. Le Dr J. Papanek, ancien représentant de la Tchécoslovaquie à l'O.N.U., sur la proposition du Chili, fut autorisé à parler devant le Conseil de Sécurité. Dans son émouvant discours sur les événements tchécoslovaques, le Dr. Papanek évoqua aussi l'attitude russe envers la délégation du gouvernement tchécoslovaque à Chust en 1944-1945. Il dit, en résumé, que ce fut

« par l'intervention de l'Armée Rouge que la Ruthénie a été séparée de la Tchécoslovaquie, alors que la grande majorité de la population voulait que la Ruthénie reste partie intégrante de la Tchécoslovaquie ». (1)

Mais la voix de Papanek à propos de l'intervention flagrante des Russes à Prague en février 1948 n'eut qu'un faible écho moral et presque aucune conséquence pratique. D'autant plus que le problème carpatho-ukrainien ne pouvait impressionner personne, car il fut résolu en plein accord entre les deux partenaires, et même avec le consentement des Tchèques qui n'ont réalisé l'intervention russe qu'en 1948.

A l'exeption de quelques hommes politiques tchécoslovaques en exil, pour l'opinion internationale aussi bien que pour la grande politique, le chapitre de l'Ukraine subcarpathique était clos.

---

(1) « **U.N.O. Security Council Document** », No S-PV 272, dated 22nd March 1948, cité d'après J. Josten, op. cité p. 185.

CHAPITRE II

L'Ukraine subcarpathique au sein de l'Etat ukrainien

(Conclusion)

Ce qui n'avait pu être réalisé par les Carpatho-ukrainiens en 1918 et 1919, lorsque, aux conseils nationaux (rady) de Maramoroš-Sziget, Svaljava, Ljubovnja et Chust, ils manifestèrent leur volonté de s'unir à l'Etat ukrainien qui naissait dans de grandes difficultés en Galicie et sur les rives du Dniepr, ce qui n'avait pas été atteint par les nationalistes ukrainiens de cette région en 1938 et 1939, alors qu'ils rêvaient de ce petit territoire comme du « Piémont » de la Grande Ukraine unie, a été réalisé dans des circonstances nouvelles et par des hommes nouveaux. L'Ukraine subcarpathique est devenue, après de longs siècles de séparation d'avec sa mère-patrie, partie intégrante de l'Etat ukrainien, bien que sous le régime soviétique.

Les communistes ukrainiens, à Kiev et en Ukraine subcarpathique, profitant, sans doute, du grand prestige politique et militaire de l'U.R.S.S. vers la fin de la deuxième guerre mondiale ont, au moment opportun, mis à l'ordre du jour de la politique internationale le problème du sort futur de ce territoire. Il a été résolu selon les aspirations de plusieurs générations d'Ukrainiens vivant des deux côtés des Carpathes, et en accord avec les intérêts présents et futurs de la population carpatho-ukrainienne.

En ce qui concerne les aspirations nationales, elles ne font aucun doute. Trois fois, au cours du XX° siècle, la question de l'Ukraine subcarpathique est devenue un problème international, et chaque fois l'objectif principal à atteindre fut la réunion avec le reste de l'Ukraine.

Le mouvement national ukrainien de la période moderne a beaucoup influencé l'Ukraine subcarpathique et y a planté des racines solides. Ce mouvement se manifestait par l'irrédentisme au régime étranger dominant le pays et par la recherche d'un rapprochement culturel et politique avec les autres provinces ukrainiennes ainsi qu' avec l'émigration ukrainienne. Naturellement, ce processus ne pouvait pas avoir d'autre issue que celle de 1945 ; l'Ukraine subcarpathique est rentrée au sein de l'Etat ukrainien.

Une autre solution aurait augmenté le nombre de foyers de conflits internationaux, de mécontentement et d'opposition de la popu-

lation locale envers le régime existant. Au lieu d'aller vers un développement culturel, social et économique, l'Ukraine subcarpathique, qui est à beaucoup d'égards une région sous-développée, serait devenue un terrain de lutte du peuple ukrainien contre le régime étranger et même des différents groupes de ce peuple entre eux ; car ce n'est pas une tactique nouvelle pour un régime d'oppression que de chercher à s'appuyer sur quelques milieux locaux.

Cette union s'est faite, non pas tellement par le fait du régime soviétique totalitaire, mais surtout par suite de la réalisation des aspirations nationales des Carpatho-ukrainiens de s'unir avec tout le peuple ukrainien.

Comment expliquer cette conclusion après les faits mentionnés, à savoir l'attitude anti-soviétique de la population carpatho-ukrainienne en 1944-1945 ?

Cette attitude existait en fait, et la propagande pour le rattachement rencontrait des réserves, ou plus exactement ne provoquait qu'un enthousiasme mitigé. La crainte du régime bolcheviste totalitaire et les espoirs d'une vie autonome dans le cadre de la Tchécoslovaquie démocratique furent les raisons opportunistes qui amenèrent la majorité de la population, dans ces conditions, à accepter la solution tchécoslovaque. Cependant les hommes qui ont accepté la conception du rattachement de l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique — et c'était en principe le cas de l'intelligentsia ukrainienne — ont eu aussi le sens d'une opportunité politique. A leurs yeux, cet acte devait avoir une signification capitale pour l'avenir du pays. Le dilemme fut quelquefois tragique.

Nombreuses étaient les personnes favorables, sur le plan politique, à la réunion de leur pays à l'Ukraine soviétique et qui ont pourtant opté pour la citoyenneté tchécoslovaque, ou même se sont réfugiés en Occident.

Aussitôt qu'il devint évident que la Tchécoslovaquie n'échapperait pas non plus à la soviétisation complète, cette opinion devint générale dans la population de l'Ukraine subcarpathique et chez les Carpatho-ukrainiens qui, à la suite des événements de 1945, s'étaient trouvés hors du pays. Alors la tchécophilie d'une certaine partie des Carpatho-ukrainiens perdit tout fondement.

En ce qui concerne les intérêts de la population, il n'y a pas de doute qu'ils soient mieux assurés aujourd'hui dans le cadre de l'Ukraine soviétique qu'ils ne le seraient en Tchécoslovaquie ou en Hongrie soviétisées. Dix ans d'appartenance de la région transcarpathique à l'Ukraine soviétique ont un certain bilan positif. Nous n'avons pas la place de traiter de toutes les réalisations accomplies dans les domaines culturel, technique, industriel, et pour analyser

les changements intervenus dans l'économie du pays et dans la structure démographique au cours de ces dix dernières années. A côté des résultats négatifs, il y a aussi des résultats positifs.

Limitons-nous à en citer ici quelques-uns :

1 — Cette période a mis fin pour toujours aux expériences des nations dominantes (Tchèques et Hongrois) de créer une nationalité différente « ruthène » ou « carpatho-ruthène ». De même les efforts des émigrés russes blancs (pendant le régime tchécoslovaque), appuyés par quelques éléments locaux, qui tendaient à nier le caractère ukrainien du pays, ont échoué. La russophilie culturelle et nationale de vieille marque est tombée en faillite, mais elle a été remplacée par le russophilisme politique de marque bolcheviste. Celui-ci, pour le moment, n'est pas aussi dangereux en Ukraine subcarpathique que dans les régions ukrainiennes soviétisées depuis 1920. Il a été procédé à une sorte « d'ukrainisation » de l'Ukraine subcarpathique, qui a joué le même rôle positif que l'ukrainisation en 1920 années de l'Ukraine soviétique.

2 — L'incorporation des Carpatho-ukrainiens à un ensemble pan-ukrainien de processus sociaux, culturels et économiques a comme conséquence de créer une mentalité pan-ukrainienne, un sentiment réel d'unité et d'identité avec le peuple ukrainien tout entier, et la conscience politique de partager, en toutes circonstances, le sort de la nation ukrainienne toute entière. Les différences, nées pendant les longs siècles de séparation d'avec le peuple ukrainien, s'affaiblissent maintenant et s'égalisent. Les influences ne sont pas à sens unique ; les Ukrainiens occidentaux, et parmi eux les Carpatho-ukrainiens, influencent la population de l'Ukraine orientale, surtout dans le sens d'une accentuation des particularités et d'une séparation ukrainienne d'avec la Russie. L'avantage de ce phénomène pour la cause de l'indépendance ukrainienne est évident.

3 — Dans le domaine du développement culturel, l'Ukraine subcarpathique a connu un progrès énorme pendant ces dix dernières années. L'ouverture d'écoles de tous les degrés, l'épanouissement général de l'éducation nationale, de la culture, des lettres et des beaux-arts, la liquidation presque complète de l'héritage déplorable de la domination hongroise, qui était l'analphabétisme des masses populaires, tout cela il faut l'inscrire à l'actif du nouveau changement politique et de l'union de l'Ukraine subcarpathique à la République ukrainienne.

4 — La région transcarpathique a subi aussi un relévement de son économie. Les régimes antérieurs, tchèque ou hongrois, considéraient uniquement l'Ukraine subcarpathique comme un supplément à leur propre économie, et la population locale comme une

population étrangère qui ne pouvait, à priori, espérer une distribution équitable du revenu national. D'où, dans la structure des économies de ces Etats, l'utilisation de l'Ukraine subcarpathique comme source de matières premières et de main-d'œuvre. Le développement industriel sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique était minime. Même l'industrie locale n'était pas favorisée ; c'est pourquoi la région importait presque tous les produits industriels et manufacturés.

Mais la situation s'est considérablement transformée au cours des dix dernières années. La région transcarpathique s'est couverte non seulement d'un réseau de petites et grandes entreprises d'industrie locale, ce qui est naturel pour une région ne disposant pas de possibilités satisfaisantes de transport vers le reste du pays, mais on a aussi commencé la fabrication des produits finis, qui sont exportés vers les régions voisines ou même vers l'étranger. L'industrialisation de l'Ukraine subcarpathique, qui était connue auparavant comme une région d'agriculture, d'exploitation forestière et d'élevage, de formes assez primitives, a une importance capitale pour la population locale, pour son développement culturel et pour l'amélioration de son standard de vie, qui a toujours été très bas.

Il est vrai que le nouveau régime a apporté aussi à la population de l'Ukraine subcarpathique, comme d'ailleurs à toute l'Ukraine occidentale après la deuxième guerre mondiale, la perte des libertés individuelles et politiques, un régime totalitaire d'oppression et de russification, la collectivisation, et surtout la liquidation de l'Eglise catholique ukrainienne. C'est un déficit considérable pour que l'on puisse donner un bilan purement positif à la réunion des provinces ukrainiennes en un seul Etat. Cependant, il ne faut pas oublier que tous ces maux auraient atteint l'Ukraine subcarpathique si elle était restée dans la Tchécoslovaquie populaire, satellite de l'U.R.S.S. ; l'exemple des 150.000 Ukrainiens de la Tchécoslovaquie actuelle est significatif. La Tchécoslovaquie ne pouvait pas sauver l'Ukraine subcarpathique de la soviétisation, dont les bases solides avaient été préparées par la politique antérieure des grandes puissances, et aussi par la faute des Tchèques.

Comment, d'autre part, apprécier l'incorporation de l'Ukraine subcarpathique dans l'Ukraine soviétique sur le plan international ? Carman, dans son étude sur les nouvelles acquisitions territoriales de l'U.R.S.S., répond ainsi à cette question :

« La satisfaction du nationalisme ukrainien et le désir d'une frontière commune avec la Hongrie furent les principaux objectifs pour cet accroissement soviétique. » (1)

(1) Carman, op. cité p. 112.

Il ne fait aucun doute que, parmi les nouvelles acquisitions territoriales de l'U.R.S.S. d'après guerre, l'Ukraine subcarpathique ait été l'une des plus importantes. L'extension de l'U.R.S.S. sur cette petite zone de territoire au-delà des Carpathes a donné aux Soviétiques une importante tête de pont dans la vallée danubienne. La Hongrie est devenue la voisine immédiate de l'U.R.S.S. avec une frontière commune d'environ 105 km de longueur. La frontière roumano-soviétique fut portée à 192 km ; et surtout dans un secteur important donnant accès à la Transylvanie. Par le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique ont été niées les aspirations séculaires de la Hongrie d'avoir, au moins sur une petite distance, une frontière commune avec la Pologne lui permettant d'encercler la Tchécoslovaquie. Mais en même temps a été rompu le voisinage de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie, voisinage qui était la base d'une alliance anti-hongroise sous la forme de Petite Entente.

Il est vrai que la nouvelle solution n'est favorable à aucun des quatre voisins du sud-ouest de l'Ukraine (Roumanie, Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne) ; mais elle diminue d'autant les éléments de certaines combinaisons entre eux et les oblige à reconsidérer leur politique de voisinage en fondant un « modus vivendi » sur la base du respect mutuel.

L'importance stratégique de la possession de l'Ukraine subcarpathique par l'U.R.S.S. n'est pas à dédaigner. Elle s'émousse peut-être maintenant que toute l'Europe danubienne se trouve sous le contrôle et sous la domination de la Russie. Cette domination est même actuellement facilitée par l'existence d'une frontière commune entre la Hongrie et l'U.R.S.S. et par la possibilité d'un contrôle soviétique direct de la Transylvanie roumaine. Le voisinage de la Tchécoslovaquie sur une longueur de 100 km est beaucoup plus favorable à l'U.R.S.S. que n'aurait pu l'être l'ancienne frontière de 255 km sur la crête des Carpathes. Les trois lignes de chemin de fer liant actuellement l'Ukraine à la vallée danubienne à travers la région transcarpathique trouvent maintenant leur importance réelle. Dans les plans de la politique impérialiste russe, en effet, l'Ukraine subcarpathique constitue une des clés les plus importantes de la domination de la Russie en Europe centrale.

W. Kolarz apprécie ainsi l'importance stratégique de cette région :

« L'Ukraine subcarpathique aux mains de la Russie soviétique signifie, en fait, à peu près autant de puissance militaire, qu'une province frontière italienne au-delà des Alpes ou une province frontière espagnole

au-delà des Pyrénées contribueraient à fortifier la position stratégique de la France si celle-ci obtenait l'une ou l'autre. » (1)

Cependant, si le souverain de l'Ukraine subcarpathique (par exemple l'Etat ukrainien avec un gouvernement national) n'avait pas d'objectifs expansionnistes vis-à-vis de ses voisins, la possession ukrainienne de ce territoire offrirait quand même pour ceux-ci des avantages. Nous pensons aux étroits rapports économiques, commerciaux et surtout culturels entre ces pays. Géopolitiquement et culturellement, l'Ukraine subcarpathique est destinée à remplir une mission particulière de liaison entre la nation ukrainienne et ses voisins du sud-ouest. Elle peut devenir un terrain d'échange de biens matériels et culturels entre l'Ukraine d'une part, la Roumanie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie d'autre part, et ceci seulement dans les cadres de l'Etat ukrainien.

Dans le cas contraire, l'Ukraine subcarpathique ne sera pas un lien entre ces peuples, mais l'objet d'intrigues mutuelles, de conflits et d'une « irrédenta permanente ». La victime principale d'une autre solution serait, tout d'abord, le peuple de l'Ukraine subcarpathique qui, bien enseigné par son expérience historique toute récente, est convaincu que sa personnalité nationale, son bien-être matériel et son développement culturel ne peuvent être assurés qu'au sein de l'Etat ukrainien.

La solution du problème carpatho-ukrainien en 1945, d'après le principe des peuples à disposer d'eux-mêmes (qui malheureusement était obscurci par les objectifs évidents de l'impérialisme russe), devrait être appréciée comme une solution favorable non seulement sous l'angle de l'union des provinces ukrainiennes en un seul Etat, mais aussi, sur le plan plus général, par la disparition du problème des minorités qui, dans cette région de l'Europe centrale et orientale, empoisonnait lourdement l'atmosphère de la coopération internationale.

L'Europe de Versailles a laissé, dans les différents Etats de l'Europe centrale, plus de 25 millions de personnes appartenant aux minorités nationales. L'Europe de Yalta et de Potsdam n'en a pas laissé plus de 5 millions si l'on considère les Slovaques, les Croates et les Slovènes comme faisant partie des nationalités d'Etat. (2)

---

(1) W. Kolarz : « **La Russie et ses colonies** » Paris 1954, p. 190.

(2) Dans l'Europe centrale et orientale de 1919 à 1939, il existait deux sortes de nationalités: les « nationalités d'Etat » (formant le noyau de l'Etat) et les « nationalités minoritaires » ayant une origine ethnique différente de celles des nationalités d'Etat.

Par exemple, en Tchécoslovaquie, les Tchèques, les Slovaques et les

Laissant de côté l'appréciation politique et morale du transfert forcé des Allemands des pays d'Europe centrale et des Balkans, nous considérons que l'état nouveau des conditions nationales est beaucoup plus sain, plus favorable à l'idée d'une collaboration internationale et à la sauvegarde de la paix dans cette région européenne que ne l'était la situation après Versailles.

Chaque retour au statu quo de 1938 est lourd de conséquences graves, risque de provoquer de nouveaux conflits et d'envenimer chez ces peuples des plaies qui viennent à peine d'être guéries.

Le problème carpatho-ukrainien est une de ces plaies. La situation ne doit pas être modifiée si on ne veut pas un nouveau carnage entre les peuples de cette région, qui sont là pour vivre en coopération et non pour se combattre.

Le transfert légal du territoire carpatho-ukrainien à l'Ukraine soviétique conformément au principe de l'autodétermination des peuples enlève toute force à l'argumentation de ceux qui s'efforcent de mettre à nouveau la question à l'ordre du jour de la politique internationale. Cette question a cessé d'être un problème international en 1945. Les contre-arguments s'appuyant sur quelques défauts formels au sujet de la manifestation de la volonté du peuple de l'Ukraine subcarpathique (absence de plébiscite internationalement contrôlé, présence de l'armée d'occupation) perdent toute leur valeur s'ils sont replacés dans le contexte du développement général en Ukraine subcarpathique ainsi que dans l'esprit de la véritable volonté du peuple, et surtout hors du problème d'opportunité qui se posa à la population en 1944-1945 et que nous avons suffisamment analysé.

Le fait que la République tchécoslovaque ait volontairement renoncé à ce territoire (la ratification du traité eut lieu sans aucune voix contraire), le défaut de démarches officielles de la part des Etats tiers ainsi que l'adoption, somme toute favorable, par la population d'une nouvelle solution, sont des éléments essentiels à ce problème, qui ne peuvent être écartés par quiconque aurait l'intention d'actualiser le problème de l'Ukraine subcarpathique.

Depuis 10 ans l'Ukraine subcarpathique fait partie intégrante de l'Etat ukrainien ; depuis 10 ans déjà est en cours le processus d'assimilation sociale, culturelle et psychologique des 800.000 Carpatho-ukrainiens avec la nation ukrainienne entière. S'ils partagent aujourd'hui malheurs et bonheurs avec toute l'Ukraine opprimée, ce n'est pas pour qu'une fois les circonstances changées, cette union

---

Ukrainiens formaient les nationalités d'Etat, tandis que les Allemands, les Polonais et les Hongrois formaient les nationalités minoritaires.

longuement espérée se dissolve ; mais au contraire, pour que le peuple ukrainien, divisé pendant des siècles, jouisse en commun des fruits de cette unité.

Pour cette unité des Carpatho-ukrainiens avec le peuple entier de l'Ukraine dans un futur Etat libre et indépendant les auteurs actifs et passifs de l'incorporation de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique en 1944-1945 ont posé la pierre angulaire.

POST-SCRIPTUM

Notre étude a été achevée au mois de mai 1955. En juin elle fut présentée à l'Institut des Hautes Etudes Internationales à Paris en vue d'obtenir le diplôme de cet Institut. Ce n'est qu'en décembre 1955 que le Centre Ukrainien d'Etudes en Belgique a décidé de la publier. En cours de l'impression, un livre traitant le même sujet nous est parvenu.

Il s'agit d'un ouvrage en anglais des auteurs tchèques F. Němec et V. Moudrý, intitulé « The Soviet Seizure of Subcarpathian Ruthenia » et publié à Toronto en 1955. Ce livre traite « grosso modo » le sujet que nous avons choisi pour notre étude. La compétence de ces auteurs et, en particulier de M. F. Němec, Délégué du gouvernement tchécoslovaque sur le territoire de l'Ukraine Subcarpathique libérée en 1944-1945, donne à cet ouvrage bien documenté une autorité solide. Dans ces conditions la publication de notre étude ne serait-elle pas superflue ou, tout au moins, dépourvue d'actualité et d'originalité ?

Nous ne le croyons pas. Les deux études, en principe, ne se répètent pas, mais, au contraire, se complètent. La partie la plus importante de l'ouvrage de MM. Němec et Moudrý, c'est le récit de l'activité du Délégué du gouvernement tchécoslovaque en Ukraine subcarpathique et des rapports tchécoslovaco-soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique. Sur ce plan, les auteurs se basant sur des documents jusqu'ici inédits et sur l'expérience personnelle de M. Němec, ont apporté beaucoup d'éléments nouveaux.

Cependant ils ne traitent pas l'ensemble des problèmes qui se posèrent à cette époque pour l'Ukraine subcarpathique : la situation sociale, économique et même psychologique de la population au lendemain de la libération, l'organisation du pays, le mouvement pour la réunion, l'activité du Conseil populaire dans tous les domaines, l'analyse des actes consacrant l'incorporation, la réaction internationale etc. retiennent principalement notre attention. Ces aspects font à peu près complétement défaut chez les auteurs tchèques. Ils ne les touchent qu'en marge. Par contre, il y a dans leur ouvrage une partie intéressante qui n'a cependant qu'un rapport lointain avec le sujet principal;

c'est le chapitre concernant l'activité et le statut légal du gouvernement tchécoslovaque en exil à Londres. A une introduction étayée de dates et de faits portant sur le développement politique en Ukraine subcarpathique au 20e siècle, correspond dans notre étude un aperçu plus bref et synthétique concernant le même sujet.

La deuxième moitié (p. 195-361) du livre de MM. Němec et Moudrý, à savoir les documents publiés, constitue la partie essentielle du livre. Les documents, publiés dans notre annexe, sont sélectionnés et ne se rapportent pas exclusivement à la période de 1944-1945. Leur valeur dans notre étude n'est que subsidiaire tandis que leur publication par M. Němec équivaut à l'importance des sources.

La bibliographie consultée par les auteurs tchèques et la notre différent également ; les sources russes et ukrainiennes ne se trouvent qu'en partie utilisées par MM. Němec et Moudrý. D'autre part, nous n'avons pas trop insisté sur certains auteurs tchèques (Beneš et d'autres).

En outre, le livre en question et notre étude reflètent des points de vue politiques différents en ce qui concerne l'appréciation des événéments et leur critique, bien que, il faut le souligner, les auteurs tchèques s'abstiennent de toutes polémiques et de l'apologie ouverte d'un certain programme politique préconisé par eux. C'est une œuvre d'historiens et même, pour la partie de M. Němec, de mémoiriste.

Après avoir étudié à fond le livre de MM. Němec et Moudrý, nous avons pu constater qu'aucune modification ne s'imposait à notre monographie sous presse. Certes, il y a des différences dans nos commentaires des événements et même, parfois, dans leur récit. Comme le livre des auteurs tchèques offre des faits nouveaux et documentés, nous en citerons quelques uns plus tard. Nous songeons ici aux chapitres concernant l'activité du ministre-délégué tchécoslovaque à Chust, à son séjour à Moscou en 1945 et aux rapports entre les autorités politiques, diplomatiques et militaires de la Tchécoslovaquie et de l'U.R.S.S. à ce sujet.

Nous nous proposons ici de faire un commentaire d'ensemble du livre « The Seizure of Subcarpathian Ruthenia » en soulignant certains des aspects omis par nous ou traités en partie seulement.

L'ouvrage de MM. Němec et Moudrý est composé de deux parties : une partie historique, et l'autre — documents. C'est M. F. Němec qui traite le problème de l'incorporation

de l'Ukraine subcarpathique à l'U.R.S.S. sur cent pages (83-183) de ce livre. L'introduction portant sur l'évolution politique de l'Ukraine subcarpathique au cours du XIXe et XXe siècles et le chapitre sur le gouvernement exilé de la Tchécoslovaquie (« London ») appartiennent à la plume de M. Moudrý. Les documents publiés (p. 207-361) en nombre de 78 furent heureusement emportés par M. Němec lui-même à l'Ouest avant sa rupture avec l'actuel régime tchécoslovaque ; un tiers seulement des documents qui se trouvent en sa possession fut publié, surtout des documents de nature politique, tandis que ceux traitant des rapports financiers, des affaires militaires et de la correspondance relative à l'administration interne restent inédits. Mais les auteurs disent dans la préface qu'aucun document pertinent parmi ceux que possède M. Němec n'a été omis.

Les documents publiés sont : la correspondance entre le Délégué du gouvernement tchécoslovaque à Chust et le commandement du 4me front ukrainien de l'Armée Rouge, entre l'ambassadeur tchécoslovaque à Moscou et le président Beneš ou les membres du gouvernement de Londres. Il s'y trouve aussi quelques procès-verbaux de l'entrevue entre le Délégué et le commandement militaire soviétique ; ensuite, les textes de quelques mesures prises par la délégation sur le territoire libéré et également certains actes des autorités locales ou centrales de l'Ukraine subcarpathique (comités et Conseil populaire), quelques télégrammes de l'ambassadeur tchécoslovaque à Moscou, envoyés à Londres, certains mémoranda des autorités thécoslovaques militaires et quelques autres documents.

La partie historique écrite par M. Moudrý relate l'évolution de l'Ukraine subcarpathique (les auteurs emploient le terme « Ruthenia ») jusqu'à l'arrivée des armées soviétiques en automne 1944. Les périodes d'importance capitale (1848-1849, 1918-1919, 1938-1939) retiennent l'attention spéciale de l'auteur. Surtout l'incorporation de ce territoire à la Tchécoslovaquie au lendemain de la première guerre mondiale et son fond local et international y trouvent un récit assez complet. Il est à souligner l'objectivité avec laquelle l'auteur traite la période de la domination tchécoslovaque en Ukraine subcarpathique. On voit bien que le problème de l'autonomie resta le problème N° 1 et que le gouvernement de Prague ne le savait, ni ne voulait le résoudre. Le statut juridique de fait de ce territoire et les concepts préconisés au début par les deux parties différaient beaucoup ; on a reculé de la conception fédérale à l'Etat unitaire avec des fragments de self-government local.

Les difficultés internes de toutes sortes de l'Ukraine subcarpathique entre 1919 et 1938 sont connues de l'auteur et il ne cache pas certaines fautes commises par les autorités tchèques, qu'il s'agisse du soutien accordé au mouvement religieux orthodoxe inspiré du dehors ou de la confiance et du soutien dont jouissait la tendance russophile. L'auteur, en ne se faisant pas partisan de la tendance ukrainienne ou russe, voit clairement que l'avenir appartenait au mouvement ukrainien qui, d'ailleurs, montrait plus de loyauté à l'égard de la Tchécoslovaquie que le mouvement russe.

Bien que nous soyons d'avis que le gouvernement tchécoslovaque n'a pas utilisé tous les moyens possibles pour le développement général, surtout l'économique de l'Ukraine subcarpathique (c'est notre réponse à une question laissée en suspens par M. Moudrý, p. 39), nous acceptons pleinement une autre conclusion de l'auteur, à savoir que l'Ukraine subcarpathique n'aurait jouit d'un traitement meilleur dans aucun des Etats voisins qu'elle en jouissait sous le régime tchécoslovaque.

Les événements de 1938-1939 sont traités d'une manière incomplète et fragmentaire. L'auteur laisse dans l'ombre un élément primordial dans cette période mouvementée qui fut l'adhésion des masses populaires à la cause ukrainienne.

En dépit de certains excès des nationalistes ukrainiens et de certaines fautes (par exemple, la dissolution des partis politiques et les élections organisées sur une liste), l'approbation par la majorité de la population du régime ukrainien ne fait pas de doute. Il nous paraît exagéré d'attribuer les tendances totalitaires et extrémistes au ministre Revaj, un social-démocrate éprouvé.

L'auteur ne traite que très généralement la période de l'occupation hongroise en 1939-1944 et il ne fait aucune mention des représailles infligées par les Hongrois aux partisans du mouvement ukrainien. Il parait que les milieux dirigeants tchécoslovaques méconnaissaient dans leur exil la résistance des nationalistes ukrainiens aux Hongrois et considéraient tout ce qui se passait sur le territoire tchécoslovaque après Munich comme des menées d'inspiration nazie. Ce n'est pas par hasard que parmi les premiers actes de la délégation tchécoslovaque l'on trouve une instruction sur la détention de certaines personnes, datée du 7 novembre 1944, énumérant les collaborateurs de l'ancien régime et des organisations fascistes, et parmi elles fut citée l'organisation des francs-tireurs ukrainiens « Karpatska Sič » (document n° 5, p. 217-218).

Le chapitre du livre intitulé « London », écrit par M. Moudrý, constitue un aperçu condensé de la situation légale du gouvernement tchécoslovaque exilé, de son activité sur le plan diplomatique en vue de solliciter la reconnaissance et la garantie des frontières tchécoslovaques d'avant Munich. De même, la lumière est faite sur la politique du président Beneš qui « constitutionnellement et pratiquement jouissait d'un pouvoir illimité et sans contrôle » (p. 70). Cette politique s'inspirait du russophilisme traditionnel chez les Tchèques et leur président. Malgré son aversion pour le régime totalitaire soviétique et sa méfiance envers les gestes spectaculaires de Moscou, Beneš fut décidément résolu construire la nouvelle Tchécoslovaquie sur l'étroite alliance avec l'U.R.S.S. Il prêchait le principe de la coexistence non seulement pour la Tchécoslovaquie, mais aussi pour l'Europe entière.

Sur le plan du voisinage futur avec l'U.R.S.S. et de l'alliance tchécoslovaco-soviétique, Beneš voyait également la solution du problème carpatho-ukrainien. Bien que les Alliés et l'U.R.S.S., aient reconnu l'intégrité de la Tchécoslovaquie, Beneš était parmi ceux des rares hommes politiques qui n'excluaient pas la séparation de l'Ukraine subcarpathique. Celle-ci pouvait constituer une précieuse monnaie d'échange dans le règlement des questions d'ensemble concernant les rapports entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. Seulement, il insistait trop sur le statut juridique légal qui ne pouvait être remis en cause, d'après lui, que par la conférence de paix. A ce sujet l'auteur rapporte quelques citations nuancées, mais sans équivoque, du président Beneš, lui-même. Cette attitude a été prise de même, plus tard, par M. Němec.

La partie du livre écrite par M. Moudrý comporte quelques inexactitudes. Nous en citons quelques unes : la frontière roumano-tchécoslovaque de 1919 ne correspondait pas « closely » aux limites ethniques, car elle laissait à la Roumanie une dizaine des communes ukrainiennes avec une population de plus de 20 mille personnes (voir p. 47). A la même page l'auteur note que la ligne séparant la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique le long de la rivière Už (Uh) fut fixée par les Alliés. Or, ceux-ci n'ont fixé aucune ligne et c'est le commandement tchécoslovaque des troupes d'occupation qui l'a choisie en 1919 comme ligne de démarcation. Le gouvernement de Prague l'a consacrée plus tard ; contrairement à ce que dit l'auteur (p. 28), la ligne fut rapportée plus à l'Ouest de 4 à 10 km. Cependant cela ne satisfaisait pas les Ukrainiens.

Nous ne partageons pas l'opinion assez répandue, et que l'on trouve également chez l'auteur, à savoir que la Tchécoslovaquie se transforma, en octobre 1938, en un Etat fédéral. L'analyse du nouveau statut de la Tchécoslovaquie nous montre qu'elle constituait un Etat composé ; cependant, les principaux éléments du fédéralisme lui manquaient ; elle était plutôt sur le chemin de la fédération. La liste du premier gouvernement carpatho-ukrainien n'est pas complète. I. Pieščak, de tendance russophile, en faisait partie en tant que Secrétaire d'Etat. D'autre part, E. Bačinskyj n'a pas représenté la tendance ukrainienne mais russe, bien qu'il soit resté fidèle au gouvernement ukrainien après la trahison de Brody et Fencik.

M. František Němec, Délégué du gouvernement tchécoslovaque pour le territoire libéré, rapporte objectivement son activité à Chust à partir de son arrivée en Ukraine subcarpathique jusqu'à son départ pour Moscou au début de décembre 1944. Un fait est à retenir : ni le ministre-délégué ni ses collaborateurs ne prévoyaient les difficultés qui les attendaient. Němec admet également que la majorité de la population était favorable au régime tchécoslovaque qui devait s'installer.

La campagne pour l'union avec l'Ukraine soviétique (Němec l'appelle « le mouvement séparatiste ») commença subitement et devint, avec le recrutement des volontaires par les Soviets, la seconde difficulté de l'administration tchécoslovaque. I. Turjanycja, nommé conseiller politique du Délégué gouvernemental, le 28 octobre 1944 parla publiquement en faveur de la Tchécoslovaquie ; le lendemain il fit un coup d'Etat communiste dans le conseil municipal de Chust et quelques jour après il apparaissait à Mukačevo où le mouvement pour le rattachement avec l'Ukraine est né.

En lisant la correspondance entre le Délégué et le commandement du 4me front ukrainien, on constate la complicité des autorités soviétiques avec ce mouvement. D'abord, les documents publiés par M. Němec relèvent suffisamment le rôle du commissaire politique L. Mechlis dans cette action. Aux meneurs du mouvement la protection entière fut donnée par les autorités militaires et politiques de l'Armée Rouge. Němec, malgré tous les atouts légaux qu'il possédait (les accords, les actes gouvernementaux etc.), restait impuissant devant la tactique soviétique ; ses compétences étaient peu à peu réduites, son activité diminuée et sa participation à l'administration du pays éliminée.

On ne peut pas dire qu'il ait laissé passer les choses en si-

lence. Il signalait toutes les difficultés au commandement soviétique, il demandait des explications ou une intervention en sa faveur. Cependant, jamais le Délégué n'a protesté contre la violation des accords, jamais il n'a fait de ces problèmes l'objet d'un conflit politique. Les Soviétiques appliquaient leur tactique bien connue : au lieu de s'excuser ou de se défendre, ils cherchaient des motifs pour attaquer le pertenaire, ils évitèrent tout simplement certaines questions et ils donnèrent raison à l'interlocuteur pour les autres ; mais en réalité, ils procédèrent tout-à-fait à rebours.

M. Němec pouvait-il procéder autrement ? Oui et non ! Il était en droit de protester, d'insister et même de résister aux menées soviétiques ; d'un conflit politique local pouvait naître le conflit diplomatique. Mais cela aurait nécessité une autre attitude, non seulement de M. Němec et de l'ambassadeur tchécoslovaque à Moscou, Fierlinger, mais du gouvernement tchécoslovaque et surtout du président Beneš. Celui-ci, en tant qu'homme politique, avec sa conception particulière, ne voulait pas compromettre les rapports d'amitié avec l'U.R.S.S., fondement de la nouvelle Tchécoslovaquie. Le problème de l'Ukraine subcarpathique, d'après Beneš, ne pouvait pas constituer la pierre d'achoppement de l'alliance tchécoslovaco-soviétique. Par contre, il était décidé, bien avant, comme le démontrent également certains passages du livre de Němec, à faire céder cette « partie intégrante » de la République et, même, d'en faire le prix d'un marchandage politique avec les Soviets.

Donc, c'est le gouvernement de Londres qui donnait le ton à l'affaire ; certes, il fut influencé par l'ambassadeur de Moscou, par l'attitude des communistes tchécoslovaques et surtout par les événements en Ukraine subcarpathique.

Une chose est indiscutable : le président Beneš ne voulait pas que le problème carpatho-ukrainien devienne une affaire internationale intéressant les Alliés, et il négligeait aussi la population locale et sa représentation. Il les a traitées comme des objets et c'est seulement avec Moscou qu'il voulait s'arranger. Pourtant, ce fut Beneš seul qui présenta le plus d'objections à ce qui se passait en Ukraine subcarpathique à la fin de 1944 et au début de 1945. Il était contre la tactique et le caractère de ce mouvement. Il ne voulait pas céder sous la pression des communistes carpatho-ukrainiens, mais il était d'accord pour un arrangement honorable avec Moscou. Cependant, les dirigeants soviétiques ont su rester de côté et ont laissé une certaine liberté aux communistes ukrainiens.

Pendant son séjour dans la capitale soviétique (voir le chapitre : « Moscow », p. 125-156), M. Němec pouvait constater que le sort de l'Ukraine subcarpathique était inéluctable. Plusieurs faits dont il a pris connaissance seulement à Moscou, l'ont amené à cette constatation. Les télégrammes de Beneš, de Londres, révélaient que le président n'était pas contre « le règlement amical avec le gouvernement de l'U.R.S.S. » de cette question, mais cela pourrait arriver après la guerre, à une éventuelle conférence de paix. L'attitude des communistes tchécoslovaques à Moscou fut assez significative. Ils se prononcèrent pour la cession immédiate au nom « du droit naturel du peuple carpatho-ukrainien » et ils exigeaient du président tchécoslovaque la réalisation de ce droit. L'ambassadeur Fierlinger présentait le même point de vue. Les entrevues que M. Němec a eues avec Vychinsky et Molotov à Moscou, l'ont persuadé de même que la partie était perdue et que, si les Tchèques faisaient un geste envers les Soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique, ils pouvaient compter sur le rétablissement d'une pleine confiance reciproque. Alors, il s'est rallié à la position des communistes tchécoslovaques et à celle de Fierlinger, en suggérant à Beneš et au gouvernement de prendre l'initiative pour la cession du territoire.

On peut saisir, par les documents publiés, quel fut à l'époque le concept souhaité de la solution par le président Beneš et son gouvernement : rétablir, au moins formellement, la souveraineté tchécoslovaque en Ukraine subcarpathique, laisser fonctionner l'office du Délégué et s'entendre au sujet de l'administration du pays avec le Conseil populaire d'Užhorod. Un tel « modus vivendi » provisoire aurait pu se terminer par un accord entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. consacrant la cession de l'Ukraine subcarpathique et intervenu après la guerre. Les Soviétiques, n'ayant confiance ni en les Tchèques ni surtout dans l'évolution qui pouvait se dessiner, après une certaine légalisation du régime tchécoslovaque, écartèrent cette solution. Ils voulaient éviter toute immixtion éventuelle de tierces puissances dans ce problème.

C'est pourqoi ils ont haté les événements, et les Tchèques furent mis devant les faits accomplis. Déjà, en décembre 1944, les services de l'Office du Délégué ont cessé leur activité. A plusieurs reprises, leur évacuation hors du territoire fut demandée par les organes locaux et le Conseil populaire. Tout de même, sur le point que le transfert du territoire soit accompli après la guerre, les Tchèques obtinrent satisfaction. Une autre

concession, accordée aux Tchèques concernait la question des Ukrainiens en Slovaquie. Ici, comme le fait noter M. Němec, un mouvement débuta également, tendant à la réunion avec l'Ukraine. Mais les Soviétiques ont déconseillé aux Ukrainiens de Slovaquie cette campagne (voir le document n° 77, p. 359-360). L'explication de ce geste reste problématique : fut-il dû au fait des difficultés objectives (géographiques) d'une telle cession selon les limites ethniques, ou bien les Soviets étaient-ils soucieux de ne perdre les sympathies des Tchèques et des Slovaques, ou encore de laisser une minorité ukrainienne en Tchécoslovaquie pouvant leur rendre service dans l'avenir ?

Dans « l'Epilogue » M. Němec relate les faits survenus après son retour de Moscou, l'évacuation de l'office du Délégué de Chust, la dernière phase des rapports tchécoslovaco-soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique et les actes finaux consacrant la cession. Cette partie du livre est moins étayée de faits et de documents que les deux précédentes, car M. Němec ne faisait alors plus partie du gouvernement tchécoslovaque.

Bien que l'auteur refuse de donner des conclusions générales — car il les juge prématurées — tout de même, dans son « Postcript » il commente quelques faits d'importance capitale. Le premier problème que M. Němec a éclairci suffisamment, fut l'attitude de Beneš. Il ne partage pas entièrement l'opinion de Taborský, d'après qui, Beneš « niait catégoriquement qu'il eût offert à Staline l'Ukraine subcarpathique en 1943 ». Němec admet qu'une telle offre n'a pas eu lieu formellement ; cependant, en se basant sur les différentes déclarations du président au cours de la deuxième guerre, il conclut que le président et le gouvernement tchécoslovaque furent préparés et décidés à l'expansion de l'U.R.S.S. vers l'Ukraine subcarpathique et pour ce cas « to not only accept the inevitable with good grace but also to make the operation as painless and at the same time as profitable as possible » (p. 176). Nous avons analysé plus haut cette attitude.

M. Němec commente ensuite la tactique des Soviets dans toute l'affaire de l'Ukraine subcarpathique. Il souligne deux faits importants : les Soviétiques eux-mêmes se tenaient, au moins extérieurement, à l'écart, laissant la population ukrainienne invoquer le principe de la volonté populaire, et d'autre part, tout était fait pour que l'action se poursuive dans l'isolement du monde extérieur, du gouvernement tchécoslovaque de Londres et même de son Délégué.

L'auteur remarque que le partenaire tchécoslovaque ne pouvait pas procéder autrement qu'il n'a fait. Par exemple, de l'opposition et des critiques tchèques envers les résolutions du Congrès de Mukačevo pouvait résulter la rupture avec les Soviétiques et même avec les communistes tchèques et slovaques, ce que Beneš voulait éviter à tout prix (p. 180). M. Němec pense qu'il était impossible de procéder autrement et qu'il était déjà tard « to turn back ». Vraisemblablement, l'auteur songe à la révision de la politique tchécoslovaque et surtout de l'alliance avec l'U.R.S.S.

On peut admettre l'affirmation de M. Němec selon laquelle la diplomatie tchocoslovaque a été extrêmement handicapée dans la crise carpatho-ukrainienne par rapport à celle des Soviets (p. 182), cependant il n'y a pas de doute qu'elle pouvait manifester plus d'initiative et de résolution dans cette affaire.

Certes, la solution défavorable du problème carpatho-ukrainien ne dépendait pas de telle ou telle attitude tchécoslovaque. Elle était déjà incluse dans le schéma de la politique extérieure de la Tchécoslovaquie et du président Beneš qui l'avait préparée par la révalorisation de ses alliances.

Dans quelle mesure le problème de l'Ukraine subcarpathique en 1944-1945 précipita la soumission progressive de la Tchécoslovaquie à l'U.R.S.S. et au coup d'Etat en février 1948, cela reste à étudier. Cette question, sous une forme différente, est posée par l'auteur aussi, à savoir, si et dans quelle mesure la leçon de l'expérience en Ukraine subcarpathique fut comprise par les dirigeants tchécoslovaques dans les années qui ont suivi. Les événements nous ont démontré que cette leçon n'a pas laissé beaucoup de traces dans la politique tchécoslovaque.

Pour terminer, il nous paraît opportun de réitérer notre constatation que l'ouvrage de MM. Němec et Moudrý constitue une contribution solide, sérieuse et objective à la connaissance de notre problème. Nous aurions une vue complète et peut-être parfaite de ce problème si les événements et les documents étaient étudiés et publiés de la même façon par les Soviétiques. Mais il n'en est pas question maintenant.

V. MARKUS

ANNEXES

Extrait du traité de Saint-Germain-en-Laye

sur les minorités du 10 septembre 1919, concernant l'autonomie de l'Ukraine subcarpathique. (1)

Chapitre II

Article 10. La Tchécoslovaquie s'engage à organiser le territoire des Ruthènes au sud des Carpathes, dans les frontières fixées par les principales puissances alliées et associées, sous la forme d'une unité autonome à l'intérieur de l'Etat tchécoslovaque, munie de la plus large autonomie compatible avec l'unité de l'Etat tchécoslovaque.

Article 11. Le territoire des Ruthènes au sud des Carpathes sera doté d'une Diète autonome. Ladite Diète exercera le pouvoir législatif en matière de langue, d'instruction, de religion ainsi que pour les questions d'administration locale et pour toutes autres questions que les lois de l'Etat tchécoslovaque lui attribueraient. Le gouverneur du territoire des Ruthènes sera nommé par le Président de la République tchécoslovaque et sera responsable devant la Diète ruthène.

Article 12. La Tchécoslovaquie agrée que les fonctionnaires du territoire des Ruthènes soient choisis, autant que possible, parmi les habitants de ce territoire.

Article 13. La Tchécoslovaquie garantit au territoire des Ruthènes une représentation équitable dans l'Assemblée législative de la République tchécoslovaque, à laquelle ce territoire enverra des députés élus conformément à la Constitution de la République tchécoslovaque. Toutefois ces députés ne jouiront pas du droit de vote dans la Diète tchécoslovaque en toutes matières législatives du même ordre que celles attribuées à la Diète Ruthène.

---

(1) Traité entre les Principales Puissances Alliées et Associées et la Tchécoslovaquie dans: « Traités entre les Puissances Alliées et Associées et 1) la Pologne (28 juin 1919), 2) l'Etat Tchécoslovaque (10 septembre 1919), 3) l'Etat Serbe-Croate-Slovène (10 septembre 1919), 4) la Roumanie (9 décembre 1919) », publiés par le Ministère des Affaires Etrangères à Paris, p. 26-27.

Article 14. La Tchécoslovaquie agrée que, dans la mesure où les stipulations des chapitres I et II affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et seront placées sous la garantie de la Société des Nations.

Extrait de la Charte constitutionnelle de la République tchécoslovaque du 29 février 1920

concernant le statut autonome de l'Ukraine subcarpathique. (1)

Chapitre I — Article 3

1 — Le territoire de la République tchécoslovaque forme un tout uni et indivisible, dont les frontières ne peuvent être changées que par une loi constitutionnelle (article 1 de la loi préliminaire).

2 — Conformément au traité conclu le 10 septembre 1919 à Saint-Germain-en-Laye entre les principales puissances alliées et associées, d'une part, et la République tchécoslovaque d'autre part, le territoire autonome des Ruthènes sudcarpathiques, qui s'étaient volontairement joint à la République tchécoslovaque, forme une partie inséparable de ce tout et bénéficiera de la plus large autonomie compatible avec l'unité de la République tchécoslovaque.

3 — Le territoire des Ruthènes sudcarpathiques (Podkarpatská Rus) a une Diète propre qui élit sa présidence.

4 — Cette Diète exerce le pouvoir législatif en matière de langue, d'instruction et de religion, ainsi qu'au sujet des questions d'administration locale et de toutes autres questions que la loi de la République tchécoslovaque pourrait lui attribuer. Les lois votées par cette Diète sont promulguées dans un recueil spécial et contresignées par le gouverneur si le Président de la République tchécoslovaque les a sanctionné de sa signature.

5 — Le territoire des Ruthènes sudcarpathiques est représenté à l'Assemblée nationale de la République tchécoslovaque par un nombre équitable de députés (sénateurs), conformément aux réglements d'élections respectivement en vigueur en Tchécoslovaquie.

6 — Le chef dudit territoire est un gouverneur nommé par le Président de la République tchécoslovaque sur la proposition du

---

(1) Delpech J. et Laferrière J.: « Les Constitutions modernes », Europe, vol. 2, p. 821-822. Il est à noter que le traducteur a formé un adjectif spécial « sudcarpathique » au lieu d'employer l'expression du traité de Saint-Germain-en-Laye: « Les Ruthènes au sud des Carpathes ». Nous avons reproduit fidèlement le texte du recueil cité.

gouvernement, et responsable également par-devant la Diète du territoire des Ruthènes.

7 — Les fonctionnaires du territoire des Ruthènes sudcarpathiques seront choisis, autant que possible, dans la population dudit territoire.

8 — Les détails, surtout en ce qui concerne le droit d'élire et d'être élu à la Diète, sont réglés par des dispositions spéciales.

9 — La loi de l'Assemblée nationale qui fixera les frontières du territoire des Ruthènes sudcarpathiques formera une partie de la Charte constitutionnelle.

Proclamation

du Délégué du Gouvernement concernant l'administration provisoire du territoire libéré de la République tchécoslovaque (1).

A la suite du Décret constitutionnel du Président de la République tchécoslovaque, concernant l'administration provisoire du territoire libéré de la République tchécoslovaque,

je proclame

que sur le territoire libéré de la République, un Office d'Admistration du Territoire libéré, avec pour chef le Délégué Gouvernemental, est établi. Cet Office est compétent pour diriger l'administration interne de l'Etat dans toutes les branches jusqu'à ce que le siège du Gouvernement se trouve hors du territoire de la République tchécoslovaque.

En tant que Délégué gouvernemental je suis investi, en particulier, de l'autorité

(1) de mener par l'intermédiaire des comités nationaux, locaux, cantonaux et provinciaux, l'administration interne du territoire libéré conformément aux lois et aux decrets de la République tchécoslovaque publiés avant le 30 septembre 1938, ainsi que conformément aux décrets du Président de la République et publiés par le Gouvernement tchécoslovaque exilé ;

(2) en vertu de l'accord du 8 mai 1944 entre le gouvernement de la République tchécoslovaque et le gouvernement de l'U.R.S.S. :

a) de rétablir les forces armées tchécoslovaques,

b) d'assurer une coopération effective entre l'administration tchécoslovaque et le Commandant en chef soviétique, et spécialement de délivrer les instructions propres aux autorités locales en fonction des besoins et des souhaits du Commandant en chef soviétique,

c) d'assurer le rétablissement et la sauvegarde de l'ordre public, de la paix, de la sécurité et de la moralité publique sur le territoire libéré et de travailler afin que l'armée soit rétablie, le service public, la justice, les institutions et en général toute la vie publique soient purgés des éléments hostiles à la Nation et à l'Etat.

---

(1) F. Němec, V. Moudrý: The Soviet Seizure of Subcarpathian Ruthenia, Toronto 1955 ; le document N° 2, p. 208-209 ; traduction de l'anglais par l'auteur.

Les règlements spéciaux seront publiés, concernant l'organisation des forces armées, l'approvisionnement en vivres, la main d'œuvre et la santé publique, puis une règlementation faite pour une production ininterrompue, la reconstruction et l'organisation des transports, les mesures relatives à la monnaie tchécoslovaque, ainsi que toute autre règlementation nécessaire à l'intérêt public.

En vertu du l'article premier de l'accord du 8 mai 1944 entre le gouvernement tchécoslovaque et le gouvernement de l'U.R.S.S. concernant les relations entre l'administration tchécoslovaque et le Commandant en chef soviétique, l'autorité suprême et la responsabilité dans tous les domaines, essentielles pour la conduite de la guerre dans la zone des opérations militaires, appartiennent au Commandant en chef de l'Armée soviétique.

Chust, le 28 octobre 1944.

Le Délégué gouvernemental
František Němec

Оголошення

правительственного делегата про тимчасове ведення справ на визволеній території Чехословацької републики.

Після владного декрету президента републики про тимчасове ведення справ на визволеній території Чехословацької републики

п р о г о л о ш у ю,

що на визволеній території републики заряджується уряд для справи визволеної території на чолі з правительственним делегатом. До компетенції цього уряду спадає ведення внутрішнодержавних справ у всіх її галузях, на час, поки осідок влади не буде установлений на території Чехословацької републики.

Як правительственний делегат був я властиво повірений:

1. керувати посередництвом Народних Рад, місцевих, окружних та краєвих внутрішними справами на визволеній території, а саме після правничих предписів Чехословацької републики, виданих до 30. вересня 1938 р., далі після декрету президента републики та правних предписів чехословацької влади заграницею;

2. після умови до дня 8. травня 1944 р. між владою чехословацькою та владою СРСР:

а) знову установити військо,

б) забезпечити активну співпрацю чехословацької справи з радянським головним командантом, головно давати місцевим урядам належні приказн на основі потреб та бажань радянського головного команданта:

3. старатись о те, щоб на визволеній території був обновлений та задержаний публичний порядок, спокій, безпечність, публична мораль і впливати на те, щоб ново-зорганізована армія, державні уряди, суди, державні та інші публичні заведення, підприємства, корпорації і взагалі, щоб було очищено все чехословацьке публичне життя від ворожих елементів народу й держави.

Особливо будуть оголошені розпорядження щодо створення і зорганизовання війська, забезпечення харчу, заняття та здоровля населення, далі забезпечення в інтересі ненарушення виробництва, обнови й організації догозу, роспорядження оглядно чехословацької валюти, як рівнож й інші потрібні розпорядження в публичнім інтересі.

В місцях визволеної території, що находится **в боєвім пасмі,** належить в розумінню 1. ост. з 8. травня 1944 р., заключеного договору між владою чехословацькою та владою СРСР оглядно відносин між чехословацькою справою та радянским головним командантом, найвище право й відповідальність у всіх ділах, що відносяться до ведення війни, належить головному командантові радянських військ.

В Хусті, дня 28. жовтня 1944.

Правительственний делегат:

Франтішек Немец

«Карпатська друкарня» Хуст

Vyhláška

vládního delegáta o dočasné správě osvobozeného území republiky Československé.

Podle ústavního dekretu presidenta republiky o dočasné správě osvobozeného území republiky Československé,

v y h l a š u j i,

že na osvobozeném území republiky zřizuje se Úřad pro správu osvobozeného území v čele s vládním delegátem. Tento úřad je pověřen vedením vnitřní správy státní ve všech jejích oborech na dobu, pokud sídlo vlády nebude na území republiky Československé.

Jako vládní delegát byl jsem pověřen zejména:

1. říditi skrze Národní výbory — místní, okresní a zemské — vnitřní správu na osvobozeném území a to podle právních předpisů republiky Československé, vydaných do 30. září 1938, dále podle dekretů presidenta republiky a právních předpisů československé vlády v zahraničí;

2. podle dohody ze dne 8. května 1944 mezi vládou ČSR a vládou SSSR:

a) znovu zříditi československou brannou moc.

b) zajistiti účinnou součinnost československé správy se sovětským vrchním velitelem, zejména dávati místním úřadům příslušné příkazy na základě potřeb a přání sovětského vrchního velitele;

3. starati se o to, aby na osvobozeném území byl obnoven a zachován veřejný pořádek, klid, bezpečnost, veřejná mravnost a působiti k tomu, aby znovuzřízená armáda, státní úřady, soudy, státní a jiné veřejné ústavy, podniky, korporace a vůbec celý československý veřejný život byly očištěny od živlu národu a státu nepřátelských.

Zvláště budou oznámena opatření týkající se vybudování branné moci, zabezpečení výživy, zaměstnanosti a zdraví obyvatelstva, dále opatření v zájmu nerušeného chodu výroby, obnovy a organisace dopravy, opatření týkající se československé měny, jakož i jiná opatření v zájmu veřejném nutná.

V částech osvobozeného území, které se nalézají **v pásmu válečných operací,** připadá ve smyslu článku 1. dohody z 8. května 1944 mezi vládou československou a vládou SSSR o poměru mezi československou správou a sovětským vrchním velitelem, nejvyšší moc a odpovědnost ve všech věcech vztahujících se na vedení války vrchnímu veliteli sovětských vojsk.

V Chustu, dne 28. října 1944.

Vládní delegát:

František Němec

Fac-similé de la Proclamation du Délégué du Gouvernement tchécoslovaque à Chust et du Manifeste du Premier Congrès des Comités Populaires de l'Ukraine subcarpathique à Mukacevo. Les deux documents originals obligeamment prêtés par M.F. Nemec.

МАНІФЕСТ

Першого з'їзду Народних Комітетів Закарпатської України про возз'єднання Закарпатської України з Радянською Україною

Настав радісний історичний день для Закарпатської України. За допомогою героїчної Червоної Армії скинуто німецько-мадярське іго. Покладено кінець багатовіковому пануванню мадяр і всіх чужоземців на іконних українських землях Закарпатської України.

З'їзд Народних Комітетів Закарпатської України приносить від імени всього населення Закарпатської України сердечну подяку доблесній Червоній Армії, яка вигнала німецько-мадярських окупантів і принесла на своїх бойових прапорах радість і щастя нашому народові. Слава Верховному Головнокомандуючому Маршалу Радянського Союзу, нашому батькові ЙОСІФУ ВІССАРІОНОВИЧУ СТАЛІНУ.

Століттями перебуваючи у відриві від своєї матері-вітчизни України, Закарпатсько-Український народ був приречений на злидні і вимирання. Селянство, яке складає переважну більшість Закарпатсько-Українського народу, позбавлене було землі. Кров'ю і потом здобуті багатства нашого народу йшли мадярським та іншим чужоземним гнобителям. Мова наша переслідувалась, школи закривались, національна українська культура руйнувалася і знищувалась. Народ витснявся з своїх земель чужоземцями і вимирав. За століття, з 1826 року, вимушені були, рятуючись від голоду, злиднів і прозябання емігрувати в чужі країни сотні тисяч закарпатських українців.

Розвал лоскутної Австро-Угорської монархії, в якій Закарпатська Україна влачила колоніальне існування, не призвів до національного, економічного і культурного відродження Закарпатської України. Наша батьківщина опинилась знову відрізаною від своєї матері-вітчизни України. Так звана «автономія» Закарпатської України в межах Чехословацької республіки, проголошена Сен-Жерменським договором 1919 року, не була установлена. Навіть у назві, створеної на руїнах Австро-Угорщини, Чехословацької республіки не знайшлося місця для нашого Закарпатсько-Українського народу. Від усіх керівних державних посад українці були усунуті.

Але самим тяжким для Закарпатської України був 1938 рік і послідуючі шість років мадярського рабства. Чехословацький уряд, відкуповуючись від насідання гітлерівської Німеччини, віддав нас у рабство мадярським фашистам. Без єдиного голосу протеста, без єдиного пострілу, нами заплатили німецько-мадярським імперіалістам, щоб врятувати Чехословакію. Закарпатська Україна була перетворена в дрібну розмінну монету на міжнародній арені.

Так з нами поступали тому, що відірвані від своєї матері-вітчизни Радянської України, ми були беззахисними. Так з нами змогли поступити тому, що не була доведена до кінця наша боротьба за возз'єднання Закарпатської України з Радянською Україною, що ми залишилися по за великою сім'єю народів Радянської Росії.

Не раз за свою історію народ Закарпатської України піднімався на боротьбу проти чужоземних гнобителів. Не згладились з пам'яті нашого покоління виступи народу за приєднання Закарпатської України до Росії, за возз'єднання з Радянською Україною. Народні збори в Мармароші 18 грудня 1918 року і в Хусті 21 січня 1919 року, які репрезентували 420 громад, проголосили возз'єднання Закарпатської України зі всією Україною. Спроби народу добитись своєї національної незалежності, нещадно подавлялись. Назавжди залишаться в історії мармарошські процеси 1904, 1913—14 років, розстріл робітників в Хусті в 1929 році, розстріл демонстрантів в Хусті, Тур'я-Пасіці і інших селах 10 і 18 лютого 1932 року.

Вся історія Закарпатської України говорить, що наш народ позбавлений національної незалежності, перебуваючи віками в рабстві, загине, коли залишиться в межах чужої держави. Або возз'єднання з Радянською Україною і національне відродження, або гніт, безправ'я і поступове вимирання народу Закарпатської України.

Тепер, коли народи Європи борються проти нацизму і гітлерівської тиранії, проти расової ненависті, за свою національну незалежність, було-би величезною несправедливістю, коли б наш народ і надалі залишився влачити жалюгідне існування відірваний від своєї рідної матері — Радянської України. Тільки возз'єднавшись з Радянською Україною в сім'ї братерських народів Радянського Союзу, ми забезпечимо свободу національного розвитку, внутрішній господарський розквіт і зовнішню безпеку.

Закарпатсько-Український народ, вирваний з німецько-мадярського полону, вирішив раз і назавжди здійснити свою віковічну мрію і возз'єднатися з Радянською Україною. З цими думками він йшов на вибори сільських, районних і міських Народних Комітетів з наказом їм — добитися возз'єднання Закарпатської України з Радянською Україною.

Спираючись на непохитну волю всього народу, висловлену в петиціях і постановах робітників, селян, інтелігенції і духівництва всіх міст і сіл Закарпатської України про возз'єднання Закарпатської України з Радянською Україною,

ПЕРШИЙ З'ЇЗД НАРОДНИХ КОМІТЕТІВ ВСІЄЇ ЗАКАРПАТСЬКОЇ УКРАЇНИ ПОСТАНОВЛЯЄ:

1. Возз'єднати Закарпатську Україну зі своєю Великою матір'ю Радянською Україною і вийти зі складу Чехословакії.

2. Просити Верховну Раду Української Радянської Соціалістичної Республіки і Верховну Раду Союзу Радянських Соціалістичних Республік включити Закарпатську Україну до складу УКРАЇНСЬКОЇ РАДЯНСЬКОЇ СОЦІАЛІСТИЧНОЇ РЕСПУБЛІКИ.

3. Обрати НАРОДНУ РАДУ ЗАКАРПАТСЬКОЇ УКРАЇНИ, як єдину центральну владу, діючу по волі народу на території Закарпатської України.

4. Уповноважити і зобов'язати Народну Раду Закарпатської України здійснити рішення з'їзду про возз'єднання Закарпатської України з Радянською Україною.

26 листопада 1944 року.
Мукачево.

Принятий одноголосно на Першому З'їзді Народних Комітетів Закарпатської України.

Manifeste

du Premier Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique au sujet de la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique. (1)

Un jour historique et joyeux est arrivé pour l'Ukraine subcarpathique. Avec l'aide de l'héroïque Armée Rouge, le joug germano-hongrois a été rejeté. La fin de la domination séculaire des Hongrois et de tous les étrangers sur le sol toujours ukrainien de l'Ukraine subcarpathique est arrivée.

Le Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique exprime au nom de la population entière de l'Ukraine subcarpathique sa gratitude cordiale à la vaillante Armée Rouge qui a chassé les occupants germano-hongrois et a apporté à notre peuple, avec ses drapeaux de combat, la joie et le bonheur. Vive le Commandant-suprême, le Maréchal de l'Union soviétique, notre père Joseph Vissarionovič Staline.

Le peuple carpatho-ukrainien étant détaché au cours des siècles de sa mère-patrie, l'Ukraine, a été condamné à la pauvreté et à la mort. Les paysans qui font la majorité du peuple carpatho-ukrainien ont été privés de terre. Les richesses acquises au prix du sang et de la sueur de notre peuple servaient aux oppresseurs hongrois et étrangers. Notre langue maternelle était persécutée, les écoles fermées, la culture nationale ukrainienne ruinée et exterminée. Le peuple était chassé de ses terres par les étrangers et il devait périr. Pendant un siècle, à partir de 1826, des centaines de milliers d'Ukrainiens subcarpathiques ont été forcés d'émigrer dans des pays étrangers pour fuir la faim, la pauvreté et le malheur.

La chute et le morcellement de la monarchie austro-hongroise au sein de laquelle l'Ukraine subcarpathique traînait une existence coloniale n'a pas apporté un redressement national quelconque, politique ou économique de l'Ukraine subcarpathique. Notre pays natal se trouvait toujours séparé de sa mère-patrie, l'Ukraine. La soi-disant « autonomie » de l'Ukraine subcarpathique dans les cadres de la Tchécoslovaquie, proclamée par le traité de Saint-Germain-en-Laye n'était pas réalisée. Dans l'appellation de la République tchécoslovaque, fondée sur les ruines de l'Autriche-Hongrie, le nom du

(1) « Zakarpatska Ukrajina », n° 7, 27 novembre 1944 ; traduction de l'auteur.

peuple carpatho-ukrainien n'était même pas indiqué. Les Ukrainiens ont été écartés de toutes les hautes fonctions publiques.

Mais la période la plus pénible pour l'Ukraine subcarpathique a été l'année 1938 et les six années suivantes, sous l'oppression hongroise. Le gouvernement de la Tchécoslovaquie, pour se sauver de l'agression de l'Allemagne hitlérienne, nous a abandonnés à l'esclavage des fascistes hongrois. Sans une protestation, sans un coup de feu, la Tchécoslovaquie nous a laissés aux impérialistes hongrois pour se sauver elle-même. L'Ukraine subcarpathique est devenue une monnaie d'échange dans l'arène internationale.

On nous a traités de cette manière parce que, séparés de notre mère- patrie, l'Ukraine soviétique, nous étions sans protection. On pouvait nous traiter de cette façon parce que notre lutte pour la réunion avec l'Ukraine soviétique n'était pas au point, parce que nous sommes restés en dehors de la grande famille des peuples de la Russie soviétique.

Plusieurs fois dans l'histoire, le peuple ukrainien s'est levé pour lutter contre les oppresseurs étrangers. Notre génération n'a pas oublié la campagne populaire pour le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à la Russie, pour le rattachement à l'Ukraine soviétique. Les Assemblées populaires de Maramoroš-Sziget du 18 décembre 1918 et de Chust du 21 janvier 1919, qui représentaient 420 communes ont proclamé la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine tout entière. Les tentatives du peuple pour acquérir son indépendance nationale ont été réprimées sans merci. Pour toujours restent dans l'histoire les procès de Maramoroš en 1904 et en 1913-1914, la fusillade des ouvriers à Chust en 1929, celle des manifestants à Chust, Turja Pasika et dans les autres villages les 10 et 18 février 1932.

Toute l'histoire de l'Ukraine subcarpathique nous enseigne que notre peuple privé de l'indépendance nationale et se trouvant pendant des siècles sous le joug, périt s'il reste dans les cadres d'un Etat étranger. Ou la réunion avec l'Ukraine soviétique et la renaissance nationale, ou bien l'oppression, l'absence des droits et la mort lente du peuple de l'Ukraine subcarpathique.

Alors que les peuples européens luttent contre le nazisme et contre la tyrannie hitlérienne, contre la haine raciale, pour leur indépendance nationale, ce serait une grave injustice si notre peuple devait traîner son existence hors de sa mère-patrie, l'Ukraine soviétique. En nous unissant à l'Ukraine soviétique, dans la famille des peuples de l'Union soviétique, nous nous garantirons la liberté, l'épanouissement national, le développement économique et la sécurité extérieure.

Le peuple carpatho-ukrainien libéré du joug germano-hongrois a décidé pour toujours de réaliser son rêve séculaire en s'attachant à l'Ukraine soviétique. Dans ce but il a choisi des comités populaires locaux, municipaux et cantonaux, en leur donnant le mot d'ordre: parvenir à la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique.

En se basant sur la volonté immuable du peuple entier, exprimée dans les pétitions et dans les résolutions des ouvriers, de l'intelligentsia et du clergé de toutes les villes et des villages de l'Ukraine subcarpathique, au sujet de la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique, le Premier Congrès des Comités populaires de toute l'Ukraine subcarpathique décide:

1 — De réunir l'Ukraine subcarpathique à sa mère-patrie, la grande Ukraine soviétique, et de sortir des cadres de la République tchécoslovaque.

2 — De demander au Conseil suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine et au Conseil suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques l'entrée dans la République socialiste soviétique d'Ukraine.

3 — D'élire le Conseil populaire de l'Ukraine subcarpathique comme unique pouvoir central agissant par la volonté du peuple sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique.

4 — D'autoriser et d'obliger le Conseil populaire de l'Ukraine subcarpathique à réaliser la décision du Congrès au sujet de la réunion de l'Ukraine subcarpathique à l'Ukraine soviétique.

Accepté à l'unanimité par le Premier Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique.

Mukačevo, le 26 novembre 1944.

Message personnel

du Maréchal Staline au Président Beneš au sujet de l'Ukraine subcarpathique, le 23 janvier 1945. (1)

Personnel.

Honorable Monsieur le Président Beneš,

Je viens d'apprendre aujourd'hui par le camarade Gottwald que le gouvernement tchécoslovaque est très préoccupé par les événements d'Ukraine subcarpathique, et qu'il suppose que le gouvernement soviétique a l'intention de résoudre unilatéralement le problème subcarpathique, à l'encontre de l'accord existant entre les deux pays. Je dois vous dire que, si une pareille idée vous est venue, elle repose sur un malentendu. Le gouvernement soviétique n'a pas défendu et ne pouvait pas défendre à la population de l'Ukraine subcarpathique d'exprimer sa volonté populaire. Cela est d'autant plus compréhensible que vous-même m'aviez parlé, à Moscou, de céder l'Ukraine subcarpathique à l'Union soviétique ; cependant, comme vous vous souvenez certainement, je n'ai pas donné mon consentement à cette cession.

Mais du fait que le gouvernement soviétique n'a pas interdit à la population de l'Ukraine subcarpathique de manifester sa volonté, ne se dégage aucunement que le gouvernement soviétique se propose de rompre l'accord entre nos deux Etats et de résoudre unilatéralement le problème de l'Ukraine subcarpathique. Une telle supposition serait injurieuse pour le gouvernement soviétique.

Puisque le problème de l'Ukraine subcarpathique a été posé par la population elle-même, il doit naturellement être résolu. Cependant il ne peut l'être que par un accord entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique avant la fin de la guerre contre l'Allemagne, ou bien après, lorsque les deux parties le jugeront opportun.

Veuillez croire que le gouvernement soviétique n'a aucune intention de porter préjudice aux intérêts et au prestige de la République tchécoslovaque. Par contre, le gouvernement soviétique est bien décidé à apporter à la République tchécoslovaque toute la coopération possible pour sa libération et sa reconstruction.

Respectueusement à vous
J. Staline

---

(1) Ed. Taborský, « Beneš and Stalin » op. cité pp. 173-174 ; traduction de l'anglais par l'auteur.

Réponse du Président Beneš

au Maréchal Staline, Président du Conseil des Commissaires du peuple de l'U.R.S.S., du 4 février 1945. (1)

Honorable Monsieur le Président du Conseil des Commissaires du peuple,

J'ai reçu votre message personnel du 23 janvier et je vous en remercie sincèrement. Surtout je vous remercie d'avoir défini votre position aussi clairement, ce qui va me permettre de vous donner notre point de vue ; cette façon de faire correspond aux rapports sincèrement amicaux de nos deux pays et de nos deux peuples.

J'admets qu'en effet dans certains de nos milieux est née une inquiétude au sujet des événements de l'Ukraine subcarpathique. Ces événements ont eu un caractère purement local et ont été favorisés par des éléments purement locaux. A cela se sont ajoutées certaines déclarations de la Radio de Kiev, exploitées dans la presse internationale par les adversaires de l'U.R.R.S. et de la République tchécoslovaque.

Néanmoins, je vous assure fermement, Monsieur le Président, que ni moi ni le gouvernement n'avons pensé un seul moment que le gouvernement soviétique projetât de résoudre le problème de l'Ukraine subcarpathique unilatéralement, ou bien qu'il eût l'intention de violer l'accord entre nos deux Etats. Je connais très bien les principes de la politique soviétique, et je sais que cela est tout à fait exclu, et je vous prie de croire entièrement à mes paroles.

D'autre part, je suis pleinement d'accord avec vous pour dire que cette question ne sera résolue que par un accord entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. « dès que les deux parties le jugeront opportun » comme vous-même l'avez formulé dans votre message ; et nous voudrions que ce réglement intervienne après la fin de la guerre contre l'Allemagne, c'est-à-dire dès que le rétablissement de nos frontières avec l'Allemagne et la Pologne sera assuré, et lorsque j'aurai la possibilité de m'entretenir de ce sujet avec les dirigeants de Prague.

Je n'ajouterai à ceci que deux remarques :

1 — Je n'ai pas changé ma position sur ce problème depuis que j'en ai parlé pour la première fois avec votre ambassadeur I.

(1) Ed. Taborský, « Beneš and Stalin » op. cité pp. 174-175 ; traduction de l'anglais par l'auteur.

Maisky en septembre 1939, et je ne changerai pas dans l'avenir. C'est aussi dans ce sens que je formulerai ma position à Prague.

2 — Ce problème ne fera, de notre part, aucun sujet d'intervention ou de discussions avec les autres puissances, et nous voulons venir à une conférence de paix, après en avoir discuté en pleine amitié avec vous.

La façon dont notre gouvernement et moi-même considérons le problème ne peut amener une cause de malentendu entre nous.

A la fin de votre message vous me faites part de ce que le gouvernement soviétique, non seulement n'a pas l'intention de faire de tort aux intérêts de la Tchécoslovaquie, mais au contraire est tout à fait décidé à lui accorder toute l'aide possible pour sa libération et sa reconstruction. Je vous suis vraiment reconnissant de ces paroles, et je veux souligner que l'Union soviétique les réalise déjà depuis des mois par les immenses et étonnants exploits de l'Armé Rouge et par le support politique qu'elle nous accorde toujours volontairement à chaque occasion importante (comme dernièrement au cours des pourparlers d'armistice avec la Hongrie). Le peuple tchécoslovaque en est parfaitement conscient. Permettez-moi, Monsieur le Président, de souligner à cette occasion qu'il n'existe aucune autre nation qui estime cela plus que le peuple tchécoslovaque et qu'il n'existe aucun autre Etat qui garde aussi sincèrement les sentiments d'une vraie amitié envers l'Union soviétique que ne le fait la République tchécoslovaque.

Respectueusement à vous
Dr Edv. Beneš

Accord du 29 juin 1945

entre l'U.R.S.S. et la République tchécoslovaque relatif à l'Ukraine subcarpathique. (1)

Le Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. et le Président de la République tchécoslovaque, désireux de voir les peuples de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le peuple de la République tchécoslovaque vivre dans une éternelle et sincère amitié pour leur assurer un avenir heureux dans une collaboration étroite et sincère, ont décidé, dans ce but, de conclure un accord, et ont nommé leurs chargés de pouvoir.

Le Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S., M.V.I. Molotov, président-adjoint du Conseil des Commissaires du peuple de l'U.R.S.S. et commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S.

Le Président de la République tchécoslovaque, M.V. Fierlinger, président du Conseil des ministres, et M. Vladimir Klementis, secrétaire du ministère des Affaires étrangères.

Après échange de vues et accord complet, ont décidé ce qui suit:

Article premier. L'Ukraine subcarpathique, portant le nom de Russie subcarpathique, selon la constitution tchécoslovaque, et qui, d'après le traité du 10 septembre 1919 conclu à Saint-Germain-en-Laye, est incorporée en qualité d'unité autonome dans le cadre de la République tchécoslovaque, est rattachée, suivant le désir témoigné par la population de l'Ukraine subcarpathique et à la suite de l'accord amical conclu entre les deux parties concluantes, à son ancienne partie, l'Ukraine, et se trouve ainsi incluse dans la République socialiste soviétique ukrainienne.

Les frontières entre la Slovaquie et l'Ukraine subcarpathique, qui existaient à la date du 29 septembre 1938, deviennent, avec les modifications apportées, les frontières entre l'U.R.S.S. et la République tchécoslovaque, en application du présent traité.

Article deuxième. Ce traité est soumis à la ratification du Praesidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Assemblée nationale tchécoslovaque.

L'échange des lettres de ratification sera effectué à Prague.

---

(1) Claude-Albert Colliard: «Droit international et histoire diplomatique», Deuxième édition, 1950, pp. 638-640.

Le présent traité à été rédigé à Moscou en trois exemplaires, en langue russe, ukrainienne et slovaque.

Les trois textes ont une valeur égale.

Le 29 juin 1945.

Signé:

Chargé par le Praesidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques:

Molotov

Chargés par le Président de la République tchécoslovaque:

Fierlinger, Klementis

Protocole annexe

Lors de la signature de l'accord au sujet de l'Ukraine subcarpathique, les parties ont décidé ce qui suit:

Article premier. L'établissement des frontières, d'après l'article premier de l'accord, sera effectué par une commission chargée de la démarcation, composée de trois représentants de chacune des parties concluantes, qui auront le droit de faire appel au concours d'experts.

Les frais destinés à l'entretien de la Commission de démarcation seront couverts par moitié par les deux pays participants.

Article deuxième. Les personnes des nationalités ukrainienne et russe, vivant sur le territoire tchécoslovaque, dans la région de la Slovaquie, ont le droit d'opter pour la citoyenneté de l'Union des Républiques socialistes soviétiques jusqu'à la date du 1 janvier 1946.

Une demande de naturalisation est effectuée d'après les lois en vigueur en U.R.S.S. et ne devient effective qu'après l'accord des autorités soviétiques.

Les personnes des nationalités tchèque et slovaque vivant et ayant un domicile permanent sur le territoire de l'Ukraine subcarpathique ont le droit d'opter pour la citoyenneté tchécoslovaque jusqu'à la date du 1 janvier 1946.

La demande est effectuée d'après les lois en vigueur dans la République tchécoslovaque et ne devient effective qu'après l'accord des autorités tchécoslovaques. Le transfert des personnes qui effectueront cette demande susmentionnée aura lieu au cours des douze mois suivant la reception de l'avis favorable à leur demande, dans l'Etat dont elles veulent devenir citoyens, et pourront emmener avec elles tous leurs biens mobiliers. Ces biens ne seront soumis à aucune taxe douanière. Pour les biens immobiliers, ces personnes recevront une contre-partie.

Recevront également une contre-partie les personnes de nationalité tchèque et slovaque qui, à la suite de l'occupation ennemie, furent obligées de quitter le territoire de l'Ukraine subcarpathique. Sont assujeties à ce cas les personnes juridiques qui, du point de vue national, sont considérées comme de nationalité tchèque et slovaque.

Article troisième. Au cours de l'application de l'article 1, du

traité de ce jour et de l'article 2 du présent protocole, il sera procédé à la création d'une Commission de liquidation des questions juridiques, propriétaires et financières où chacune des parties concluantes nommera ses représentants, qui auront le droit de déléguer pour le contrôle les experts indispensables. La compétence de cette commission assurera le transfert de la propriété nationale de l'Ukraine subcarpathique et de la propriété de la République tchécoslovaque dans la propriété de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Article quatrième. Les contre-parties, d'après l'article 2, paragraphes 3 et 4, seront effectués sur la base des principes élaborés par la Commission de liquidation, conformément à l'avis des gouvernements soviétique et tchécoslovaque. Les Hautes Parties contractantes échangeront leurs avis au sujet du mode de paiement des indemnités, après quoi le paiement s'effectuera.

La liquidation de toutes les questions concernant le paiement des indemnités et de la différence sera effectuée au cours des dix-huit mois à compter du jour de la ratification de l'accord.

Article cinquième. Le présent protocole représentant une partie composante de l'accord doit être soumis à la ratification qui aura lieu dans les mêmes conditions que la ratification de l'acte du traité fondamental.

Moscou, le 29 juin 1945.

Signé:

Chargé par le Praesidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques:

Molotov

Chargés par le Président de la République tchécoslovaque:

Fierlinger, Klementis

Discours de Zd. Fierlinger

premier ministre tchécoslovaque, à l'occasion de la signature du traité tchécoslovaco-soviétique, le 29 juin 1945. (1)

Monsieur le Généralissime, Monsieur le Commissaire, Messieurs,

Aujourd'hui, nous avons signé avec vous un traité remarquable, qui a bien peu d'analogie dans l'histoire des peuples. Ce traité témoigne que, si l'on comprend les justes intérêts de deux pays, il ne peut y avoir erreur sur des questions qui sont résolues dans un esprit d'amitié et de confiance mutuelle. Je suis convaincu que ce traité sera ratifié à l'unanimité par notre Assemblée nationale, qui sera élue prochainement, sur la base du droit de vote général, car ce traité exprime les sentiments véritables de tous les Tchèques et les Slovaques qui ont suivi avec sympathie le sort du petit pays slave à l'extrémité la plus orientale de notre république. En 1919, lorsque l'Ukraine soviétique, et avec elle le grand peuple russe, menait la lutte pour son existence, ce petit pays, détaché temporairement de l'Ukraine, son ancienne patrie, a été incorporé sur la décision de la Conférence de paix à notre République, et c'est dans ses frontières qu'elle a pu faire face aux tempêtes qui faisaient rage autour de lui, et se défendre contre les attentats des envahisseurs.

C'est avec amour, attention et sympathie que les peuples tchèque et slovaque suivaient les progrès culturels et économiques de leur sœur cadette, l'Ukraine subcarpathique, et l'on peut dire que, pendant vingt ans, cette dernière a pu réaliser une prospérité et un progrès aussi grands que le permettait la paix instable en Europe. La majorité écrasante des Tchèques et des Slovaques regardait notre union avec l'Ukraine subcarpathique comme une tutelle provisoire dont nous nous étions chargés et dont, à notre avis, nous nous sommes acquittés, non sans succès, jusqu'au moment ou nos mains ont été liées par l'ennemi perfide qui a attaqué notre pays.

L'heure a sonné, et par l'effort héroique de tous les peuples de l'Union soviétique, de l'Armée Rouge et de tous les Alliés, l'ennemi a été terrassé et notre patrie, et avec elle l'Ukraine subcarpathique, a recouvré la liberté. Les événements historiques dont nous sommes les témoins ont modifié les frontières de nombreux Etats, et notre République est devenue la voisine de l'Union soviétique. Notre peu-

(1) « Izvestia » 30 juin 1945.

ple sent que le moment est venu où l'Ukraine subcarpathique peut rentrer au sein de sa patrie, la Grande Ukraine soviétique qui, dans la lutte commune, a consenti les sacrifices les plus pénibles et dont les fils n'ont pas ménagé leur sang pour surmonter les chaînes inaccessibles des Carpathes qui se dressaient sur le chemin de l'Armée Rouge victorieuse.

Nous sommes sûrs que la réunion de l'Ukraine subcarpathique à sa patrie sera tout au profit des deux pays et de notre amitié avec le grand peuple ukrainien, et que les liens qui nous unissaient dans le passé à nos frères ukrainiens, qui vivaient au pied des Carpathes, ne feront que consolider encore davantage nos relations fraternelles et amicales avec tous les peuples de l'Union soviétique.

Discours de V. Molotov

Commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S. à l'occasion de la signature du traité tchécoslovaco-soviétique le 29 juin 1945. (1)

Monsieur le Premier Ministre, Messieurs,

Le traité au sujet de l'Ukraine subcarpathique qui vient d'être signé par la République tchécoslovaque et l'Union soviétique a une grande importance politique.

Le peuple de l'Ukraine subcarpathique a été isolé pendant plus d'un millénaire de sa mère-patrie, l'Ukraine. Il est tombé en la possession des Hongrois à la fin du IXe siècle. Les propriétaires fonciers, et capitalistes hongrois, et plus tard allemands, ont créé intentionnellement un régime arbitraire d'asservissement et d'exploitation coloniale. Ils persécutèrent la langue ukrainienne, interdirent d'ouvrir des écoles ukrainiennes, firent tous leurs efforts pour détruire la culture ukrainienne nationale des Ukrainiens carpathiques. Beaucoup d'habitants de l'Ukraine subcarpathique durent quitter leur patrie et se rendre dans d'autres pays.

Mais malgré tout, le peuple carpatho-ukrainien faisait et fait partie du peuple ukrainien, tant par ses particularités ethniques, sa langue, ses usages, ses coutumes, que par son sort historique. Tout le monde sait quel grand désir il a toujours eu de se réunir à ses frères de sang, les Ukrainiens. C'était le rêve ancien de ce peuple martyr.

Après la première guerre mondiale, l'Ukraine subcarpathique a été incorporée à la Tchécoslovaquie. La situation des Ukrainiens subcarpathiques s'est améliorée, mais ils se trouvaient toujours isolés de leur peuple, de l'Ukraine.

L'Armée Rouge, en accomplissant sa grande mission libératrice, a expulsé de l'Ukraine subcarpathique les envahisseurs allemands et hongrois, elle a arraché à la captivité fasciste les Ukrainiens carpathiques, et inauguré ainsi la libération de tout le territoire de la République tchécoslovaque. Le peuple de l'Ukraine subcarpathique reçut la possibilité de décider de son propre sort.

Le 26 novembre 1944, s'est réuni dans la ville de Mukačevo le premier Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique qui a adopté à l'unanimité le manifeste exprimant la volonté du

(1) « Izvestia » 30 juin 1945.

peuple de l'Ukraine subcarpathique de se joindre à l'Ukraine soviétique.

Le Président de la République tchécoslovaque est allé au-devant de ce désir de la population de l'Ukraine subcarpathique. Le gouvernement soviétique, exprimant l'opinion de tous les peuples soviétiques, et en premier lieu l'opinion et les sentiments du peuple ukrainien, signale avec gratitude ce geste amical de la République tchécoslovaque que nous considérons comme exemple de la solution fraternelle d'une question qui touche les intérêts de deux peuples slaves voisins.

L'ancien rêve du peuple d'Ukraine subcarpathique est réalisé par la signature du présent traité. Il rentre dans sa patrie l'Ukraine. Pour la première fois dans son histoire, le peuple ukrainien se trouve réuni au sein de son Etat.

Le présent traité est une manifestation éclatante de l'amitié sincère des peuples slaves, et de la collaboration fraternelle de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie.

Permettez-moi d'exprimer ma conviction que tous les peuples attachés à la liberté salueront le présent traité, qui signifie la consolidation de la politique de paix et des relations amicales entre les peuples. Le gouvernement soviétique salue chaleureusement le peuple de l'Ukraine subcarpathique réuni à sa patrie l'Ukraine et qui entre dans la famille des peuples frères de l'Union soviétique.

Puisse se développer et se consolider encore davantage la collaboration de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie pour la prospérité de nos peuples et pour le bien de la paix universelle.

Discours de Dr. J. Dolansky

rapporteur de la loi sur la ratification du traité au sujet de l'Ukraine subcarpathique, dans l'Assemblée nationale tchécoslovaque provisoire, le 22 novembre 1945. (1)

Par le traité entre la République tchécoslovaque et l'U.R.S.S., au sujet de l'Ukraine subcarpathique, le gouvernement a rempli le point 7 du programme de Košice du 5 avril 1945, qui disait:

« Le gouvernement souhaite que cette question soit résolue conformément à la volonté exprimée démocratiquement par le peuple carpatho-ukrainien et dans une pleine amitié entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. »

En évaluant l'activité de notre premier gouvernement comme nous venons de le faire ici à l'Assemblée nationale il y a quelques jours, il faut inscrire à son actif le traité avec l'Union soviétique relatif à l'Ukraine subcarpathique ; il faut l'inscrire à côté de ces grandes œuvres de notre révolution démocratique et populaire sur lesquelles nous construisons notre nouvelle vie nationale et étatique.

Il faut que ce traité s'inscrive en lettres d'or dans l'histoire de nous peuples.

Car nous autres, Tchèques et Slovaques, sommes fiers de pouvoir participer maintenant, à la veille de notre liberté reconquise par un geste si beau et si glorieux à la réalisation des rêves séculaires du petit peuple carpatho-ukrainien qui a tant souffert pendant des siècles.

Le gouvernement qui a pris cette mesure a démontré qu'il est un vrai gouvernement né de notre révolution populaire et démocratique. Nous, les Tchèques et les Slovaques, avons montré clairement par cette mesure au monde entier que, bâtissant notre république comme l'Etat national des Tchèques et des Slovaques, nous sommes contre tout chauvinisme et que nous méritons la confiance que nous accorde dans ce problème notre grande alliée l'Union soviétique.

En donnant volontairement notre consentement pour que les idéaux séculaires du peuple carpatho-ukrainien soient réalisés, nous exprimons ainsi la profonde sympathie que notre peuple garde envers les luttes héroiques menées pour la libération du peuple de l'Ukraine subcarpathique.

...La première guerre mondiale a arraché l'Ukraine subcarpathique

---

(1) « Rudé Právo », Prague, 23 novembre 1945 ; traduction de l'auteur.

des griffes hongroises mais, hélas, le problème de l'unité du peuple carpatho-ukrainien n'était pas résolu.

Quand en 1939 sous la pression de Hitler, l'Ukraine subcarpathique est tombée de nouveau sous le joug hongrois, dans tout le pays a explosé le mouvement partisan de libération et de nouveau a recommencé une lutte héroique du peuple carpatho-ukrainien contre les Allemands et les Hongrois sous la conduite d'un héros de l'Ukraine subcarpathique, le membre du parlement tchécoslovaque Mykola Borkanjuk (applaudissements).

Après la libération de l'Ukraine subcarpathique par l'Armée Rouge, s'est développé, dans toutes les villes et villages de l'Ukraine subcarpathique, un puissant mouvement populaire pour le rattachement à l'Ukraine soviétique. Le premier gouvernement du front populaire des Tchèques et des Slovaques va au devant des aspirations séculaires du peuple par la conclusion du traité avec l'Union soviétique, au sujet de l'Ukraine subcarpathique.

Frères ukrainiens des Carpathes, souvenez-vous bien de ces 20 années pendant lesquelles vous avez vécu dans une association étatique commune avec les peuples tchèque et slovaque (applaudissements).

Les brimades et les injustices qui vous ont échu si souvent ont été les fruits de la politique fatale de la réaction tchèque et slovaque, qui a trahi nos deux peuples et les a amenés au bord de l'abîme. Les pleuples tchèque et slovaque ont toujours gardé envers vous un amour fraternel et des sympathies ardentes ; mais ce n'est pas parmi les réactionnaires décadents qu'il faut rechercher les interprètes de cette amitié, mais au contraire chez les meilleurs représentants de notre culture nationale, comme Ivan Olbracht et S. K. Neumann. L'accord que vous apportent aujourd'hui librement et de tout cœur les peuples tchèque et slovaque pour la réalisation de vos aspirations nationales depuis des siècles est le fruit de cette liberté que la victoire de l'Union soviétique et de la glorieuse Armée Rouge a donné à notre pays et aux autres peuples slaves.

Ukrainiens des Carpathes, devenez un maillon qui, dans une fraternité eternelle, liera les peuples tchèque et slovaque au grand peuple ukrainien et renforcera à jamais l'amitié entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétiques (applaudissements).

Je demande à l'Assemblée nationale qu'elle adopte dans cet esprit le projet gouvernemental de la loi constitutionnelle au sujet de l'Ukraine subcarpathique et concernant la modification des frontières de notre Etat avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques (applaudissements).

Loi constitutionnelle

du 22 novembre 1945 concernant l'Ukraine subcarpathique et le changement des frontières d'Etat avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. (1)

L'Assemblée nationale de la République tchécoslovaque a adopté la loi suivante :

Article 1 — L'Assemblée nationale provisoire consent :

a) à l'accord entre la République tchécoslovaque et l'Union des Républiques socialistes soviétiques du 29 juin 1945,

b) au protocole annexe à l'accord entre la République tchécoslovaque et l'Union des Républiques socialistes soviétiques du 25 juin 1945.

Article 2 — Le changement du territoire de l'Etat accordé par le traité et par le protocole mentionnés dans l'article 1, et les changements effectués à la suite dudit accord et du protocole annexe, acquièrent l'efficacité internationale et l'effet intérieur.

Article 3 — Cette loi prend effet au jour de sa publication ; elle sera mise à exécution par le Ministre de l'Intérieur et par le Ministre des Affaires Etrangères en accord avec les autres ministères.

---

(1) Receuil des lois de la République tchécoslovaque N° 2/1946 ; traduction de l'auteur.

Décret

du Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. au sujet de la création de la Région transcarpathique au sein de la République socialiste soviétique d'Ukraine. (1)

A confirmer la requête du Praesidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine au sujet de la création de la Région transcarpathique avec le centre à Užhorod.

Dans la Région transcarpathique, inclure les villes d'Užhorod et Mukačevo ainsi que les cantons: Berehove, Velykyj Bereznyj, Volovecj, Volove, Iršava, Mukačeve, Perečyn, Rachiv, Svaljava, Tjačiv, Užhorod et Chust.

Le chef du Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S.

N. Kalinine

Le secrétaire du Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S.

A. Gorkine

Moscou-Kremlin, le 22 janvier 1946.

---

(1) « Radjanska Ukrajina », N° 19, 26 janvier 1946 ; traduction de l'auteur.

Décret

du Praesidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique d'Ukraine au sujet de l'introduction de la législation de la République socialiste soviétique d'Ukraine sur le territoire de la Région transcarpathique. (1)

A la suite de la ratification par le Praesidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. du traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique et à la suite de la création de la Région transcarpathique au sein de la République socialiste soviétique d'Ukraine, le Praesidium du Soviet suprême de la R.S.S. d'Ukraine décide:

D'introduire à partir du 25 janvier 1946 sur le territoire de la Région transcarpathique la législation de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Le chef du Praesidium du Soviet suprême de la R.S.S. d'Ukraine

M. Hrečucha

Le secrétaire du Praesidium du Soviet suprême de la R.S.S. d'Ukraine

O. Meržerin

Kiev, le 24 janvier 1946.

---

(1) « Radjanska Ukrajina » N° 19, 26 janvier 1946 ; traduction de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GENERAUX, MONOGRAPHIES, MEMOIRES

BABIJ, B. M. **Vozzjednannja Zachidnoji Ukrajiny z Ukrajinskoju RSR** (La réunion de l'Ukraine occidentale à la République socialiste soviétique d'Ukraine), Académie des Sciences de l'Ukraine, Kiev, 1954, p. 194 (en ukrainien).

BENEŠ, Eduard. **Řeč o problému podkarpatoruském a jeho vztahu k Československé republice.** (Exposé sur le problème de la Ruthénie subcarpathique et son rapport avec la République tchécoslovaque), Prague, Orbis, 1934, (en tchèque).

BRUGEL, J. W. **Případ Podkarpatské Rusi — Sovětská agrese proti Československu 1944-45** (Le cas de la Ruthénie subcarpathique — l'agression soviétique contre la Tchécoslovaquie 1944-45), Londres 1954, Institut de Beneš, p. 35 (en tchèque).

BRUGEL, J. W. **Der Fall Karpatorussland — Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte des Kalten Krieges** (Le cas de la Ruthénie subcarpathique — Une contribution à l'histoire de l'origine de la guerre froide), dans « Europa-Archiv », Frankfurt, 20 octobre 1953, p. 6021-6028 (résumé de monographie tchèque en allemand).

CARMAN, E. D. **Soviet territorial aggrandizement 1939-1948** (L'aggrandissement du territoire soviétique 1939-1948), Thèse à l'Institut des Hautes Etudes Internationales à Genève, Washington 1950, p. 175 (en anglais).

DAMI, Aldo. **La Ruthénie subcarpathique,** Genève-Annemasse, 1944, p. 375 + carte (en français).

EVSEEV, I. F. **Narodnye Komitety Zakarpatskoj Ukrainy — organy gosudarstvennoj vlasti 1944-45** (Les Comités Populaires de l'Ukraine subcarpathique — les organes du pouvoir d'Etat 1944-45), Edition d'Etat des publications juridiques, Moscou, 1954, p. 147 (en russe).

ILJKO, V. **Borotjba trudjaščych Zakarpattja za vozjednannja z Radjanskoju Ukrajinoju 1939--44** (La lutte des travailleurs de l'Ukraine subcarpathique pour la réunion avec l'Ukraine soviétique), Užhorod, 1954 (en ukrainien).

JOSTEN, Josef. **Oh, my country** (Oh, ma patrie), Londres 1949, p. 255 (mémoires d'un journaliste tchèque en anglais).

KOLARZ, Walter. **La Russie et ses colonies,** traduit de l'anglais, Fasquelle Editeurs, Paris, 1954, p. 439 (en français).

LEMKIN, Raphael. **Axis rule in occupied Europe,** Laws of occupation, analysis of governement... (La domination de l'Axe dans l'Europe occupée), Washington 1944, p. XXXVIII + 674 (en anglais).

MARKUS, Vasyl. **Le statut juridique de l'Ukraine subcarpathique durant les 30 dernières années,** Résumé de la Conférence Scientifique à Sarcelles (Paris), 15-16 sept. 1952, Société Scientifique Ševčenko, Rome-Paris, 1953, p. 56-58 (résumé en français, le manuscrit en ukrainien).

MARTEL, René. **La Ruthénie subcarpathique,** Paris, 1935 (en français).

NEMEC, F., MOUDRY V. **The Soviet Seizure of Subcarpathian Ruthenia** (La prise de la Ruthénie subcarpathique par les Soviets) 1955, p. IX + 375 ; Anderson, publisher, 47 Highfield Rd, Toronto (en anglais).

R. N. **Holhota Uniji v Karpatskij Ukrajini** (Le Golgotha de l'Eglise uniate en Ukraine subcarpathique) dans « Žyttja i Slovo », N° 3-4, 1948, p. 327-346 (en ukrainien).

RIPKA, Hubert. **Coup de Prague, une révolution préfabriquée,** Paris, Plon, 1949, p. VII + 372 (en français).

SAD, Jan. **L'Ukraine subcarpathique après la libération par les troupes soviétiques** (extrait des mémoires « Echappé du paradis »), Paris, 1952, p. 161-199 (en français).

SAFONOW, Wadim. **In der Transkarpaten-Ukraine** (En Ukraine subcarpathique), Berlin 1948, p. 78 (traduction allemande du russo: **Kolokol Goverly** dans « Oktjabr », N° 3, mars 1950, p. 3-67).

SINEVIRSKYJ, N. **Smerš — god v strane vraga** (« Smerš » — un an dans le pays ennemi), Menchenhof, 1948, p. 134, (en russe).

STEFAN, Augustin. **From Carpatho-Ruthenia to Carpatho-Ukraine** (De la Ruthénie à l'Ukraine subcarpathique), Carpathian Star Publishing Co, New York, 1954, p. 48 (en anglais).

II. ARTICLES

BODNAR, A.D. **Iz istorii skoly v Zakarpatskoj Ukraine do jejo vossojedinenija s Sovetskoj Ukrainoj** (Sur l'histoire de l'éducation en Ukraine subcarpathique jusqu'à sa réunion à l'Ukraine soviétique) dans « Sovetskaja Pedagogika », N° 3, 1954, p. 96-110 (en russe).

Karpatska Ukrajina v SSSR (L'Ukraine subcarpathique dans l'U.R.S.S.) dans « Novyj Svit », février 1954, p. 2 (en ukrainien).

MARKUS, Vasyl. **Zakarpattja — Zemlja ukrajinska** (La Subcarpathie — la terre ukrainienne) dans « Ukrajinec-Čas » Paris, N° 28-31, 9-30 juillet 1950 (en ukrainien).

MARKUS, Vasyl. **Carpatho-Ukraine under hungarian occupation 1939-1944** (L'Ukraine subcarpathique sous l'occupation hongroise 1939-1944) dans « The Ukrainian Quarterly », New York, N° 3, 1954, p. 252-256 (en anglais).

MARKUS, Vasyl. **Zakarpattja-nevidjemna častyna Ukrajiny** (L'Ukraine subcarpathique — partie intégrante de l'Ukraine) dans « Sučasna Ukrajina », Munich, N° 12-13, juin 1955 (en ukrainien).

REVAY, Julian. **The march to liberation of Carpatho-Ukraine** (Marche vers la libération de l'Ukraine subcarpathique) dans « The Ukrainian Quaterly », New York, N° 3, 1954, p. 227-234 (en anglais).

SHANDOR, Vincent. **Carpatho-Ukraine in the international bargaining of 1918-39** (L'Ukraine subcarpathique dans le jeu de la politique internationale de 1918-39) dans « The Ukrainian Quarterly », New York, N° 3, 1954, p. 234-246 (en anglais).

TABORSKY, Eduard. **Beneš and the Soviets** (Beneš et les Soviets) dans « Foreign Affairs », janvier 1949, p. 302-314 (en anglais).

TABORSKY, Eduard. **Beneš and Stalin — Moscou, 1939 and 1945** (Beneš et Staline — Moscou, 1939 et 1945) dans « Journal of Central European Affairs », juillet 1953, p. 154-181 (en anglais).

VAJDA, Mykola. **Tragedija zakarpatskoji emigraciji vid bereznja 1939** (La tragédie de l'émigration carpatho-ukrainienne dès mars 1939) dans « America », Philadelphie, 1951, N° 55-61 (en ukrainien).

Zakarpatskaja Ukrajina, Zakarpatskaja oblast (L'Ukraine subcarpathique, La Région transcarpathique), les articles dans « Bolšaja Sovetskaja Enciklopedija » (Grande Encyclopédie Soviétique), vol. 16, p. 351-358 (en russe).

III. RECUEILS ET JOURNAUX

COLLIARD, C. A. **Droit international et histoire diplomatique**, Paris 1950, p. XIII + 785 (en français).

DELPECH, J. et LAFERRIERE, J. **Les Constitutions modernes**, vol. II. L'Europe, **la Tchécoslovaquie**, p. 811-854, Paris 1929, Sirey (en français).

OFFICIAL REPORT, fifth series, **Parliamentary Debates Commons**, 1946-47, vol. 433, p. 5-6 (en anglais).

TESNOPISECKA ZPRAVA O IO SCHŮZI PROZATIMNIHO NARODNIHO SHROMAŽDENI REPUBLIKY ČESKOSLOVENSKE (Rapport sténographique de la 10-ème session de l'Assemblée nationale provisoire de la République tchécoslovaque), Prague, 22 nov. 1945 (en tchèque).

« COMBAT », Paris 1944-1945 (quotidien français).
« THE ECONOMIST », Londres 1945 (hebdomadaire anglais).
« IZVESTIA », Moscou 1944-1945 (quotidien russe).
« LE MONDE, Paris 1944-1945 (quotidien français).
« NEW YORK TIMES », New York 1945 (quotidien américain).
« RADJANSKA UKRAJINA » (L'Ukraine soviétique), Kiev 1944-1945 (quotidien ukrainien).
« RUDE PRAVO » (Le droit rouge), Prague 1945 (quotidien tchéque).
« ZAKARPATSKA PRAVDA » (La vérité subcarpathique), Užhorod 1944-1945 (quotidien ukrainien).

INDEX (*)

A

ALEXEY, Métropolite, 60.
ALLEMAGNE, et les Ukrainiens, 19; défense des Carpathes, 23-24.
ALLIÉS, reconnaissance de la Tchécoslovaquie, 27, 63; et le problème de l'U.subc., 74-75.
ANDRIENKO, 50.
ARMÉ ROUGE, offensive en U. subc., 23-24, 30, 127; et la population de l'U. subc., 26, 36, 115; recrutement des volontaires, 26, 37-38, 65-66, 87, 102; et la résistance ukr., 54; et la campagne pour le rattachement de l'U. subc., 42, 45, 102; et le Conseil populaire, 50.
AUTONOMIE, de l'U. subc., 15-19, 31-32, 99, 109-10, 111-12, 115; de la « Rusjka Krajina », 13; de la Slovaquie, 19, 31.

B

BABIJ B., 47-48, 85, 135.
BAČINSKYJ E., 37, 102.
BENEŠ E., 5, 9, 17-18, 27-31, 38, 51, 63, 65-75, 77, 83, 98-99, 101, 103-106, 118-120, 135.
BEŚKID A., 17.
BIBLIOGRAPHIE, 8, 98, 135-138.
BODNAR A., 59, 136.
BOGOMOLOV A., 29.
« BOLŠAJA SOVETSKAJA ENCIKLOPEDIJA » 11, 11, 24, 50, 83, 137.
BORECKYJ ST., 49.
BORKANJUK M., 130.
BORKANJUKOVA S., 41, 49.
BRIGADES TCHÉCOSLOVAQUES EN U.R.S.S., 24-26.
BRAŠČAJKO J., 37.
BRODY A., 19, 54, 102.
BRUGEL J., 28, 30, 51, 65, 68-69, 73-75, 135.
BRUSSILOV A., 9-10.
BYDLO J., 9.

C, Č

CARMAN E. D., 64, 91, 135.
ČEKAN ST., 49.
CIBERE P., 31.
COLLIARD C. A., 79-80, 131, 137.
« COMBAT », 73, 77-78, 138.
COMMUNISTES, en U. subc., 17, 33-34, 41, 45-46, 55, 103; communistes tchèques, 69, 103.
CONFÉRENCE DE PAIX 14.
CONGRÈS DES COMITÉS POPULAIRES, 45-48, 115, 117, 127.
CONSEIL NATIONAL RUTHÈNE, à Chust, 14, 116; à Prjašev, 14, à Scranton, 14; à Užhorod, 14, 15.
CONSEIL POPULAIRE DE L'U. SUBC., 38, 47-52, 117; composition, 49; et soviétisation, 53-55; organisation de justice, 53-54; organisation de l'économie nationale, 56-58; partage de terres, 57-58; organisation culturelle, 59-60; séparation de l'Eglise, 59; et l'Eglise catholique, 61-62; délégation à Moscou et à Kiev, 48; et l'Armée Rouge, 50; note à Londres, 51; serment, 47; et le Délégué tchécoslovaque, 50-52, 66-67, 104; « Visnyk Narodnoji Rady », 50.
ČOP, 23, 83.
CUPERJAK M., 49.
ČUPRYNKA T., 54.

D

DAMI A., 7-8, 135.
DEMKO M., 54.
DELPECH J., LAFERRIÈRE J., 111, 137.
DOLANSKÝ J., 81-82, 129.
DRAGULA N. 46.
« DRUŽYNY » POPULAIRES, 50, 54-55.

E

« THE ECONOMIST », 76, 82, 138.
EGLISE CATHOLIQUE, 59-60; persécution, 61-62.
EGLISE ORTHODOXE, 60-61; procès de Maramoroš, 10, 116; délégation à Moscou, 48, 60-61.
EVSEEV I., 45, 51, 54-55, 57-58, 135.

F

FENCIK ST., 54, 102.
FIERLINGER ZD., 51, 65-69, 73-74, 77, 79-80, 103-04, 121-22, 124-25.

(*) Cet index des noms et des matières ne comprend pas, sauf quelques exceptions, les noms géographiques. Abréviations : U subc. = Ukraine subcarpathique, Ukr. = ukrainien.

G

GORKIN A., 132.
GOTTWALD Kl., 69, 72, 118.
GOUVERNEMENT AUTONOME de l'U. subc., 18-19.
GOUVERNEUR de l'U. subc., 16-18, 109, 111-12.
GRANDE UKRAINE, 78, 82, 88.
GROZA P., 84.

H

HANSARD, 86, 137.
HARE McCORMICK, 20.
HITLER, A., 20.
HONGRIE, domination en U. subc., 9-10, 81, 115, 127; autonomie accordée à l'U. subc., 13, 21; cession de l'U. subc., 15; campagne revisionniste, 15; occupation en 1939-1944, 21-22, 27, 42-43, 100; magyarisation, 21-22; collaborateurs avec le régime hongrois, 53; défense des Carpathes, 23-24; frontières avec l'U. subc., 83-84.
HORTHY M., 20.
HRABAR K., 18.
HREČUCHA M., 133.

I

IVAŠKO J., 49.
ILJKO V., 135.
ILNYCKYJ A., Mgr, 54.
INGR S., 65.
« IZVESTIA », 30, 35, 46, 48, 64, 73, 78, 81, 84, 125, 127, 138.

J

JOSTEN J., 37, 51, 67, 87, 135.

K

KAČUR, 46.
KALININE N., 132.
KÁROLYI M., 13.
« KARPATSKA SIČ », 33, 100.
KERČA I., 49.
KEREČANYN I., 49.
KHROUCHTCHEV N., 74, 81.
KLEMENTIS V., 79, 121-122, 124.
KOLARZ W., 92-93, 135.
KOPOLOVYČ I., 49.
KOŠICE, programme gouvernemental, 73, 77, 129.

L

LEBEDJEV., 68-69.
LEMKIN R., 21, 136.
LEVKO, 50.
LINTUR P., 49, 61.

M

MAISKY I., 28, 71, 120.
MALENKOV G., 11.
MANIFESTE sur le rattachement de l'U. subc., 45-47, 115-17, 127-28.
MANUILSKYJ D., 74.
MARKUS V., 5-6, 136, 137.
MARTEL R., 7, 10, 18.
MASARYK J., 75.
McNEIL, 86.
MECHLIS L., 50, 102.
MEŽŽERIN O., 133.
MINORITÉS, en Europe centrale, 93-104; hongroise en U. subc., 13, 83; ukr. en Slovaquie (voir Slovaquie); ukr. en Roumanie, 84.
MOLDAVČUK I., 49.
« MOLODJ ZAKARPATTJA », 42, 60.
« LE MONDE », 74, 76-78, 82, 138.
MOUDRÝ V., 97-101, 106, 113, 136.
MUNICH (décision de 29.9.1938), 27, 29.

N

NATIONALISATION en U. subc., 56-57.
NATIONALISME, NATIONALISTES UKR., 12, 36, 42-43, 54, 68, 82, 100.
NEJEDLÝ ZD., 79.
NĚMEC Fr., 34-38, 50, 67-69, 97-99, 101-06, 113-14, 136.
NEUMANN S., 130.
« NEW YORK TIMES », 76, 138.
NICOLAS Ier, 97-98.
NIŽBORSKÝ A., 34.
N.K.V.D. (police soviétique), 54-55.
« NOVÉ ČESKOSLOVENSKO », 77.

O

« OBSERVER », 76, 80.
OLBRACHT I., 130.
OPTION, 72, 85, 123.
O.N.U. (Organisation des Nationalistes Ukr.), 42-43.

P

PAPANEK J., 37, 87.
PETITE ENTENTE, 17, 92.
PETROV I., 23, 51.
PETRUŠČAK I., 31, 35, 38, 41, 57, 76.
PIERRE A., 6.
PIEŠČAK I., 102.
POGODINE, 10.
POPOVYČ D., 37.
POST-SCRIPTUM, 97, 106.

PROCHAZKA L., 79.
PROKURATURA, 53.

R

« RADJANSKA UKRAJINA », 81, 132-33, 138.
REVAJ F., 37.
REVAJ J., 100, 137.
RIPKA H., 63, 66, 76-77, 79, 136.
ROMŽA TH., Mgr, 46, 62.
ROTHERMERE, LORD, 15.
ROUMANIE, et l'U. subc., 13; frontières avec l'U. subc., 84-85, 101; Ukrainiens en R., 84.
RUSSIE, expension vers l'U. subc., 9-12; bolchevisme russe, 12.
RUSYN H., 49.
RUSSOPHILES CARPATHO-UKR., 42-44, 90.

S

SABOV TH., 60.
SAD J., 37, 136.
SAFONOV W., 136.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (traité), 15-16, 18, 32, 109-11, 115, 121.
SAVORY, 86.
SINEVIRSKIJ N., 136.
SHANDOR V., 20, 137.
SLOVAQUIE, 13, 34, 38, 75; autonome, 18, 31-32; Ukrainiens en S., 16-17, 83, 105; frontières avec l'U. subc., 72-73, 79-80, 83, 101, 121, 131,
SMUTNÝ J., 75.
SOCIÉTÉ DES NATIONS, pétitions, 18.
SOVA P., 49.
STALINE J., 5, 20, 24, 29, 35, 42, 46, 63, 70-71, 79, 82, 105, 115, 118-19.
STEPHAN A., 21, 136.
SVOBODA L., 21, 136.

T

TABORSKÝ E., 28-31, 38, 63-64, 67-68, 70, 72, 105, 118-19, 137.
TARACHONYČ D., 46, 49.
TATARESCU G., 84.
TCHÉCOSLOVAQUIE, et l'U. subc., 9, 35, 36, 42; mouvement pour le rattachement de l'U. subc. à la T., 14; plébiscite, 14; autonomie accordée à l'U. subc., 15-19, 31-32, 109-12; réforme agraire, 58; reconnaissance de l'intégrité, 27, 29-30; politique extérieure, 17-18, 73, 101, 106; brigades tchécolovaques en U.R.S.S., 24-26; Délégué du gouvernement en U. subc., 30, 34-36, 50-52, 64-65, 67, 97-99, 102-05, 113-14; relations avec l'U.R.S.S., 63, 73, 103, 129; accord avec l'U.R.S.S., 79-80, 121-22, 127-28, 131; ratification, 81-82, 121, 124, 129, 131; soviétisation de la T., 106; constitution, 111-12, 131.
« THE TIMES », 76.
TJAČIV, 134.
TJULPANOV, 50.
TISO J., Mgr, 32.
TKANKO A., 24, 50, 55.
TRIANON (traité), 15.
TURJANYCJA I., 35, 41, 46, 49-50, 102.

U

UKRAINE, et la Russie, 6, indépendante, 6, 95; mouvement ukr., 10-12, 88, 100 (voir aussi nationalisme); prétentions à l'U. subc., 13-15, 64; incorporation de l'U. subc., 6 ,11-12, 46-47 (voir aussi l'Ukraine subc.); union des provinces ukr., 12.
UKRAINE SOVIÉTIQUE, prétentions à l'U. subc., 27-28, 67-68, 105; rattachement de l'U. subc., 5, 11-12, 70, 79, 81, 88-89, 117, 121, 126; législation en U. subc., 85, 123; ukrainisation, 90 (voir aussi Ukraine, Ukraine subcarpathique).
UKRAINE SUBCARPATHIQUE, études sur l'U. subc., 7, 97; carte, 8; nom, territoire, population, 13, 31, 83-84; occupation russe, 9; propagande pro-russe, 10; mouvement ukr., 10, 19, 36, 42-44; mouvement pour le rattachement à l'Ukraine, 14, 41, 116; développement historique 1918-19-44, 13-22, 99; émigration aux Etats-Unis, 14, 27-28; rattachement à la Tchécoslovaquie, 15, 111, 125, 127; autonomie, 15-19, 31-32, 99, 109-10, 111-12, 115; Tchèques en U. subc., 17, 80, 85, 123; gouvernement autonome, 18-19, 102; indépendance, 20; et l'U.R.S.S., 20; occupation hongroise, 21-22, 25, 34, 36, 100, 116, 130; réfugiés en U.R.S.S., 25, 31, en Angleterre, 31; partisans en U. subc., 24, 130; libération en 1944, 23-24; organisation du territoire libéré, 33-34, 38; administration tchécoslovaque, 29-30, 35, 113-14; mobilisation tchécoslovaque, 37-38, 52; mouvement pour le rattachement à l'Ukraine soviétique, 38, 41-45, 64, 102-03, 118, 130; soviétisation, 53-55; monnaie, 56; collectivisation, 58; enseignement, 59, 90; situation religieuse, 60-62; organisation économique, 56-58, 90-91; sympathies protchécoslovaques, 35-36, 42, 89; consentement tchèque à la cession, 73, 77-78, 103-04; opinion internationale concernant l'U. subc., 74-78, 82, 86-87; accord tchécoslovaco-soviétique, 79-80, 119, 125, 128-29; conséquences du rattachement,

90-94; région transcarpathique, 85, 132; cantons (okruhy), 85, 132; minorité hongroise, 84; transfert de la souveraineté, 80, 123-24; et ses voisins, 83-85, 92.
UNION SOVIÉTIQUE, et l'intégrité tchécoslovaque, 30, 63-64; traités avec la Tchécoslovaquie, 9, 29, 30, 64, 68, 113-14, 118; impérialisme, 64, 92-93 (voir aussi l'Armée Rouge, Tchécoslovaquie, communistes).
UNION DES JEUNESSES DE L'U. SUBC., 50, 60.
UNIVERSITÉ D'UŽHOROD, 60.
U.P.A. (Armée Ukr. Insurrectionnelle), 54.
« URJADOVYJ VISNYK », 36-37.

V

VAJDA M., 23, 137.
VALO I., 69.
VAŠ I., 41, 49.
VERES, 83.
VERSAILLES (traité), 14-15, 93.
VIENNE (sentence de 2.11.1938), 19.
VIEST R., 34.
« VISNYK NARODNOJI RADY », 50.
VOLOŠYN A., Mgr, 19-20, 32, 35, 37.
VYCHINSKY A., 69, 104.

W

WEISS S., 49.

Z, Ž

« ZAKARPATSKA PRAVDA », 41, 45, 138.
« ZAKARPATSKA UKRAJINA », 42, 115.
ŽATKOVYČ H., 16.
ZORINE V., 66-67.
« ŽYTTJA I SLOVO », 62, 136.

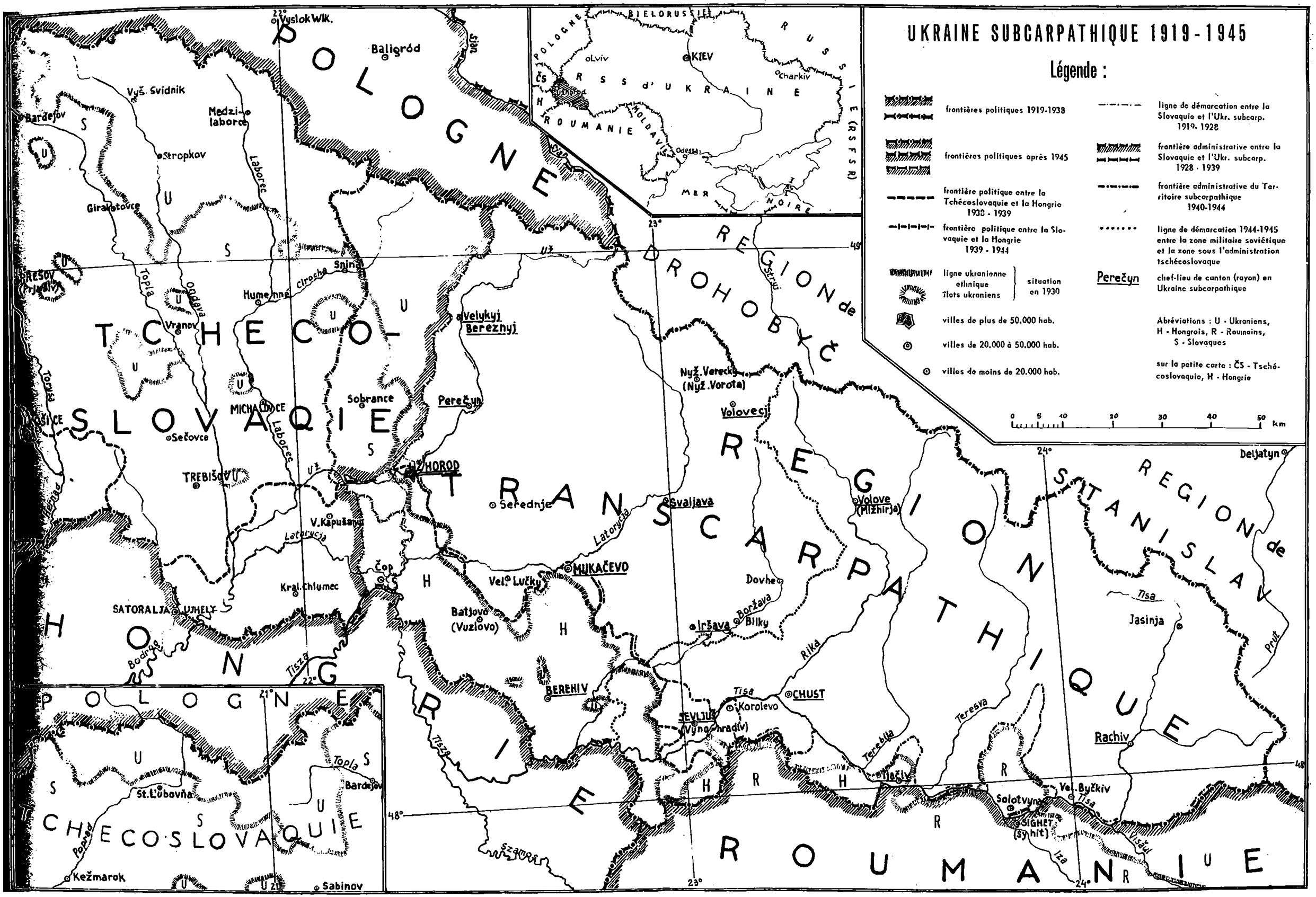
UKRAINE SUBCARPATHIQUE 1919-1945
Légende :
frontières politiques 1919-1938
frontières politiques après 1945
frontière politique entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie 1938 - 1939
frontière politique entre la Slovaquie et la Hongrie 1939 - 1944
ligne ukrainienne ethnique
îlots ukrainiens
situation en 1930
villes de plus de 50.000 hab.
villes de 20.000 à 50.000 hab.
villes de moins de 20.000 hab.
ligne de démarcation entre la Slovaquie et l'Ukr. subcarp. 1919-1928
frontière administrative entre la Slovaquie et l'Ukr. subcarp. 1928 - 1939
frontière administrative du Territoire subcarpathique 1940-1944
ligne de démarcation 1944-1945 entre la zone militaire soviétique et la zone sous l'administration tschécoslovaque
Perečyn
chef-lieu de canton (rayon) en Ukraine subcarpathique
Abréviations : U - Ukraniens, H - Hongrois, R - Roumains, S - Slovaques
sur la petite carte : ČS - Tchécoslovaquie, H - Hongrie
0 5 10 20 30 40 50 km
POLOGNE
BIELORUSSIE
RUSSIE (RSFSR)
RSS d'UKRAINE
ROUMANIE
MOLDAVIE
MER NOIRE
Lviv
KIEV
Charkiv
Odessa
Užhorod
TCHECOSLOVAQUIE
SLOVAQUIE
HONGRIE
ROUMANIE
REGION de ROHOBYČ
REGION de STANISLAV
TRANSCARPATHIQUE
Vyslok WIK.
Baligród
Vyš. Svidnik
Medzilaborce
Bardejov
Stropkov
Giraltovce
SREŠOV (Prešov)
Humenné
Sniná
Vranov
Velykyj Bereznyj
Nyž. Verecký (Nyž. Vorota)
Volovecj
Perečyn
Sobrance
MICHALOVCE
Sečovce
TREBIŠOV
KOŠICE
UŽHOROD
Serednje
Svaljava
Volove (Mižhirja)
Deljatyn
V. Kapušany
Čop
Vel. Lučky
MUKAČEVO
Dovhe
Kral. Chlumec
SATORALJA UJHELY
Batjovo (Vuzlovo)
Iršava
Bilky
Jasinja
BEREHIV
CHUST
Korolevo
SEVLJUŠ (Vyno-hradiv)
Tjačiv
Rachiv
Solotvyno
Vel. Byčkiv
SIGHET (Sy-hit)
Kežmarok
Sabinov
St. Ľubovňa
Bardejov
Tisza
Latorica
Laborec
Ondava
Topľa
Torysa
Hornad
Poprad
Bodrog
Cirocha
Ondava
Osava
Borža
Rika
Teresva
Terebla
Tisa
Prut
Visšud
Iza
Szamos
Sian
Dnepr
Dnestr
Donetz
Don
Volga
Kama
Ural
Dvina
Pečora
Ob
Jenisej
Lena
Amur
Sibir
Kolyma
Ob
Irtyš
Kama
Volga
Don
Dnepr
Dnestr
Donetz

TABLE DES MATIERES

Pages

Préface 5
Avant-propos 7

PREMIERE PARTIE

Introduction 9
Les vicissitudes politiques en Ukraine subcarpathique entre 1918 et 1944 13

DEUXIEME PARTIE

Chapitre 1. — La libération de l'Ukraine subcarpathique de l'occupation hongroise 23
Chapitre 2. — L'Ukraine subcarpathique — la partie libérée de la République tchécoslovaque 27
Chapitre 3. — L'initiative locale de l'organisation du territoire libéré et l'arrivée du Délégué du gouvernement tchécoslovaque 33

TROISIEME PARTIE

Chapitre 1. — L'action pour le rattachement de l'Ukraine subcarpathique à la République socialiste soviétique d'Ukraine 41
Chapitre 2. — Le Premier Congrès des Comités populaires de l'Ukraine subcarpathique et le Manifeste sur le rattachement 45
Chapitre 3. — Le Conseil Populaire de l'Ukraine subcarpathique — l'organe du pouvoir central en 1944-1945 49
Chapitre 4. — La soviétisation du pays 53
Chapitre 5. — L'organisation de la vie économique du pays 56
Chapitre 6. — Les réformes dans le domaine culturel et la situation religieuse 59

QUATRIEME PARTIE

Chapitre 1. — L'Ukraine subcarpathique dans les relations tchécoslovaco-soviétiques 1944-1945 63
Chapitre 2. — La dernière phase des rapports tchécoslovaco-soviétiques au sujet de l'Ukraine subcarpathique et la réaction de l'opinion internationale 72

CINQUIEME PARTIE

Chapitre 1. — L'accord tchécoslovaco-soviétique concernant l'Ukraine subcarpathique du 29 juin 1945 79
Chapitre 2. — L'Ukraine subcarpathique au sein de l'Etat ukrainien 88

Post-scriptum 97